



Wallis et Futuna en 2006

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Wallis et Futuna

Rapport Annuel

2 0 0 6

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SYNTHESE	8
APERCU HISTORIQUE	11
PRESENTATION GEOGRAPHIQUE	13
L'EVOLUTION ECONOMIQUE.....	15
SECTION 1	16
LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES	16
§ 1. La population	16
1. Evolution et principales caractéristiques de la population	16
2. Caractéristiques de la population.....	17
§ 2. Le cadre social.....	21
1. L'emploi.....	21
2. Les relations du travail	23
§ 3. Les salaires et les prix	26
1. Les salaires	26
2. Les prix.....	27
3. Le budget des ménages	29
§ 4. Les échanges	33
1. L'évolution des échanges commerciaux	33
2. Les transferts publics et interbancaires.....	37
SECTION 2	38
LES SECTEURS D'ACTIVITE	38
§ 1. L'agriculture, l'élevage et la pêche	38
1. L'agriculture et l'élevage	38
2. Le domaine forestier.....	41
3. La pêche	42
§ 2. L'énergie et l'eau	44
1. L'eau	44
2. L'énergie électrique.....	46
3. Les hydrocarbures	48
§ 3. L'environnement	51
1. Etat des lieux	51
2. Actions entreprises	52
§ 4. Le bâtiment et les travaux publics	54
1. Le bâtiment.....	54
2. Les marchés publics	55
§ 5. Le commerce, l'artisanat et les services	56
1. Le commerce	56
2. L'artisanat	57
3. L'hôtellerie-restauration et le tourisme	57
4. Les autres services.....	59

§ 6. Les transports et communications	60
1. La desserte maritime	60
2. La desserte aérienne	61
3. La poste et les télécommunications	64
§ 7. L'Education.....	67
1. La formation initiale sur le territoire	67
2. L'enseignement hors du Territoire	70
3. La formation professionnelle.....	71
§ 8. Les services de santé	74
1. Le fonctionnement du système de santé.....	74
2. Les comptes de l'Agence de santé.....	77
§ 9. La protection sociale	79
1. La Caisse de Compensation des Prestations Familiales	79
2. La Caisse Locale de Retraites	80
3. L'aide sociale aux personnes âgées.....	82
4. L'aide aux personnes handicapées	83
L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	85
SECTION 1	86
LE SYSTEME BANCAIRE.....	86
§ 1. L'organisation bancaire.....	86
1. Les établissements présents à Wallis et Futuna.....	86
2. Services bancaires et moyens de paiements	88
§ 2. La distribution du crédit	90
1. Le crédit aux particuliers	90
2. Le crédit aux entreprises.....	90
SECTION 2	93
L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE.....	93
§ 1. Les actifs financiers des résidents	93
1. Ensemble des dépôts	93
2. Les dépôts collectés par les établissements de crédit locaux pour leur propre compte	94
3. L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures	95
4. Les actifs financiers par agents économiques.....	95
§ 2. Les passifs financiers	98
1. Les concours accordés par les établissements situés dans la zone d'émission	98
2. Les concours accordés par les E.C. installés hors de la zone d'émission	100
3. L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place	101
§ 3. La masse monétaire (M3) et ses contreparties.....	102
1. La masse monétaire.....	102
2. Les contreparties de la masse monétaire	103
§ 4. L'équilibre emplois - ressources des établissements de crédit locaux.....	104
SECTION 3	105
LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES	105
§ 1. Le régime fiscal.....	105

1. La fiscalité indirecte	105
2. La fiscalité directe	108
§ 2. Les dépenses de l'Etat	109
1. Les dépenses réglées par l'Etat en 2006	109
2. Le contrat de développement 2000-2004	110
3. La convention de développement 2003-2007	111
4. Le contrat de développement 2007-2011	112
§ 3. Les comptes du Territoire	113
1. La section de fonctionnement	113
2. La section d'investissement	115
3. Situation financière du Territoire	116
4. Budgets primitifs 2006 et 2007	118
§ 4. Les dépenses et les recettes des circonscriptions	119
§ 5. Les aides du Fonds Européen de Développement	120
1. Le VIII ^{ème} FED	120
2. Le IX ^{ème} FED	120
 CONCLUSION	 122
LES MISSIONS DE L'IEOM	124
SIGLES	125
PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS	127

SYNTHESE

L'analyse de la situation économique de Wallis et Futuna et de son évolution est rendue difficile par les lacunes de l'appareil statistique du Territoire. Aux difficultés de collecte de l'information, s'ajoute l'absence de certains outils tels qu'une balance des paiements ou une mesure du PIB. Une grande partie de l'activité est tournée vers l'autoconsommation des ménages, qui a fait l'objet d'une enquête en 2006 permettant de disposer d'estimations. Enfin, la faiblesse des volumes peut conduire à des variations erratiques qui doivent être interprétées avec prudence.

Sous ces réserves, l'analyse des données disponibles amène à considérer que l'année 2006 a été médiocre en terme de croissance.

Une poursuite de l'émigration

Le manque de vigueur économique du Territoire se répercute sur son évolution démographique qui se révèle beaucoup moins importante qu'escomptée, comme le mettent en évidence les résultats du recensement de 2003. Entre 1996 et 2003, la population n'a augmenté que de 778 individus pour s'établir à 14 944 habitants. L'émigration est donc restée forte. En l'absence de débouchés locaux sur le marché du travail, elle pourrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Une stabilité de l'emploi et une revalorisation des salaires

Les salariés du secteur privé sont au nombre de 607 contre 593 un an plus tôt, soit une progression de 2,4 % résultant principalement d'un effort de recouvrement des cotisations à la Caisse de retraite, qui constitue l'unique source statistique en la matière. Leur part dans la population salariée totale est passée de 32,6 % à 33%. En ajoutant les emplois du secteur public et semi-public, le nombre total de salariés sur le Territoire s'élève à 2 183 en 2006 soit 0,8 % de plus qu'en 2005. Deux salariés du Territoire sur trois sont donc fonctionnaires ou assimilés.

Afin de prendre en compte l'évolution du coût de la vie, les salaires ont été revalorisés. Ainsi, le SMIG mensuel, qui n'avait pas été révisé depuis juillet 2002, a été relevé de 4,7 % au 1^{er} juillet 2005, de 1,5 % au 1^{er} janvier 2006 et de 2,5 % au 1^{er} janvier 2007, pour atteindre 76 339 F CFP par mois depuis cette date. Les salaires de la fonction publique territoriale ont également été revalorisés, de 1,5 % le 1^{er} janvier 2006 et de 1,5 % le 1^{er} janvier 2007.

Une hausse des prix qui se poursuit au même rythme

Comme en 2005, l'inflation a atteint 2,5 % en 2006. Tandis que les prix des produits alimentaires importés sont restés relativement stables (+0,5 %), la hausse est particulièrement marquée pour les prix des produits manufacturés et des services avec respectivement 4,7 % et 3 %, principalement en raison d'un renchérissement des coûts du fret maritime et d'une faible concurrence sur le marché intérieur.

La masse monétaire a faiblement progressé

La masse monétaire M3 a augmenté de 4% en 2006, pour dépasser le seuil de 5 milliards de F CFP. Cette progression est essentiellement liée aux hausses de la circulation fiduciaire (+10,8 %), des dépôts à terme (+24,7 %), des comptes sur livrets (+26,0 %). En

revanche, les dépôts à vue accusent une baisse de 7 %. Comme sur les quatre dernières années, le volume global des encours de crédit accuse un recul (-8,2 % en 2006), particulièrement marqué pour les crédits à l'équipement et les prêts à l'habitat (-15,4 % chacun).

La situation des ménages demeure fragile

Certains indicateurs liés à l'évolution du mode de consommation des ménages connaissent une évolution peu favorable. Ainsi, les ventes d'électricité basse tension reculent de 1,4 % et celles de gazole régressent de -1,2 % en rythme annuel.

En revanche, les voyages amorcent une légère reprise : la fréquence des vols internationaux ainsi que le nombre de passagers internationaux (23 116 en 2006) se sont respectivement accrus de 3,5 % et 2,5 %. Le coût élevé des transports, consécutif à l'éloignement du Territoire et à l'étroitesse du marché, est resté pénalisant pour le développement économique.

L'encours des crédits à la consommation a poursuivi sa décélération et s'affiche en repli de -1,3 % en 2006 (-17 % en 2005). Néanmoins, les ventes de véhicules neufs progressent de 7,3 % en rythme annuel, ce qui indique qu'une partie de ces véhicules est acquise sans recours au crédit bancaire.

Le nombre de personnes en interdictions bancaires, après avoir connu un pic au mois de juillet 2005 (446 personnes), est en constante diminution depuis lors pour atteindre au 31 décembre 2006 son niveau le plus bas (361 personnes physiques). L'interdiction des jeux d'argent, en mai 2005, constitue vraisemblablement un élément d'explication de cette tendance.

L'enquête « budget des familles 2005-2006 » indique que les familles de Wallis et Futuna consacrent en moyenne 242 000 F CFP par mois à leurs dépenses avec une prépondérance de l'alimentation (21 %) et des transports (15 %). Elle révèle aussi d'importantes disparités sociales (25 % des ménages dépensent moins de 30 % de la dépense moyenne sur le Territoire) et géographiques (les dépenses des ménages de Futuna sont de 30 % inférieures à la moyenne du Territoire et celles de Wallis de 12% supérieures). Enfin, elle met en évidence le poids de l'autoconsommation qui équivaut à 26 % de la dépense totale des ménages ainsi que le niveau d'endettement qui représente 16,4 % des ressources de ménages.

La hausse des importations se poursuit

En 2006, 4 980 millions de F CFP de marchandises ont été importées, soit 4,2 % de plus par rapport à 2005. La progression la plus significative concerne les produits pétroliers dont les importations ont augmenté de 28,1 % par rapport à 2005. Les produits alimentaires, qui représentent 27 % des importations en valeur, ont diminué de 4,3 % par rapport à 2005. Vient ensuite le matériel de transport qui augmente de 22,2 % et représente aujourd'hui 13,5 % de la valeur totale des importations.

Les services non marchands restent les activités dominantes du Territoire

Le Territoire n'accueille toujours pas d'activité économique notable en dehors du BTP et du commerce. Les services non marchands, à savoir l'éducation et la santé, avec respectivement 632 agents (28,9 % de l'emploi salarié) et 183 agents (8,4 %), restent les activités dominantes, largement devant le BTP (2,5 % de l'emploi salarié déclaré) et devant la première entreprise privée de la place, EEFW. Celle-ci représente moins de 3 % des salariés du Territoire.

La contribution de l'Etat est absorbée par les dépenses de fonctionnement

En l'absence de dynamisme économique local, les transferts publics de la métropole restent déterminants pour le Territoire. Les interventions de l'Etat se sont élevées à 11 230 millions de F CFP en 2006, en progression de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les salaires ont représenté 53,6 % du total, soit 5 786 millions de F CFP.

Cette augmentation des dépenses de l'Etat s'explique principalement par la progression de 15 % du budget de l'éducation nationale qui représente à lui seul la moitié des dépenses de l'Etat sur le Territoire.

Des lenteurs dans l'utilisation des financements du développement

Le Contrat de développement pluriannuel couvrant la période 2000-2004 a été prorogé de deux ans pour permettre l'achèvement de son exécution technique et financière. Le cumul des engagements au 31 décembre 2006 atteint 4 324,5 millions de F CFP, soit un taux d'engagement global de 97 %, tandis que le total des paiements sur le durée du Contrat atteint 3 581,3 millions de F CFP soit 80 % du montant prévu.

En complément du Contrat précité, la Convention de développement 2003-2007 comporte un engagement de financement de 2 983 millions de F CFP. Au 31 décembre 2006, les dépenses engagées sont de 1 664,3 millions de F CFP, soit 66 % du total prévisionnel, et les paiements s'élèvent à 793 millions de F CFP soit 27 % du montant inscrit dans la convention.

Un nouveau Contrat de Développement couvrant la période 2007-2011 a été signé le 20 février 2007. Il fixe les priorités d'investissement et les engagements financiers sur les cinq prochaines années d'un montant de 4 995,3 millions de F CFP dont 33,4 % provenant des Ministères techniques et 66,6 % du Ministère de l'Outre-mer. Les principales actions retenues concerneront l'adduction d'eau potable, la construction de la piste de l'aéroport de Vélé à Futuna, la reconstruction des hôpitaux sur les deux îles, l'action sociale en faveur des personnes âgées, de l'enfance et des handicapés, les bâtiments et équipements d'enseignement, la formation professionnelle, les chantiers de développement et la salle omnisports de Wallis.

En ce qui concerne le 9^{ème} FED, qui couvre la période 2004-2007, l'enveloppe financière disponible s'élève à 11,5 millions d'euros (1 372 millions de F CFP), auxquels il convient d'ajouter 4,8 millions d'euros (572 millions de F CFP) correspondant aux reliquats non engagés des programmes précédents. C'est donc une dotation globale de près de 2 milliards de F CFP qui reste disponible pour le financement d'infrastructures scolaires et portuaires (aménagement du port de commerce de Mata'Utu et construction d'un port de pêche à Halalo). La convention de financement des différents projets a été signée le 26 mars 2007, ce qui permettra de démarrer les travaux avant la fin de l'année.

Ces éléments mettent en évidence des délais particulièrement longs pour la mise en œuvre des programmes d'investissements destinés à améliorer la situation du Territoire. Les pesanteurs sociologiques régulièrement évoquées pour expliquer l'absence de développement économique notable du Territoire sont en partie responsables de ces retards, notamment en ce qui concerne le choix des assises foncières. La complexité des processus de décisions et une recherche systématique du consensus peuvent également être avancées.

En l'absence de réforme de fond, il est à craindre que, malgré l'existence de subventions et de crédits d'investissement non négligeables, la situation demeure déprimée en 2007.

APERCU HISTORIQUE

L'origine du peuplement

Les îles Uvea (Wallis) et Futuna se situent dans une région géographique considérée comme le berceau de la culture polynésienne.

Les recherches ethnoarchéologiques ont permis, à partir d'un site Lapita du sud d'Uvea, de dater de plus de 1300 ans av. Jésus-Christ le premier peuplement de cette île.

Durant la majeure partie de la première moitié du second millénaire après J.-C., Uvea fut dominée par des Tongiens, ce dont attestent les vestiges de forts dans le sud de l'île, alors que Futuna résistait à leurs tentatives de conquête. L'émancipation d'Uvea aurait été consentie par la royauté tongienne vers l'an 1500 de notre ère. A la fin du XVII^{ème} siècle, des Samoans réussirent à s'installer à Futuna.

Les premiers contacts avec les Européens

Le 28 avril 1616, les navigateurs hollandais Schouten et Le Maire, à bord de l'Eendracht, reconnurent Futuna et Alofi, qu'ils baptisèrent Îles de Hoorn, ville dont ils étaient originaires. Plus aucun européen n'y fera escale jusqu'au bref passage de Bougainville le 11 mai 1768, mais l'isolement des habitants ne sera en fait rompu qu'un demi-siècle plus tard par des navires baleiniers.

Uvea ne fut reconnue qu'en 1767 par Samuel Wallis qui, à bord du Dolphin, mouilla devant l'île sans débarquer. Les contacts suivants avec les Européens furent très espacés, jusqu'à l'arrivée des baleiniers à partir de 1828. Les premiers résidents occidentaux à s'établir durablement dans ces îles furent des missionnaires de la Société de Marie, à compter de novembre 1837.

L'action du père Bataillon à Wallis et celle du père Chanel¹ à Futuna, où il fut martyrisé le 28 avril 1841, aboutirent dès 1840 à l'évangélisation de toute la population des deux îles. Les conflits opposant de manière récurrente les chefferies à Wallis et les royaumes d'Alo et de Sigave à Futuna cessèrent sous leur impulsion.

Du protectorat au statut actuel

En novembre 1842, les îles de Wallis et de Futuna, séparément, se déclarèrent « libres et indépendantes sous la protection de la France » par la signature de traités de paix et d'amitié.

Le Protectorat fut formellement établi en accord avec la Reine Amelia, pour Wallis, le 19 novembre 1886, et avec les Rois de Futuna le 29 septembre 1887. La ratification des traités par le Parlement et l'installation du premier Résident de France intervinrent en avril 1887. Le Protectorat (unifié) des Îles Wallis et Futuna fut institué le 5 mars 1888 par décision du ministre des colonies.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les îles demeurèrent extrêmement isolées. En mai 1942, la situation militaire dans le Pacifique conduisit l'armée américaine à s'installer à Wallis, puis à recruter plus de 150 Wallisiens et Futuniens pour servir auprès d'elle en Nouvelle-Calédonie, point de départ de l'émigration vers cette Collectivité.

Lors du référendum du 27 décembre 1959, 94,4% des électeurs votèrent pour que les îles Wallis et Futuna intègrent la République française sous la forme d'un Territoire d'Outre-

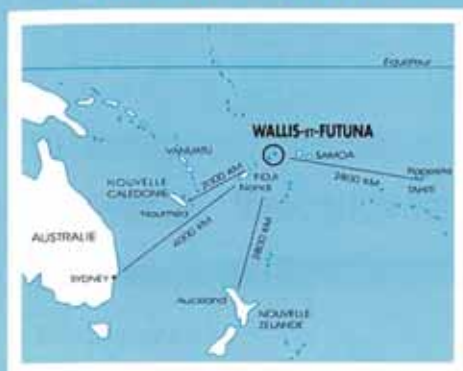
¹ Le père Pierre Chanel fut canonisé le 12 juin 1954 et proclamé Saint Patron de l'Océanie.

mer. Le statut de Territoire d'Outre-mer a été conféré par la Loi du 29 juillet 1961. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, on parle désormais de Collectivité d'Outre-Mer.

Un Conseil territorial réunit les trois Rois, vice-présidents, autour du Préfet, Administrateur Supérieur, représentant de l'Etat et chef du Territoire. Les trois circonscriptions administratives créées correspondent à chaque royaume et leurs conseils sont présidés par les Rois. Une Assemblée territoriale composée de 20 membres élus vote le budget de la Collectivité et délibère sur les sujets de sa compétence. Par ailleurs, la Collectivité est représentée au Parlement par un député et un sénateur.

Du fait de leur petite taille, les îles Wallis et Futuna sont longtemps demeurées dépendantes des services administratifs basés en Nouvelle-Calédonie, où réside d'ailleurs aujourd'hui une population d'origine wallisienne et futunienne plus importante que la population du Territoire elle-même. Le processus de développement de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre des Accords de Nouméa de mai 1998, implique qu'une organisation des services de l'Etat distincte soit mise en place pour les îles Wallis et Futuna, lorsque ce n'est pas déjà le cas.

WALLIS-ET-FUTUNA



ILES WALLIS





Cérémonie des offrandes à Wallis le 15 août 2006 - *Photo : D. SIMON*



Fort tongien - Wallis - *Photo : D. SIMON*

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

Les îles Wallis, d'une part, et Futuna - Alofi d'autre part, séparées d'environ 230 km, sont situées dans le Pacifique sud-ouest (Wallis 13°16' S – 176°10' W ; Futuna 14°14' S – 178°07' W). Wallis, seule à être dotée d'un aéroport international, est à 2 100 km de Nouméa et à 2 800 km de Tahiti. Les pays les plus proches sont les archipels des Tonga au sud-est (à 400 km de Wallis), des Samoa à l'est (à 370 km de Wallis) et des Fidji au sud-ouest (à 280 km de Futuna).

D'une superficie² de 77,9 km², Wallis est une île volcanique basse au relief peu marqué (altitude maximale 151m), dépourvue de réseau hydrographique, entourée d'un lagon barré d'un récif continu comportant quatre passes dont la principale (Honikulu au sud) mène par un chenal balisé au wharf de Mata'Utu, chef-lieu du Territoire. Le lagon est parsemé, au nord, au sud et à l'est, d'une quinzaine d'îlots, dont une moitié d'origine volcanique et l'autre d'origine corallienne.

Futuna et Alofi, distantes de 1,7 km, sont des îles volcaniques hautes à couronnes coralliennes emboîtées et surélevées, discontinues pour Futuna et continues pour Alofi. Leur superficie¹ totale est de 64,3 km². Les points culminants sont le mont Puke (524 m) à Futuna et le mont Kolofau (417 m) à Alofi. En raison de la proximité de la zone de fracture Nord Fidjienne (l'une des plus actives du globe sur le plan tectonique, entre les plaques coulissantes australienne et pacifique) et de l'existence d'une faille passant par Futuna et Alofi, ces îles sont régulièrement touchées par des séismes superficiels de forte magnitude (le dernier, d'intensité 6,5 sur l'échelle de Richter, date du 13 mars 1993), à l'origine de tsunamis et de glissements de terrain. Hormis quelques petites plaines littorales, les côtes sont abruptes. A Futuna, il existe un réseau hydrographique bien marqué.

Le climat des îles est tropical maritime, chaud, humide, pluvieux et de forte nébulosité, sans saison sèche. Les variations diurnes et saisonnières sont très faibles. Les minima et maxima de températures sont généralement compris entre 22°C et 32°C. La pluviométrie annuelle est supérieure à 3 000 mm. Le risque cyclonique est, selon Météo France, « faible à modéré ».

² Source : Institut Géographique National (IGN)



Sculpture sur bois à l'IEOM - Photo D. Simon

CHAPITRE I

L'évolution économique

SECTION 1

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

§ 1. LA POPULATION

L'une des spécificités de la Collectivité réside dans sa petite taille (142,2 km²) et sa population peu nombreuse (14 944 habitants). Cette dernière croît faiblement, ce qui s'explique principalement par la faiblesse de l'activité économique, qui conduit une large frange de la population à émigrer. Aussi, la diaspora wallisienne et futunienne est-elle particulièrement importante en Nouvelle-Calédonie (lors du recensement de 1996, on y dénombrait 17 763 habitants originaires de Wallis et Futuna).

1. EVOLUTION ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION³

1.1. Le recensement de la population de 2003

Lors du dernier recensement réalisé en juillet 2003, la population du Territoire des îles Wallis et Futuna s'élevait à 14 944 habitants, contre 14 166 habitants dénombrés en octobre 1996, portant l'évolution à +5,49 % entre 1996 et 2003. La population s'est accrue à un rythme moyen de 0,8 % par an. Deux phénomènes, très marqués depuis la fin des années soixante-dix, pèsent sur la croissance démographique : l'émigration massive et le ralentissement de la natalité.

1.2. Les Principales caractéristiques démographiques du Territoire

Indicateurs démographiques comparés

	Wallis et Futuna (2003)	Polynésie française (2003)	Nouvelle Calédonie (2004)	Métropole (2004)
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	19,4	19,6	17,4	13
Taux de mortalité (pour 1000 habitants)	5,9	4,6	4,9	8
Taux d'accroissement Naturel (pour 1000 habitants)	13,5	15	12,4	5
Indice de fécondité (par femme en âge de procréer)	2,7	2,4	2,2	1,9
Espérance de vie à la naissance (années)	73,3	75,7	74,2	80,2

Source : STSEE, IEOM

Si les écarts avec la France métropolitaine restent importants, notamment en terme de natalité et d'espérance de vie, les indicateurs démographiques du Territoire sont cependant proches de ceux des autres collectivités d'outre-mer.

³ Source INSEE Première N°1013 – avril 2005

1.3. L'évolution

Le rythme de croissance de la population faiblit

Le rythme de croissance de la population au cours de la période intercensitaire de 1996 à 2003 a été de + 0,8 % par an, alors qu'il était de + 0,6 % par an entre 1990 et 1996. Cependant, le taux de croissance annuel moyen entre 1990 et 1996 n'est pas significatif, étant donné qu'en 1996, les étudiants et militaires hors du Territoire n'étaient pas comptabilisés, contrairement au recensement de 1990. Aussi, à définition constante entre 1990 et 1996, le taux de croissance annuel moyen de la population était de 1,1 %. Le rythme de croissance entre 1996 et 2003 est donc le rythme le plus faible enregistré depuis 1969.

Evolution de la population

	Année du recensement				
	1976	1983	1990	1996	2003
Population totale	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944
Taux d'accroissement annuel moyen	4,40%	1,30%	0,60%	0,80%	n.c

Source : STSEE

Sur la période 1996-2003, la population a augmenté en moyenne de 7,9 ‰ par an : l'accroissement naturel y a contribué pour 15 ‰ tandis que le solde migratoire a apporté une contribution négative de -7,1‰ correspondant à une perte nette de 104 habitants en moyenne tous les ans. Ainsi, la faible croissance de la population est le résultat d'une émigration massive, qui réduit de moitié la croissance totale de la population due à l'accroissement naturel.

L'émigration reste à un niveau élevé

En l'absence de développement économique notable et de débouchés pour les nouveaux entrants sur le marché du travail, le taux d'émigration ne devrait pas fléchir au cours des prochaines années.

La population résidente a progressé moins vite que la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. Le recensement de 1996 effectué en Nouvelle-Calédonie dénombrait en effet 17 763 habitants originaires de Wallis-et-Futuna contre 14 186 en 1989, soit un taux d'accroissement moyen de 3,8 % par an sur la période. La proportion des Wallisiens et Futuniens dans la population de Nouvelle-Calédonie a, de fait, tendance à augmenter depuis 1969 et atteignait 9 % de la population totale il y a dix ans. Ce chiffre n'a pas été actualisé depuis lors, faute de recensement apportant des éléments à ce sujet.

2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

2.1. La répartition géographique

Sur les trois îles composant le Territoire, seules Wallis et Futuna sont habitées. Alofi reste quasiment inhabitée, seulement 2 résidents y ont été recensés.

En 2003, Wallis rassemble 67,4 % de la population du Territoire, avec 10 071 habitants, soit une augmentation de 5,7 % depuis le dernier recensement. L'île de Futuna compte 4 873 habitants, soit une progression de 5,1 % par rapport à 1996. L'inégale répartition entre les deux îles s'explique principalement par deux facteurs : d'une part, le siège de l'administration du Territoire se situe à Wallis et, d'autre part, le relief peu montagneux de cette dernière a permis

un peuplement plus dense qu'à Futuna. Cependant, entre 1996 et 2003, les deux îles ont connu un taux de croissance annuel moyen de leur population à peu près similaire (respectivement 0,8% et 0,7%).

La densité de population est de 105,1 habitants au km² sur l'ensemble du Territoire (129,3 hab./km² à Wallis et 64,9 hab./km² à Futuna).

Répartition géographique de la population

	Année du recensement					Parts en %	
	1976	1983	1990	1996	2003	1996	2003
Wallis	6 019	8 084	8 973	9 528	10 071	67,3%	67,4%
Hihifo (nord de l'île)	1 472	1 928	2 105	2 328	2 422	16,4%	16,2%
Hahake (centre de l'île)	2 006	2 934	3 256	3 647	3 950	25,7%	26,4%
<i>dont chef lieu Mata'Utu</i>	558	815	1 222	1 137	1 191	8,0%	8,0%
Mua (sud de l'île)	2 541	3 222	3 612	3 553	3 699	25,1%	24,8%
Futuna	3 173	4 324	4 732	4 638	4 873	32,7%	32,6%
Alo (sud est de l'île)	1 784	2 477	2 860	2 892	2 993	20,4%	20,0%
Sigave (nord ouest de l'île)	1 389	1 847	1 872	1 746	1 880	12,3%	12,6%
TOTAL	9 192	12 408	13 705	14 166	14 944	100,0%	100,0%

Source : STSEE

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, le district de Hahake dans la circonscription d'Uvéa reste le plus peuplé, tandis que Mata'Utu, centre administratif, est le village le plus important, la plupart des autres villages ne dépassant pas 800 habitants.

2.2. La répartition par âge

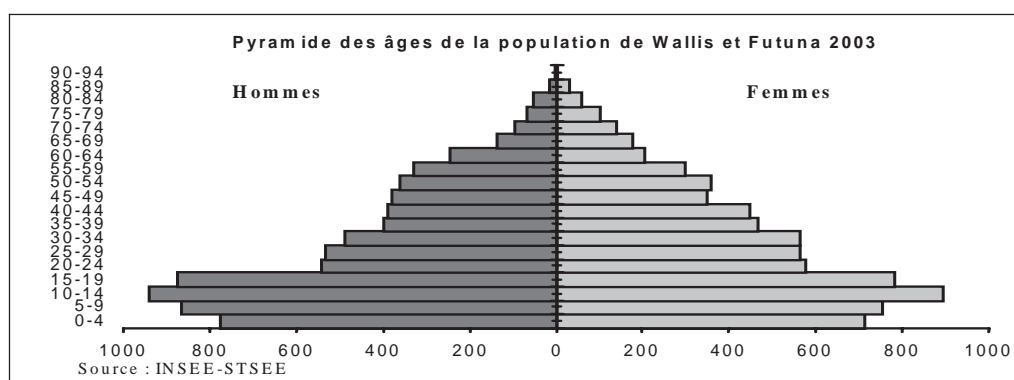
La structure de la pyramide des âges du recensement de 2003 présente des caractéristiques différentes des recensements précédents : en effet, alors qu'auparavant la population était majoritairement âgée de moins de 20 ans, en 2003 il s'agit désormais de la population âgée entre 20 et 59 ans qui est la plus nombreuse (47 % de la population) : la transition démographique est en cours. La population wallisienne et futunienne reste très jeune, la part des plus de 60 ans n'étant que de 8,9 % de la population, et l'âge médian se situant à près de 24 ans, contre 37 ans en France métropolitaine⁴.

On remarque un net décrochage entre la taille de la population âgée de moins de 20 ans et celle des plus de 20 ans, qui s'explique par l'émigration massive des jeunes après le lycée.

2.3. La taille des ménages

Entre 1996 et 2003, le nombre de ménages a augmenté de 19 % alors que la population ne s'est accrue que de 5,5 %. La taille moyenne des ménages est ainsi passée de 5,4 personnes en 1996 à 4,8 en 2003. La baisse de la natalité, mais aussi le départ de jeunes du noyau familial, expliquent cette diminution. Sur l'ensemble du Territoire, la part des ménages de 5 personnes ou moins augmente, tandis que celle des ménages de 6 personnes ou plus diminue. La baisse la plus marquée concerne les ménages de 10 à 14 personnes : ils représentaient 10 % des ménages en 1996 et seulement 5,4 % en 2003.

⁴ Recensement de 1999



2.4. L'éducation et l'emploi

La diffusion de la langue française se poursuit : en 1996, 27,3 % des personnes de 14 ans ou plus n'avaient aucune connaissance du français ; en 2003, cette part n'est plus que de 16 %. Près de huit personnes sur dix parlent à la fois français et wallisien ou futunien.

La proportion des personnes âgées de 14 ans ou plus n'ayant jamais été scolarisées a diminué de moitié depuis 1996 pour atteindre 11,5 % en 2003. Parmi les personnes passées par le système scolaire, deux sur trois ne sont pas diplômées, tandis que 7 % sont titulaires du baccalauréat et 6 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

De ce faible niveau de diplôme résulte une forte inactivité. 42 % des personnes âgées de 15 à 60 ans se déclarent inactives⁵. Sur les 3.660 personnes de la population active en 2003, 3 104 ont un emploi et 556 sont au chômage. Depuis 1996, le nombre d'actifs a augmenté de 639, principalement dans le secteur privé. Le taux de chômage, de 15,2 % sur l'ensemble du Territoire, est nettement plus élevé à Wallis (16,6 %) qu'à Futuna (9,9 %). Parmi les 556 chômeurs recensés, 87 % habitent Wallis et 13 % Futuna.

2.5. Logement et équipement des ménages

Les trois quarts des résidences principales sont de « type moderne » tandis qu'une sur cinq est une maison traditionnelle, un « falé ». Les falés représentent un tiers des logements de Futuna contre un sur huit à Wallis.

Les matériaux traditionnels sont plus fréquemment utilisés à Futuna où 91 % des résidences principales ont des murs en parpaing, 54 % un toit en tôle et 84 % un sol en béton. A Wallis, la part des logements ayant des murs en parpaing est identique mais 90 % des toits sont en tôle et 99 % des sols en béton. Cependant, l'utilisation des matériaux traditionnels diminue sur les deux îles. A Wallis, la part des toitures en végétal est passée de 17 % des logements en 1996 à 7 % en 2003. A Futuna, elle est passée de 57 % à 31 % sur la même période.

⁵ Plus de la moitié des personnes se déclarant « actives occupées » pratiquent une activité annexe (au moins une parmi l'agriculture, la pêche ou l'artisanat traditionnel). Cette proportion atteint 72,6 % chez les demandeurs d'emploi et près de 76 % chez les inactifs. La distinction par sexe indique que 9 hommes sur 10 chez les inactifs et chez les chômeurs pratiquent une activité annexe.

En 2003, 19 % des ménages n'avaient pas l'eau courante dans leur logement et 32 % ne disposaient pas de WC intérieur. Sur ces deux points, Futuna reste en retard puisque 33 % des résidences principales de l'île n'ont pas l'eau courante contre 13 % à Wallis.

Les taux d'équipement en biens durables révèlent également des écarts importants entre les deux îles. Si à Wallis, 7 ménages sur 10 sont équipés d'un lave-linge, à Futuna ils ne sont que 3 sur 10. Entre 1996 et 2003, les taux d'équipement sont restés assez stables à Wallis tandis qu'à Futuna ils progressaient fortement pour le téléphone (+11 %) et le congélateur (+19 %). La moitié des ménages possède au moins une voiture et un tiers au moins un deux roues. Mais l'écart reste encore important entre les deux îles puisque les ménages de Wallis disposant d'un véhicule sont deux fois plus nombreux qu'à Futuna, où les deux roues sont plus répandus.

Taux d'équipement des ménages en 2003

Part des ménages	Wallis	Futuna	Ensemble
Disposant de l'eau courante à l'intérieur	87,2	66,9	80,9
Ayant une connexion au réseau général électrique	96,6	99,2	97,4
Ayant des W.C. intérieurs	76,1	51,5	68,5
Ayant un réfrigérateur	69,3	44,7	61,7
Ayant un congélateur	50,2	53,6	51,2
Ayant un lave-linge	69,2	28,2	56,6
Ayant un magnétoscope, un lecteur DVD	40,9	29,8	37,5
Ayant un téléphone	43,4	28,7	38,8
Ayant un ordinateur	18,5	7,1	15,0
Ayant une voiture	59,0	30,9	50,3
Ayant un deux roues à moteur	28,8	46,0	34,2
Ayant un bateau à moteur	17,5	5,9	13,9

Source : Recensement de la population INSEE -STSEE

§ 2. LE CADRE SOCIAL

1. L'EMPLOI

1.1. Situation du marché de l'emploi

Le secteur privé progresse légèrement 2006

La principale source statistique en matière d'emploi sur le Territoire est la Caisse Locale de Retraites (CLR). Il faut toutefois apporter plusieurs nuances aux chiffres fournis par cette dernière. Il existe des retards de cotisations importants qui biaisent les résultats et ne permettent d'établir des chiffres valides qu'après plusieurs mois. L'IEOM est donc amené à corriger les données fournies par la CLR-CCPF en fonction des informations qu'il collecte par ailleurs, sur les entreprises et les administrations locales⁶. De plus, la part du secteur informel, bien que difficile à mesurer, semble non négligeable. Enfin, les fonctionnaires de l'Etat ne cotisent pas à la CLR mais à la pension civile.

Répartition par secteurs d'activité des effectifs salariés inscrits à la CLR

	déc-05		déc-06		Glissement annuel
	nombre	part en %	nombre	part en %	
Secteur privé	593	32,6%	607	33,0%	2,4%
dont :					
Industrie/Artisanat	100	5,5%	92	5,0%	-8,1%
BTP	79	4,4%	55	3,0%	-30,5%
Commerce	202	11,1%	241	13,1%	19,2%
Services	164	9,0%	181	9,9%	10,3%
Employés de maison	46	2,5%	37	2,0%	-20,1%
Secteur semi-public*	186	10,2%	187	10,2%	0,4%
Secteur public	1041	57,2%	1042	56,8%	0,1%
Total	1820	100,0%	1836	100,0%	0,9%
Contrats de développement	272	14,9%	350	19,1%	29,0%

Source CLR-CCPF

* Secteur regroupant des établissements publics ou institutions conventionnées avec l'Etat dont les budgets ne sont pas des budgets territoriaux, comme la CLR-CCPF, la DEC (Direction de l'Enseignement Catholique), RFO, l'IEOM...

Le marché de l'emploi sur le Territoire est caractérisé par la faible part du secteur privé, qui ne représente que 33 % des emplois déclarés à la CLR. Le secteur privé employait 607 personnes fin 2006, contre 593 un an auparavant, soit une hausse de 2,4 % s'expliquant notamment par un meilleur recouvrement des cotisations. Les effectifs salariés des secteurs du commerce et des services se sont accrus respectivement de 19,2 % et 10,3 %, tandis que ceux du secteur du BTP enregistrent une forte baisse (-30,5 % avec 55 emplois déclarés). Déjà soulignée en 2004 et 2005, la baisse persistante des emplois du BTP s'explique par le faible nombre de grands chantiers en 2006.

⁶ Les données 2005 ont été révisées en 2006 afin de tenir compte de la dernière situation des cotisations versées à la CLR.

Le nombre de salariés dans le secteur public (hors fonctionnaires de l'Etat) est stable à 1 042 personnes, soit 56,8 % des emplois déclarés à la CLR. Les effectifs du secteur semi-public ont également peu évolué en 2006 avec 187 salariés déclarés.

Au total, le nombre global de personnes ayant un emploi salarié (hors fonctionnaires de l'Etat) aurait donc progressé de 0,9 % en 2006 pour s'établir à 1 836.

Les fonctionnaires d'Etat représentent près de 16% des emplois salariés

Le nombre de fonctionnaires payés directement par l'Etat cotisant à la pension civile mais pas à la CLR/CCPF est déterminé par enquête de l'IEOM auprès des administrations concernées. Il s'élevait à 347 au 31/12/06, soit une augmentation de 0,6 % depuis un an. Cette faible progression repose sur les effectifs de l'éducation nationale. Ceux-ci ont été réévalués en 2006, pour les trois derniers exercices, afin d'intégrer l'ensemble des fonctionnaires concernés.

Répartition des fonctionnaires non inscrits à la CLR

	2004	2005	2006	Variation 2006 / 05	Part
Ad.sup et autres services de l'Etat	43,5	47,5	47,5	0,0%	13,7%
Services territoriaux	15,5	15,5	15,5	0,0%	4,5%
Education nationale	273	272	274	0,7%	79,0%
Agence de Santé	8	10	10	0,0%	2,9%
Total	340	345	347	0,6%	100,0%

Sources : Administration supérieure, Ed. nationale et Agence de Santé

Sous les réserves formulées ci-dessus, le nombre total de salariés sur le Territoire peut être estimé à 2 183. Compte tenu des fonctionnaires rémunérés directement par l'Etat, la part de la fonction publique et semi-publique dans l'emploi salarié local s'élève à 72,2 %, contre 22 % en Nouvelle-Calédonie et 16 % en Polynésie française.

Le recensement des demandeurs d'emploi n'est pas exhaustif

En l'absence d'indemnité de chômage sur le Territoire, le nombre de demandeurs d'emploi est recensé par le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS). Le SITAS a recensé 503 demandeurs d'emploi à Wallis en 2006. Il estime que leur nombre réel s'établit autour de 400 demandeurs, soit un niveau similaire à 2005. Le recensement est basé sur les inscriptions des demandeurs auprès du SITAS qui ne sont pas obligatoires et ne peuvent être effectuées à Futuna.

1.2. Les Chantiers de Développement local

Les Chantiers de Développement pour les Jeunes (CDJ) et pour les Adultes (CDA) sont des emplois dans les secteurs public et associatif, financés par l'Etat. Le principe de ces contrats repose sur une circulaire du ministère de l'Outre-mer datant de 1991, qui les définit en ces termes : « les chantiers permettent de donner à des catégories particulièrement défavorisées une aide financière temporaire en contrepartie d'un travail d'intérêt général pendant une durée déterminée, et d'apporter une aide à l'insertion sociale et professionnelle des travailleurs privés d'emploi ». Les postulants doivent être à la recherche d'un emploi et, de préférence, s'être préalablement inscrits auprès du SITAS. Le taux d'insertion des bénéficiaires au terme de leur contrat atteint 10 %.

Le choix des projets se fait dans le cadre de la circulaire Ministère du Travail (Délégation à l'emploi) du 15 juillet 1991 en privilégiant l'intérêt général et les domaines de la santé (lutte contre la dengue), de l'action sociale (habitat, handicapés) de l'éducation

(convention avec la Direction de l'Enseignement Catholique) de la protection de l'environnement (opérations de nettoyage, protection de la mangrove, ramassage des sargasses en bord de mer) de la mise en valeur de sites (lac Lalo Lalo, fort tongien de Talietumu), de la transmission des techniques traditionnelles (fabrication de *tapa*, construction de *falés*...). Ils doivent se situer hors du secteur marchand de manière à ne pas concurrencer l'activité des entreprises : c'est pourquoi ne sont pas attribués de chantiers pour des opérations telles que gardiennage ou entretien d'espaces verts.

Enfin, compte tenu de la rareté des emplois sur le Territoire, une priorité est accordée au nombre de bénéficiaires en concluant de préférence plusieurs conventions de courte durée et, en tout état de cause, en respectant les durées maximales fixées par la réglementation soit 12 mois pour les jeunes, à mi-temps, 3 mois à plein temps ou 6 mois à mi-temps pour les adultes.

Le budget alloué aux chantiers de développement est réparti en trois parts : 65 % sont directement mis en œuvre par les circonscriptions de Futuna et d'Uvéa et 35 % sont gérés par le SITAS, en partenariat avec les autres services de l'Etat, du Territoire et des associations. A la frontière entre l'aide sociale et l'aide à l'emploi, le dispositif des chantiers de développement local a permis de distribuer 1 107 millions de F CFP au cours de la période 2000-2006, dont 730 millions dans le cadre du contrat de développement, au profit de l'ensemble de la population à la fois au titre des revenus distribués directement, des travaux réalisés ou de l'aide apportée à des personnes en difficultés.

Les CDJ sont des emplois à mi-temps, s'adressant à des jeunes âgés de 16 à 25 ans et pour une durée cumulée maximum d'un an jusqu'à leur 26ème anniversaire. Ils permettent d'acquérir une première expérience professionnelle, voire éventuellement de compléter une formation. Ils sont rémunérés à hauteur de 80 % du SMIG horaire (soit 28 205 F CFP en 2006 pour 80 heures de travail par mois). 181 jeunes ont été employés à ce titre en 2006, dont 129 par les associations et organismes à but non lucratif, 16 par les collectivités locales et circonscriptions administratives, 11 par des établissements publics, 4 par les services techniques de l'Etat, 3 par le Territoire et 21 dans divers secteurs.

Les CDA sont des emplois d'une durée maximum de 3 mois par an, pour une rémunération mensuelle de 30 849 F CFP en 2006 (pour 70 heures de travail par mois). Ils ont bénéficié à 656 adultes en 2006, contre 580 en 2005. Parmi ceux-ci, 259 ont été recrutés par l'intermédiaire du SITAS vers le milieu associatif, 13 par les services techniques de l'Etat, 271 par les collectivités locales et les circonscriptions administratives, 38 par les établissements publics, 6 par le Territoire et 69 dans d'autres domaines.

Le nombre total de bénéficiaires (CDA et CDJ) progresse de 4,8 % par rapport à l'année précédente à 837 personnes en 2006, contre 799 en 2005 et 850 en 2004.

2. LES RELATIONS DU TRAVAIL

2.1. L'organisation interprofessionnelle

La chambre interprofessionnelle (CIPWF) couvre l'ensemble des activités économiques des deux îles. Elle a été constituée en tant qu'établissement public territorial. Ces statuts ont été adoptés en janvier 2002 par l'Assemblée territoriale. Ses membres ont été élus en septembre 2002 et renouvelés pour moitié en décembre 2005.

Le budget des dépenses exécutées par la chambre interprofessionnelle pour l'année 2006 a été de 15,4 millions de F CFP. Son fonctionnement est financé par une taxe additionnelle de 30 % sur les patentes.

Elle dispose encore de peu de moyens et son action se limite à la formation. En collaboration avec le SITAS, elle initie un partenariat avec la Conférence Régionale des Métiers du Pacifique Sud (COREM), regroupement des chambres consulaires de Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, instance actuellement en cours de réactivation, dont l'objectif est de renforcer la place et le rôle du secteur des métiers dans le développement économique et social de chacun de ces territoires. Dans ce cadre, une première action sera mise en œuvre en 2007, pour la formation en gestion-comptabilité des artisans et chefs de petites entreprises du Territoire.

Par ailleurs, la CIPWF ne gère ni le port, ni l'aéroport. Elle a, cependant, largement contribué aux études préparatoires au lancement des entreprises d'exploitation forestière et de scierie, créées en 2005. De plus, elle a été chargée des études en vue de la gestion et de la commercialisation du nom du « domaine .wf ». Ce projet est resté en suspens en 2006.

Dans le cadre du Contrat de développement, une dotation de 77,5 millions de F CFP a été mise à la disposition de la CIPWF par le ministère de l'Outre-mer, pour mener des actions d'aide aux entreprises d'une part (30 millions de F CFP) et pour la construction du bâtiment de la Chambre interprofessionnelle d'autre part (47,5 millions). A la fin 2006, ces crédits n'étaient pas mobilisés.

2.2. Le droit du travail

Les relations du travail sur le Territoire sont, pour l'essentiel, régies par un Code du travail basé sur une Loi du 15 décembre 1952. L'obsolescence de ce texte ne permet pas la mise en place d'un cadre juridique adapté aux conditions actuelles du monde du travail. Pour le secteur privé, un accord interprofessionnel territorial a été signé le 15 décembre 1995. Il comportait notamment un volet de négociation des salaires. En dehors des augmentations du SMIG, les salaires n'ont pas été renégociés depuis.

L'ordonnance n°2000-285 du 30 mars 2000 portant actualisation et adaptation du droit du travail de l'Outre-mer permet désormais aux partenaires sociaux dans le Territoire de négocier des accords d'annualisation du temps de travail. Aucun accord de ce type n'a été signé à ce jour. Le temps de travail hebdomadaire reste par ailleurs fixé à 39 heures. En outre, en matière d'hygiène et de sécurité des travailleurs, cette ordonnance a introduit dans le Code du travail local le principe de la responsabilité de l'employeur et de l'obligation de maintenir en constant état de propreté les locaux de travail ou de veiller à la sécurité des travailleurs, y compris en interrompant leur activité en cas de danger grave, imminent et inévitable (notamment en cas de catastrophe naturelle).

Aucune évolution majeure n'est à mentionner en matière de droit du travail ces dernières années. Cependant, l'ordonnance n°2005-57 du 26 janvier 2005, portant actualisation et adaptation du droit du travail en outre-mer, vient moderniser la loi n°52-1322 du 15 décembre 1952 applicable à Wallis et Futuna.

2.3. Les rapports sociaux

Il existe sur le Territoire une fédération patronale, affiliée à la CGPME. Cinq syndicats sont par ailleurs considérés comme « représentatifs » localement : FO, la FSTWF, la CFDT, le SACE (au sein de l'Administration supérieure) et l'USTO (au sein de RFO). Si le taux de syndicalisation n'est pas recensé, la capacité de mobilisation est en tout cas importante et peut déboucher sur des conflits sociaux sérieux.

Il existe, depuis 2006, une Commission Consultative du Travail (CCT), instituée par les articles 162 et 163 du code du travail et l'arrêté 2000-491 du 7 novembre 2006, se rassemblant quatre fois par an. Son objectif est de réunir l'ensemble des acteurs du monde

professionnel afin de les consulter sur « toutes les questions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ». Deux réunions ont porté sur la question du travail illégal, des cumuls d'emplois et les éventuelles modifications à apporter à l'ordonnancement juridique du Territoire en la matière. Une réunion a été consacrée à l'examen des conditions d'application des textes relatifs à la retraite anticipée, en particulier la délibération n° 81/AT/2005 du 30 novembre 2005, approuvée et rendue obligatoire par arrêté N° 2006-089 du 22 février 2006. Elle a donné lieu à la création de la commission médicale instituée par arrêté 2006-278 du 7 juin 2006 : les personnes reconnues inaptes à tout travail par cette commission peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein dès l'âge de 50 ans.

Enfin, la Commission consultative du travail est également chargée « d'étudier les éléments pouvant servir de base à la détermination du salaire minimum : étude du minimum vital, étude des conditions économiques générales ». A ce titre, elle s'est réunie le 21 décembre 2006.

Instance de dialogue social, cette commission, ainsi que les revalorisations successives du SMIG, ont contribué, en 2006, à améliorer le climat social et à limiter les conflits dans les entreprises.

Par ailleurs, au cours de cette année, 80 réclamations individuelles ou collectives ont été traitées au SITAS. Elles portent principalement sur l'application de la réglementation en matière de salaires, congés payés ou déclaration et versement des cotisations auprès de la CLR ainsi que sur des litiges relatifs à la rupture des contrats de travail.

2.4. L'inspection du travail

Le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) existe sur le Territoire depuis décembre 1989. Il est chargé, malgré ses moyens d'action limités, des missions suivantes :

- organiser et contrôler les actions en matière de formation professionnelle, d'aide à l'emploi et d'insertion ;
- assurer un rôle de médiateur dans les conflits sociaux mais aussi directement entre employeur et salarié. Il s'agit aujourd'hui de son rôle principal ;
- animer le dialogue social à travers la présidence et le secrétariat de la commission consultative du travail ;
- veiller à l'application du Code du travail en vigueur sur le Territoire. Cette tâche est rendue difficile par le cadre juridique ancien et peu structuré. Il bénéficie d'un pouvoir de sanction mais en fait très peu usage, lui préférant la médiation ;
- exercer la tutelle administrative sur les organismes territoriaux à caractère social, en l'occurrence la CLR-CCPF;
- animer et suivre l'office local de la main-d'œuvre, qui recense les demandeurs d'emploi.

Outre ses missions traditionnelles, l'activité du SITAS intègre également les chantiers de développement, l'aide aux personnes handicapées, l'instruction et le suivi du régime territorial de prise en charge d'un forfait d'eau pour les abonnés de Wallis (2006), la synthèse des informations et l'élaboration des statistiques territoriales relatives à l'emploi et à la protection sociale.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

La prédominance du secteur public dans la structure de l'emploi sur le Territoire confère une importance particulière au niveau des salaires versés à ses agents. Les salaires du secteur public et du secteur privé n'ont pas suivi la même évolution et il existe un décalage important, au profit du secteur public, notamment en matière de salaire minimum. L'affiliation des salariés à la Caisse Locale de Retraites (CLR) permet d'établir une évaluation de la masse salariale des employés du Territoire (hors fonctionnaires d'Etat).

1.1. L'évolution des salaires dans le secteur privé

Aux termes de l'Accord Interprofessionnel du Travail (AIT) du 15 décembre 1995, les salaires de base du secteur privé comprennent une partie fixe (coefficient 100) correspondant au SMIG horaire (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti), et une partie mobile dont la valeur du point est en principe négociée chaque année aux environs du 1^{er} novembre ou dès que l'augmentation de l'indice du coût de la vie dépasse 2 %. Le salaire est obtenu par le produit du nombre de points par la valeur du point, ajouté à la partie fixe du salaire (coefficient 100).

L'arrêté n°2001-264 a fixé, le 22 juin 2001, les étapes d'une revalorisation sensible du SMIG sur le Territoire, visant à atteindre le seuil de 70 000 F CFP par mois. Le SMIG n'avait pas évolué depuis le 1^{er} juin 1998.

Evolution du SMIG depuis 1998

	Rémunération horaire (XPF)	Rémunération mensuelle (XPF)	Evolution / date précédente
Depuis juin 1998	344,25	58 178	-
1er juillet 2001	372,47	62 947	8,2%
1er janvier 2002	394,82	66 725	6,0%
1er janvier 2003	414,56	70 061	5,0%
1er janvier 2004	415,56	70 230	0,2%
1er janvier 2005	434,09	73 361	4,5%
1er janvier 2006	440,70	74 478	1,5%
1er janvier 2007	451,71	76 339	2,5%

Source : Journal officiel du Territoire

Par arrêté 2007/003 du 10 janvier 2007, les autorités ont décidé de revaloriser le SMIG de 2,5 %, soit un niveau proche l'inflation en 2006. Depuis le 1er janvier, la rémunération horaire minimum se monte donc à 451,71 F CFP, équivalant à 76 338,99 F CFP pour 169 heures de travail mensuel, le salaire minimum garanti (SMG) de Nouvelle-Calédonie a été fixé à 120 000 F CFP au 1^{er} janvier 2007 pour 169 heures travaillées par mois. Celui de la Polynésie française a été revu à la hausse au 1^{er} février 2007 à 137 000 F CFP par mois.

1.2. L'évolution des salaires dans le secteur public

Depuis le 1^{er} janvier 2000, aucun agent de l'Administration supérieure n'est plus rémunéré au SMIG. L'indice correspondant à la rémunération la plus faible est l'indice 250, soit un salaire mensuel de 103 741 F CFP au 31 décembre 2006. Cet écart avec le SMIG apparaît comme un facteur d'incitation pour les demandeurs d'emploi à privilégier une embauche dans le secteur public. Par ailleurs, le barème des salaires versés aux agents du Territoire a été revalorisé à hauteur de 1,5 % au 1^{er} janvier 2007.

Evolution de la grille des salaires des agents permanents de l'administration (en XPF)

Indices	déc-05		déc-06	
	Salaire horaire	Salaire Mensuel	Salaire horaire	Salaire Mensuel
<i>Employés</i>				
250 (min)	604,78	102 208	613,85	103 741
500	833,13	140 799	845,63	142 911
750	1 124,43	190 029	1 141,30	192 880
810 (max)	1 201,22	203 006	1 219,24	206 052
<i>Catégorie supérieure</i>				
A-I (min)	1 093,48	184 798	1 109,88	187 570
D-VI (max)	2 286,19	386 366	2 320,48	392 161

Source : Administration supérieure

2. LES PRIX

L'indice des prix est calculé par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE), créé en 2000. Entre 1983 et 1995 un indice était calculé par l'administration territoriale, mais entre le 3^{ème} trimestre 1995 et le 4^{ème} trimestre 1999, aucun indice des prix n'a été calculé. Pour le calcul de l'indice, la base 100 est le 3^{ème} trimestre 1989.

Le service territorial des Statistiques a lancé en 2004, une enquête « budget des familles » à la demande de l'Assemblée Territoriale. Cette enquête, dont les principaux résultats figurent ci-après, s'inscrit aussi dans une logique de refonte de l'indice des prix qui s'appuie sur des pondérations issues d'une étude réalisée en 1988 et dont l'obsolescence nuit à la qualité des résultats obtenus et aux ajustements du SMIG et du traitement des fonctionnaires territoriaux.

La pondération de l'indice des prix a été établie en 1989

La pondération des catégories de biens et services, non revue depuis 1989, s'établit comme suit :

Produits alimentaires	:	48,58%
Produits manufacturés	:	41,54%
Services	:	9,88%

Il est à noter que les services sont manifestement sous pondérés dans le calcul de l'indice. Le transport aérien (3,62% de l'indice) et surtout les télécommunications (0,27% de l'indice) occupent une place vraisemblablement beaucoup plus importante dans le budget des ménages du fait de l'isolement du Territoire et du coût de revient de ces services. L'électricité, elle-même coûteuse et soumise à de fortes variations de prix en raison de son mode de

production (essentiellement thermique), n'est pas prise en compte dans le calcul de l'indice des prix.

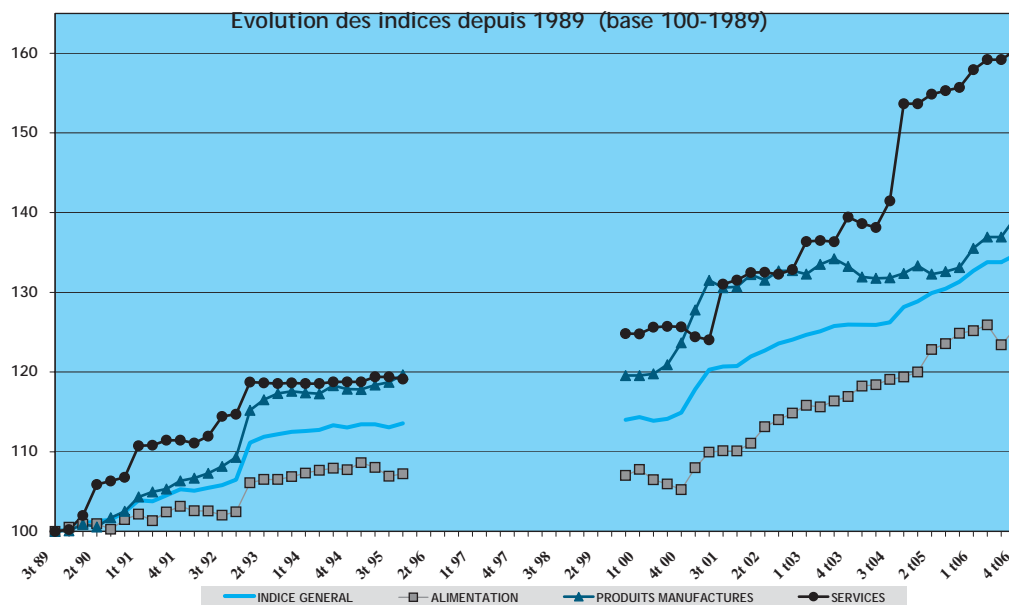
L'indice des prix a progressé de 2,5 % en 2006 par rapport à 2005. Depuis 4 ans, l'inflation oscille, en glissement annuel entre 1,5 % et 2,5 %. Au cours de l'année 2006, Les produits alimentaires paraissent échapper à cette hausse de prix avec une évolution en glissement annuel de +0,5 % alors qu'à l'inverse, les prix des produits manufacturés enregistrent une nette hausse de +4,7 %. La variation des prix des services est dans la moyenne constatée avec un accroissement de près de 3 % en 2006.

Indice des prix à la consommation

Indices	déc-04	déc-05	déc-06	Variation 2005/2004	Variation 2006/2005
Indice des produits alimentaires	119,38	124,87	125,44	4,6%	0,5%
Indice des produits manufacturés	132,37	133,1	139,35	0,6%	4,7%
Indice des services	153,66	155,71	160,35	1,3%	3,0%
Indice global	128,16	131,34	134,66	2,5%	2,5%

Base 100 : 1989

Source : STSEE



Les taux de changes

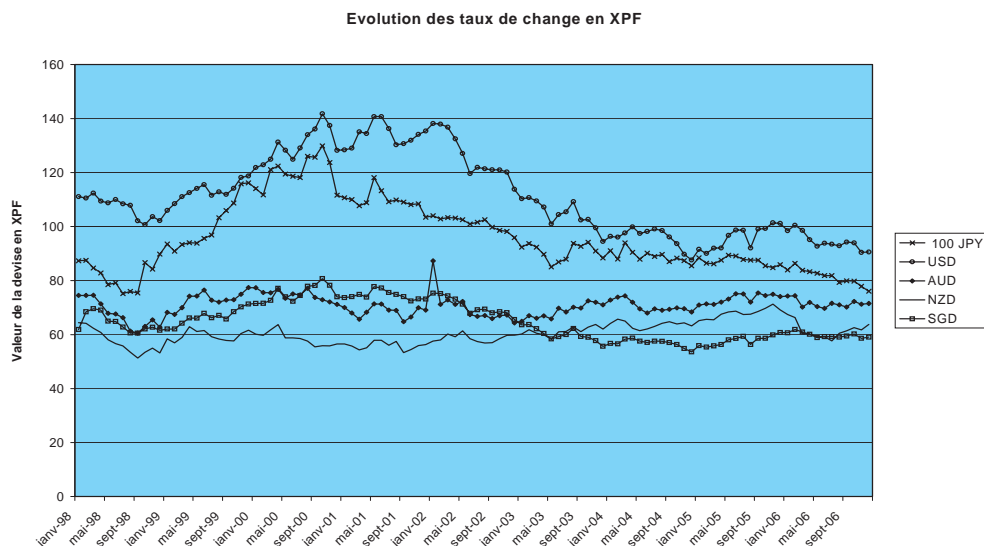
En 2006, on constate une appréciation du Franc pacifique par rapport aux devises des principaux pays fournisseurs du Territoire. Les dollars néo-zélandais et australien se sont ainsi respectivement dépréciés de 12,75 % et 4,59 % par rapport au franc pacifique. Le dollar de Singapour, principal fournisseur de carburant, a perdu 11,73 % de sa valeur face à la monnaie locale. Cela a eu un impact bénéfique sur le prix des importations et pourrait avoir influencé la hausse des échanges connue en 2006.

Evolution du taux de change du Franc Pacifique (en XPF)

	déc-04	déc-05	déc-06	Variations	
				2005/2004	2006/2005
Japon (100 Yens)	85,4506	85,7527	76,0414	0,35%	-11,32%
Etats-Unis	87,6087	101,3950	90,6088	15,74%	-10,64%
Australie	68,3497	74,9336	71,4947	9,63%	-4,59%
Nouvelle-Zélande	63,2355	71,2982	63,7286	12,75%	-10,62%
Singapour	53,6033	59,8905	59,0693	11,73%	-1,37%

Source : IEOM (nb : taux de change en fin de mois)

L'évolution des cours des devises sur 9 ans montre une convergence de leur valeur en F CFP. Sur la période, la valeur du dollar américain s'est largement dépréciée, passant de 140 F CFP pour un dollar en septembre 2000 à 91 F CFP pour un dollar fin décembre 2006. Cette variation est corrélée à l'appréciation de l'euro face au dollar, compte tenu de la parité entre euro et franc pacifique.



3. LE BUDGET DES MENAGES

L'enquête « budget des familles 2005-2006 », réalisée en 2006 par le Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques, indique que les familles de Wallis et Futuna consacrent en moyenne 242 000 F CFP par mois à leurs dépenses ce qui représente un montant annuel de 8,7 milliards de F CFP.

La prépondérance des dépenses d'alimentation et de transport

Les quatre principaux postes de dépenses sont respectivement l'alimentation (21 % du total des dépenses), suivie par les transports (15,3 %), le logement (14,9 %) et les transferts monétaires (12 %). Ils mobilisent près des 2/3 du budget des ménages du Territoire. Le deuxième rang, occupé par le poste transport, constitue une singularité de Wallis et Futuna

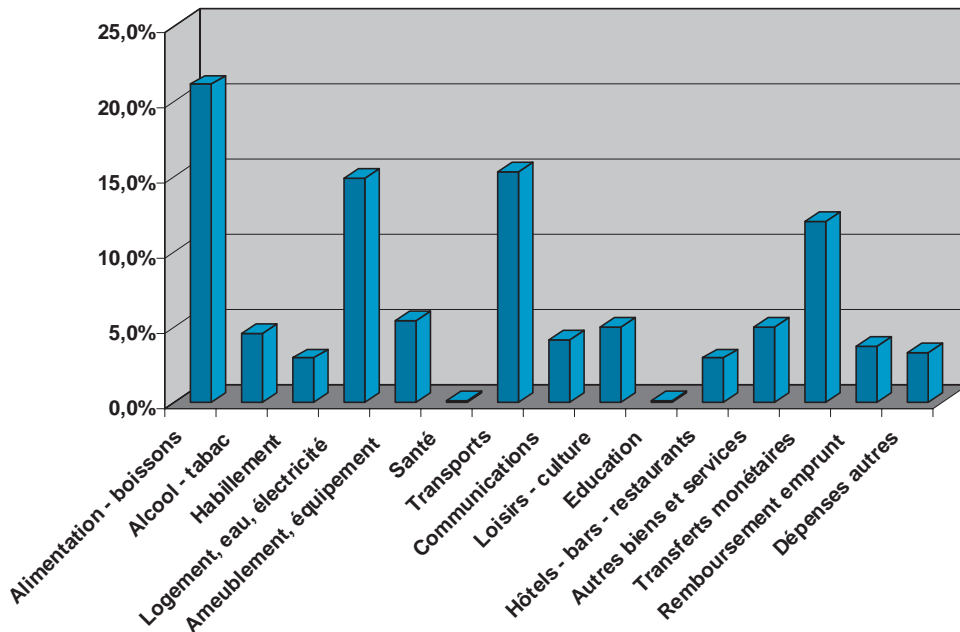
puisque dans la plupart des autres pays, le logement représente l'une des deux principales sources de dépenses avec l'alimentation. Le cumul de toutes les dépenses liées à l'alimentation atteint 21% de la dépense totale, contre 18,4 % en métropole.

Dépense annuelle totale des ménages par postes budgétaires

Poste de dépense	Montant annuel total XPF	Montant mensuel par ménage XPF	% mensuel par ménage
Alimentation - boissons non alcoolisées	1 842 000 000	51 000	21,0%
Alcool - tabac	383 000 000	11 000	4,5%
Habillement	268 000 000	7 000	2,9%
Logement, eau, électricité	1 299 000 000	36 000	14,9%
Ameublement et équipement ménager	473 000 000	13 000	5,4%
Santé	3 000 000	100	0,0%
Transports	1 317 000 000	37 000	15,3%
Communications	352 000 000	10 000	4,1%
Loisirs - culture	418 000 000	12 000	5,0%
Education	7 000 000	200	0,1%
Hôtels - cafés - bars - restaurants	238 000 000	7 000	2,9%
Autres biens et services	421 000 000	12 000	5,0%
Transferts monétaires sans contrepartie	1 045 000 000	29 000	12,0%
Remboursement d'emprunt immobilier	328 000 000	9 000	3,7%
Dépenses autres ménages	294 000 000	8 000	3,3%
Dépense Totale	8 688 000 000	242 300	100,0%

Source STSEE - Enquête "budget des familles 2005 2006".

Répartition des dépenses des ménages



La diminution de la part relative de l'alimentation, qui représentait 41,4 % des dépenses en 1982, est un indicateur d'augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat des ménages qui peuvent consacrer davantage de moyens à d'autres types de dépenses, telles que le confort, l'équipement ou les loisirs. Actuellement, le quart des dépenses alimentaires est consacré à la viande de volaille et aux produits de boulangerie, la viande de porc se situant au troisième rang de cette catégorie de dépenses (le porc est généralement acheté pour des offrandes à des ménages ou à des cérémonies). Au total, la viande entre pour 34,2 % dans le budget alimentaire des ménages du Territoire, contre 15,5 % en métropole.

Le poids élevé des dépenses de transport résulte essentiellement des acquisitions de véhicules et des voyages aériens. Les transferts monétaires sans contrepartie sont composés à 85 % de dons à d'autres ménages, aux associations ou à des actions collectives.

Les inégalités sociales et géographiques

La moyenne mensuelle de la dépense totale par ménage (242 000 F CFP) masque d'importantes inégalités. Au niveau du Territoire, un ménage sur quatre dépense moins de 68 000 F CFP par mois et un ménage sur deux dépense moins de 156 000 F CFP par mois. En outre, la moitié des ménages consommant le moins représente seulement 16,2 % de dépenses totales à Wallis et 15 % à Futuna. Le quart des ménages consommant le plus concentrent 60 % de la dépense totale.

En moyenne, les ménages de Wallis dépensent 272 200 F CFP par mois, et ceux de Futuna 168 600 F CFP. Le rapport de population de 70 % à Wallis et 30 % à Futuna ne se retrouve pas au niveau de la dépense totale monétaire puisque 79 % des dépenses du Territoire sont effectuées par des ménages de Wallis.

Le quart des ménages les moins dépensiers du Territoire dépense en moyenne 50 800 F CFP par mois à Wallis et seulement 28 500 F CFP à Futuna (41 600 F CFP en moyenne sur le Territoire).

Le poids de l'autoconsommation

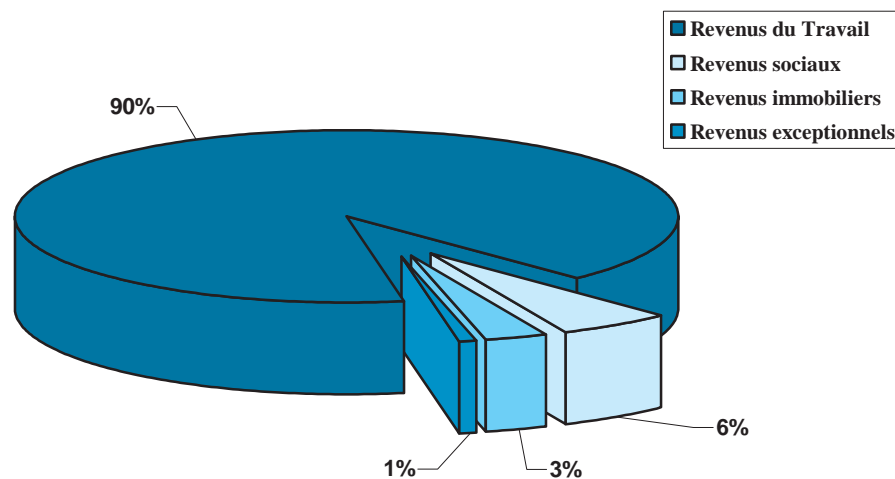
L'autoconsommation est valorisée à 2,3 milliards de F CFP, soit 26 % de la dépense totale sur l'archipel. Elle représente en moyenne l'équivalent de 64 000 F CFP par ménage et par mois. Elle concerne 2/3 des ménages du Territoire et 80 % des ménages de Futuna.

Le tiers de l'autoconsommation est composé de tubercules (ignames et taros). Elle comprend également d'importantes quantités de bananes, de fruits, de viandes et de poissons. De ce fait, ces produits, peu commercialisés (2 % des tubercules seulement), occupent une faible place dans les dépenses monétaires de ménages. Globalement, 56 % de la consommation alimentaire ne fait pas l'objet de dépenses monétaires (65,4 % à Futuna). Ainsi, l'autoconsommation contribue à réduire les inégalités dans la dépense alimentaire.

Des ressources monétaires provenant des salaires

Les ressources monétaires de ménages s'élèvent à 11 milliards de F CFP soit en moyenne 308 000 F CFP par mois. Elles sont composées à 90 % par les revenus du travail. S'y ajoutent les revenus sociaux (allocations familiales, pensions et dons des autres ménages), immobiliers (6,5 % des ménages ont au moins une maison en location) et exceptionnels (ventes de cochons). De même que pour les dépenses, les ressources sont réparties très inégalement. Deux ménages sur trois perçoivent moins que la moyenne mensuelle sur le Territoire (de 308 000 F CFP). Le salaire mensuel moyen perçu par ménage présente de fortes disparités entre les deux îles (237 000 F CFP à Futuna et 339 000 à Wallis).

Composition des ressources monétaires des ménages



Le recours au crédit

Les facilités de paiement offertes par les commerçants jouent un rôle important sur le Territoire puisque 7 personnes sur 10 ont un compte chez un commerçant. Plus de 2,5 milliards de F CFP, soit 30 % de la dépense totale des ménages, sont payés grâce à ce système de crédit. A Futuna, en l'absence d'agence bancaire permanente, 3 ménages sur 4 ont au moins un compte chez un commerçant et plus de 40 % de la dépense totale des ménages s'effectue avec ce mode de paiement. Au total sur l'année, le quart des ménages a eu recours à un nouveau crédit ce qui représente près de 1 200 emprunts. Un crédit sur cinq est contracté auprès d'un établissement bancaire ce qui représente 625 millions de F CFP. 63 % des montants prêtés aux ménages proviennent de la banque et 36 % des commerçants. Plus de la moitié des crédits octroyés est destinée à la consommation de biens durables (mobilier, électroménager...). Ce sont les ménages se situant dans la tranche de revenus intermédiaires qui ont le plus recours au crédit. Sur l'année de l'enquête, 4 ménages sur 10 ont contracté au moins un crédit et le nombre moyen de crédit par ménage est de 1,8. Enfin, le taux moyen d'endettement des ménages consommant du crédit s'élève à 16,4 % de leurs ressources monétaires.

§ 4. LES ECHANGES

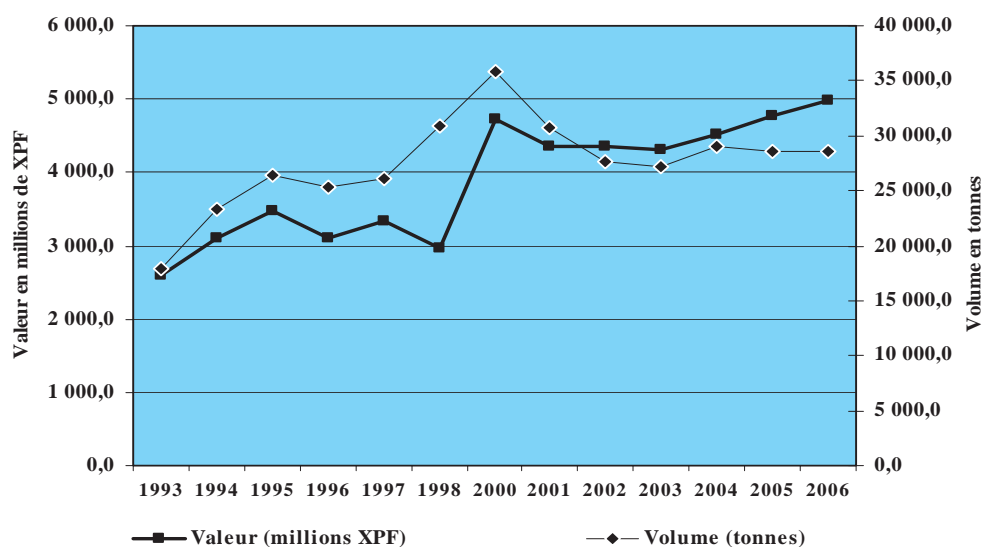
1. L'EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX

La structure des échanges commerciaux du Territoire est caractérisée par l'absence d'exportations, hormis quelques flux ponctuels (19 tonnes de trocas⁷ en 2006, pour une valeur de 11,6 millions de F CFP). Sans la création de filières d'exportation, la structure de la balance commerciale reste donc extrêmement déficitaire à hauteur de la valeur des importations, le taux de couverture des importations par les exportations étant quasiment nul.

1.1. L'évolution des importations

En 2006, le volume des importations atteint 28 620 tonnes contre 28 617 tonnes en 2005. Cette stabilité des tonnages ne reflète pas l'évolution en valeur. Ainsi, 4 980 millions de F CFP de marchandises ont été importées en 2006 soit 4,2 % de plus qu'en 2005 (4 778 millions de F CFP). On observe donc une légère hausse de la valeur moyenne des marchandises importées à volume constant.

Evolution des importations en valeur et en volume
1993-2006



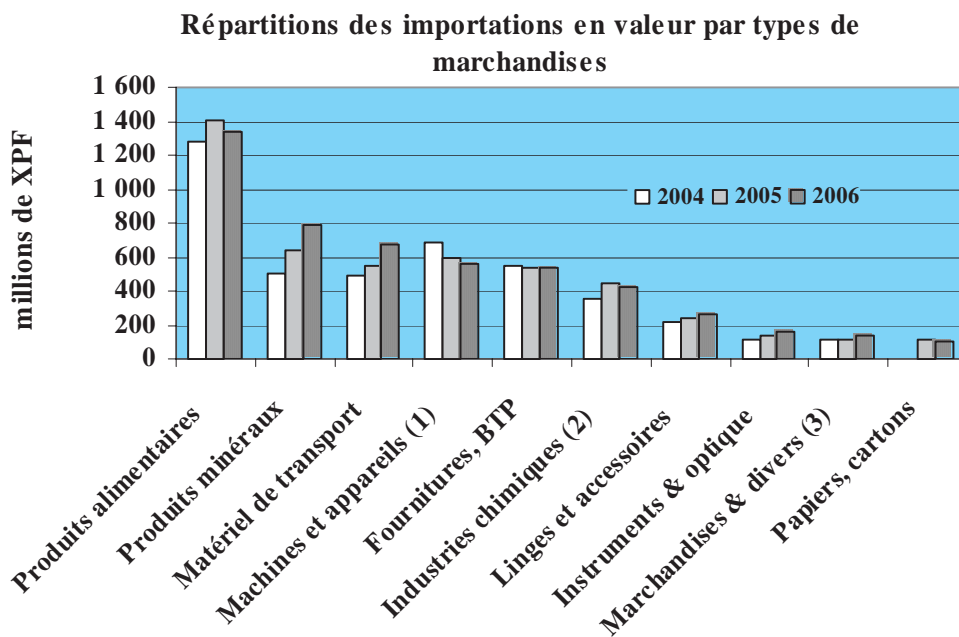
Marchandises importées

La répartition des catégories de marchandises importées en valeur révèle la place dominante des produits alimentaires dans l'ensemble. Ces derniers représentent plus de 25 % des marchandises échangées et conservent leur position sur les trois dernières années. Cette

⁷ Coquillages dont la nacre sert à la confection de boutons et de bijoux fantaisie.

situation résulte manifestement de la faiblesse de la production locale, ne permettant pas de subvenir aux besoins du Territoire.

Par ailleurs, en 2006, la valeur du matériel de transport (671,6 millions de F CFP) dépasse celle des machines et appareils, (électroménager, hi-fi, informatique).



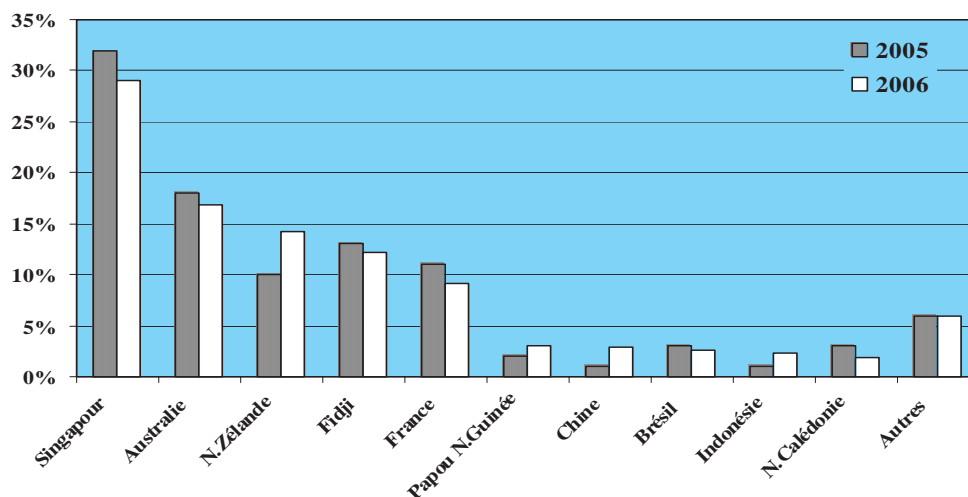
(1) électroménager, hi-fi, informatique... (2) médicaments, hygiène, peinture... (3) mobilier, articles de sport...

1.2. Les principaux fournisseurs

Principaux fournisseurs en tonnage

Près de 60 % des importations en volume proviennent seulement de trois pays : Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le premier représente le principal fournisseur d'hydrocarbures du Territoire, ce qui explique l'importance des volumes échangés, étant donnée la forte dépendance énergétique du Territoire. L'évolution de 2006 fait apparaître la Nouvelle-Zélande en troisième position des importateurs, rattrapant l'Australie avec 14 % contre 17 % du total du volume. On note également l'émergence de la Chine passant de 1 % du tonnage en 2005 à 3 % en 2006. En revanche, le volume des importations en provenance de France connaît une diminution.

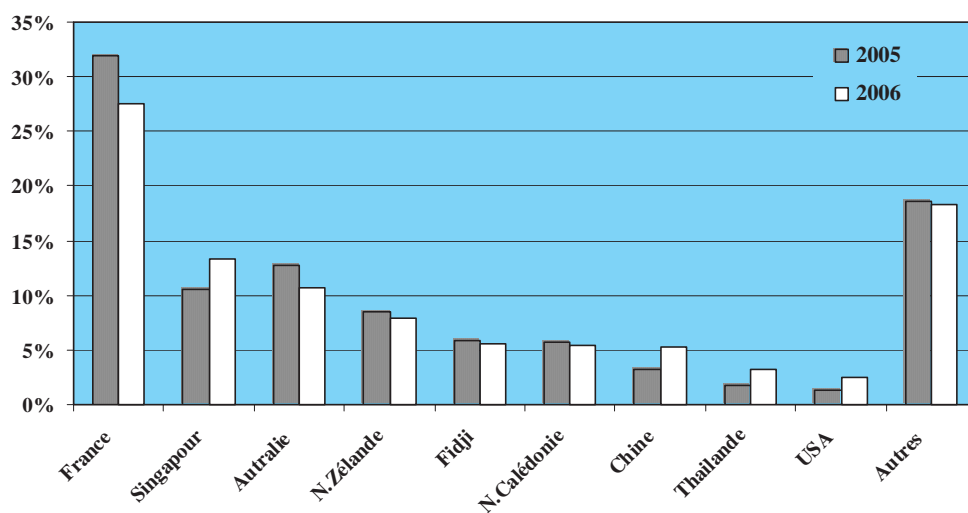
Répartition des origines des importations en volume



Principaux fournisseurs en valeur

Le fait marquant de 2006 est l'évolution du poids des pays asiatiques qui représentent plus de 21 % des importations du Territoire en valeur contre 15% en 2005. Elle résulte notamment du choix de certains gros commerçants de privilégier leurs approvisionnements en provenance d'Asie, notamment pour les véhicules. Elle a entraîné une baisse relative de la place des autres pays dans les importations, notamment au détriment de la métropole et de la Nouvelle-Calédonie d'où proviennent 33 % des importations en 2006 contre 37 % en 2005.

Répartition des origines des importations en valeur



Importations en valeur (millions de XPF)

CHAPITRES	2005		2006		Variation 2006/2005
	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	
LES PRODUITS ALIMENTAIRES	1402,8	29,36%	1342,2	26,96%	-4,32%
- INDUSTRIES ALIMENTAIRES (charcuteries, conserves, boissons, ...)	795,7	16,65%	790,0	15,87%	-0,72%
- PRODUCTION ANIMALE (viandes, poissons, laitages, ...)	380,9	7,97%	340,6	6,84%	-10,58%
- PRODUCTION VEGETALE (fruits, légumes, céréales, thé, café, ...)	204,0	4,27%	191,4	3,84%	-6,18%
- GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VEGETALES	22,2	0,46%	20,1	0,40%	-9,46%
MATERIEL DE TRANSPORT	549,8	11,51%	671,6	13,49%	22,15%
PRODUITS MINERAUX (ciment, ...)	636,7	13,33%	784,1	15,75%	23,15%
- CEMENTS	72,7	1,52%	92,2	1,85%	26,82%
- HYDROCARBURES	540,2	11,31%	691,9	13,90%	28,08%
FOURNITURES (BTP, ...)	540,1	11,30%	533,3	10,71%	-1,26%
- METAUX (tôles, grillages, outillage à main, objets de ménage, ...)	307,0	6,43%	252,4	5,07%	-17,79%
- MATIERES PLASTIQUES (pneumatiques, articles sanitaires, ...)	111,3	2,33%	138,1	2,77%	24,08%
- BOIS (bois brut ou scié, articles en bois sauf meubles)	74,3	1,56%	89,1	1,79%	19,92%
- OBJETS EN VERRE, PORCELAINE ET CARRELAGE	47,5	0,99%	53,7	1,08%	13,05%
MACHINES ET APPAREILS (électroménager, hifi, informatique, ...)	597,7	12,51%	557,9	11,21%	-6,66%
INDUSTRIES CHIMIQUES (médicaments, hygiène, beauté, peinture, ...)	443,2	9,28%	417,5	8,39%	-5,80%
LINGES ET ACCESSOIRES	240,8	5,04%	259,3	5,21%	7,68%
- TEXTILES (vêtement, linge de maison, ...)	167,6	3,51%	208,5	4,19%	24,40%
- ACCESSOIRES (chaussures, coiffures, parapluies, ...)	38,4	0,80%	23,9	0,48%	-37,76%
- PEAUX, CUIRS, PELLETERIES	6,8	0,14%	5,9	0,12%	-13,24%
- BIJOUX	28,0	0,59%	29,1	0,58%	3,93%
MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS (mobilier, articles de sport, ...)	114,9	2,40%	142,4	2,86%	23,93%
PAPIERS, CARTONS (papeterie, livres, objets jetables en papier ou en carton, ...)	114,8	2,40%	105,6	2,12%	-8,01%
INSTRUMENTS ET APPAREILS OPTIQUES (photographie, médico-chirurgical, ...)	137,0	2,87%	163,6	3,29%	19,42%
ARMES ET MUNITIONS	0,3	n.s	0,1	n.s	-66,67%
OBJET D'ART ET DE COLLECTION	0,1	n.s.	0,3	n.s.	200,00%
TOTAL GENERAL	4778,10	100,0%	4977,9	100,0%	4,18%

Source: Service des Douanes et des Affaires Maritimes

2. LES TRANSFERTS PUBLICS ET INTERBANCAIRES

2.1. Les transferts publics

Le montant des transferts publics (flux financiers entrant), qui correspondent aux dépenses de l'Etat dans le Territoire, s'élève pour l'année 2006 à 11 204 millions de F CFP, contre 10 155 millions de F CFP en 2005. Ce flux est principalement constitué des dépenses du ministère de l'Education Nationale (50,2 % du total) et de l'Outre-mer (37 % avec les dépenses de santé intégrées à son budget en 2006). Les différentes collectivités territoriales (Territoire et circonscriptions) perçoivent, au titre de subventions et de différentes dotations, un montant de 1 160 millions de F CFP (soit 10,3 % de l'ensemble), alloué sur les budgets du ministère de l'Outre-mer et d'autres ministères.

Evolution des transferts publics avec l'extérieur (en millions de XPF)

	2004	2005	2006	Variation 2006/2005
Transferts publics de l'Etat (Concours financiers extérieurs de caractère public)	10 461	10 155	11 240	11%
<i>dont</i>				
- Subventions et dotations aux collectivités territoriales	1 183	1 337	1 161	-13,2%
- Dépenses du ministère de l'Education Nationale	4 839	4 895	5 628	15,0%
- Dépenses du ministère de l'Outre mer (hors santé)	1 141	1 711	2 917	13,0%
- Dépenses du ministère de la Santé*	3 327	2 202	2 179	-1,0%

En 2006, les dépenses de santé relèvent du budget du Ministère de l'Outre Mer

Source : Trésor Public

Une partie des transferts publics transite par l'IEOM, sur le compte du Trésor public :

Transferts public ayant transité par l'IEOM (en millions de XPF)

	2004	2005	2006
Solde des transferts sur le compte du Trésor	3 053,7	1 174,6	263,4
- Solde des transferts privés	32,8	55,7	30,9
= Solde des transferts publics ayant transité par l'IEOM	3 021,0	1 118,9	232,5

Source : IEOM

** Solde de l'ensemble des transferts, publics et privés, ayant transité sur le compte du Trésor Public à l'IEOM*

Une part croissante des opérations de Trésor public est désormais traitée par le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT) métropolitain, ce qui explique la forte diminution des montants enregistrés par l'IEOM.

2.2. Les transferts interbancaires

Transferts interbancaires (millions de XPF)

	Cumul 2004	Cumul 2005	Cumul 2006
Transferts reçus par la BWF	943	1 121	975
Transferts émis par la BWF	-4 089	-2 606	-4 568
Solde des transferts interbancaires	-3 146	-1 485	-3 593

Source : IEOM

Après une année 2005 de faible activité, les transferts bancaires bénéficient d'un dynamisme en 2006. Le solde atteint 3 593 millions de F CFP contre 1 485 fin 2005. En l'absence de balance des paiements, les chiffres des transferts privés doivent être analysés avec beaucoup de prudence car ils ne recouvrent qu'une partie des opérations.

SECTION 2

LES SECTEURS D'ACTIVITE

§ 1. L'AGRICULTURE, L'ELEVAGE ET LA PECHE

1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

1.1. Etat des lieux

Sur le Territoire, l'agriculture, de type traditionnel, occupe une place importante tout en étant encore très peu intégrée dans l'économie marchande. Un des enjeux majeurs des prochaines années dans le secteur réside en la professionnalisation des acteurs. Il est, en effet, essentiellement tourné vers la satisfaction des besoins familiaux tant pour l'autoconsommation que pour la "coutume". Le régime foncier est coutumier, basé sur l'indivision du patrimoine familial. La notion de surface cadastrale est inconnue sur le Territoire. Les terres sont en principe inaliénables et incessibles. Chaque membre de la famille est usufruitier des parcelles familiales.

Le premier recensement général de l'agriculture, effectué sur l'ensemble du Territoire par le service de l'économie rurale et de la pêche en liaison avec le service central des enquêtes et des études statistiques du ministère de l'agriculture et de la pêche, a été réalisé au premier semestre 2001⁸. Les résultats du recensement montrent le caractère très parcellisé de l'agriculture sur les deux îles. Ainsi, 1 922 exploitations familiales ont été recensées sur le Territoire, dont 1 167 à Wallis et 755 à Futuna. Elles regroupent 13 283 personnes soit une moyenne de 6,9 personnes par unité. La taille des exploitations est très faible et étroitement liée à la taille de la famille. L'équipement se limite à du petit outillage.

Par ailleurs, 2 486 actifs répartis sur 1 598 unités familiales (66 % des exploitations concernées) déclarent disposer d'un emploi "hors exploitation". Au cours du recensement général de la population de 2003 : 18 personnes ont déclaré l'agriculture et/ou la pêche comme activité principale. En outre, 3 931 et 3 011 personnes ont respectivement déclaré l'agriculture et la pêche comme "activité annexe". Les familles rurales sont donc caractérisées par la pluriactivité. Seules quelques exploitations ont développé une économie marchande. L'activité agricole générerait 78 emplois permanents, 183 à mi-temps et 585 occasionnels, soit 846 personnes au total⁹.

En 2006, 67 exploitations sont inscrites au registre des patentes, avec un nombre d'unités particulièrement important dans le secteur de la pêche lié à l'attribution de licences de pêche donnant accès au carburant détaxé.

⁸ Les chiffres donnés émanent pour l'essentiel de ce recensement.

⁹ Les salariés du secteur agricole ne sont que très rarement déclarés à la CLR.

Nombre d'inscrits au registre des patentes 2006 dans les secteurs agricole et halieutique

Activités	Nombre d'inscrits
Maraîchage	10
Horticulture	11
Elevage porcin	5
Elevage avicole	6
Pêche	35
Total	67

Source Services des contributions diverses

1.2. Les cultures

La superficie totale cultivée des exploitations est estimée à 1 350 ha soit 9,5 % du Territoire dont 620 ha à Alofi et Futuna et 730 ha à Wallis. La production végétale se caractérise par trois systèmes de production : un système agro forestier qui occupe 460 ha à proximité de l'habitat, composé principalement d'arbres à pain, bananiers, cocotiers et fruitiers sous lesquels poussent quelques pieds de taro et igname ; un système intensif qui comporte des aménagements hydrauliques sur une centaine d'hectares dont deux tiers plantés de taros et un tiers en jachère ; un système plus extensif de cultures vivrières qui couvrent environ 800 hectares, essentiellement consacrés au manioc. Les parcelles de tubercules sont laissées en jachère après 4 à 5 années de cultures successives.

Les cultures vivrières

Les cultures vivrières prédominent sur le Territoire. Elles occupent 6,7 % de sa surface (950 ha). La population en tire encore les éléments de base de son alimentation : igname (25 ha), taro (100 ha), manioc (530 ha), banane (140 ha), arbre à pain (160 ha), cocotier (plus de 4 000 ha dont 300 ha sur parcelles cultivées). Dans de nombreux ménages, la consommation de produits vivriers importés (pain, pâtes, pommes de terre, riz, ...) se substitue à celle de produits vivriers locaux. Si quelques commerces produisent des plats préparés à base de produits locaux, ceux confectionnés à partir de produits importés sont les plus vendus.

Les cultures maraîchères

La consommation de légumes se développe. Toutefois, encore aujourd'hui, la demande émane principalement des métropolitains résidant sur le Territoire. Les structures d'exploitation (superficies réduites, absence de mécanisation, etc.) ainsi que le coût de la main d'œuvre et de l'eau ne permettent pas de concurrencer de nombreux produits importés : en moyenne les légumes importés représentent 250 tonnes par an (43 millions de F CFP), dont la moitié en légumes frais. De plus, au cours d'une partie de l'année, les conditions climatiques ne sont pas favorables à certaines productions. L'isolement du Territoire, rend compétitifs les légumes de courte conservation tels que choux de Chine, concombre, laitue, tomate et quelques plantes aromatiques. Selon les années, les superficies cultivées ont, avec les saisons, varié entre 2 500 et 10 000 m² à Wallis et 1 000 et 2 500 m² à Futuna.

Les cultures fruitières

La production fruitière est principalement constituée de bananes, citrons et papayes, en toutes saisons, et d'ananas, avocats, mangues, oranges et pamplemousses seulement à certaines périodes de l'année. Des tests d'induction florale, réalisés au début des années 90, ont démontré la possibilité de produire des ananas toute l'année. Cette technique n'est pratiquement pas utilisée. Les variétés de mangues et d'avocats existant sur le Territoire permettent une

production étalée sur plusieurs mois. La production fruitière, comme l'ensemble des produits agricoles, est faiblement commercialisée. Depuis quelques années, les grandes surfaces commerciales proposent des fruits locaux livrés par des producteurs.

Cependant, les importations de fruits représentent en moyenne 135 tonnes par an (35 millions de F CFP), dont 100 tonnes de fruits frais.

1.2. L'enseignement agricole

La classe de Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Services en Milieu Rural (CAPA SMR) ouverte en février 2006 au Collège de LAVEGAHAU s'ajoute aux deux classes de Brevet d'Enseignement Professionnel « Agriculture des Régions Chaudes » (BEPA ARC) existantes. Le BEPA a, depuis son ouverture, permis à 117 élèves de passer le baccalauréat, puis de poursuivre des études de technicien agricole (40 élèves) ou de licence professionnelle (10 élèves). Les résultats du BEPA 2006 sont en baisse par rapport aux années précédentes (7 reçus sur 12 élèves). Le CAPA « Services en milieu rural » pourrait déboucher sur des emplois locaux et permettre aux meilleurs élèves de poursuivre en BEPA. Par ailleurs, l'ouverture d'une classe de CAPA « travaux paysagers » est envisagée.

Le financement apporté par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'enseignement agricole s'élève à 41,9 millions de F CFP en 2006 pour un effectif de 50 élèves.

1.3. L'élevage

L'élevage concerne presque exclusivement les espèces porcines et avicoles.

L'élevage porcin

Les élevages demeurent, pour la plupart, familiaux ou, au mieux, artisanaux. Le porc constitue un élément essentiel de la coutume. Chaque famille se doit d'élever quelques bêtes destinées à lui permettre de remplir ses obligations coutumières. Avec l'évolution du mode de vie, la consommation de viande de porc tend, par ailleurs, à augmenter. A l'occasion du recensement général agricole de 2001, les producteurs ont indiqué que 53 % des porcs de moins de 25 kg sont autoconsommés et 71 % des porcs de plus de 25 kg sont dédiés à la coutume. 10 % de la production est commercialisée, principalement pour satisfaire aux imprévus de la coutume.

Le recensement de 2001 a également permis d'estimer le nombre de porcs sur l'ensemble du Territoire à 30 100 têtes, avec la répartition suivante : 19 731 porcs pour 1 443 exploitations à Wallis et 10 369 porcs pour 703 exploitations à Futuna. La production annuelle de viande de porc est estimée à 2 000 tonnes.

Avec les changements de mode de vie, les ménages consomment de plus en plus de porcs importés (carcasses et/ou transformés, avec 185 tonnes par an en moyenne, soit 64 millions de F CFP). Les coûts de production, et en particulier l'aliment du bétail, sont tels que le prix de revient du kg de porc vif est estimé autour de 600 F CFP. Le prix de revient "quai de Mata'Utu" des carcasses importées est inférieur à 400 F CFP.

Au cours des années récentes, des cas humains de brucellose porcine ont été déclarés. Une enquête épidémiologique est en cours afin de déterminer la prévalence de la maladie chez les humains et les animaux.

L'élevage avicole

Les poulets de chair font l'objet d'un élevage traditionnel. Destinés à la consommation familiale, leur production, estimée à 10 tonnes par an, se révèle nettement

inférieure à la demande locale. En moyenne, 950 tonnes de viande de volaille sont importées chaque année (90 % de poulets congelés) à moins de 200 F CFP le kg rendu « quai de Mata'Utu ». La valeur de ces importations s'élève à 172 millions de F CFP par an.

Un élevage de poulets de chair a vu le jour en 2006 à Futuna grâce à une aide de l'OGAF à hauteur de 60 % de l'investissement. Il commercialise facilement sa production sur ce marché où la demande est forte.

A Wallis, il existe deux unités de production d'œufs. Le premier élevage est doté d'environ 1 000 poules pondeuses, produisant 70 douzaines d'œufs par jour, achetées en grande partie par les petits commerces. Le second élevage est doté de quatre batteries de 486 poules pondeuses. La production journalière se situe aux alentours de 120 douzaines d'œufs destinées aux grandes surfaces. Une rénovation et une extension de l'exploitation ont été engagées en 2006 sur financement de la BWF.

Aujourd'hui, la production d'œufs (700 000 œufs par an en moyenne) satisfait 44% de la consommation locale, ce qui laisse un potentiel de croissance de la production locale. Aussi, depuis peu, l'un des éleveurs expédie des plateaux d'œufs sur Futuna, où l'unique éleveur de poules pondeuses a arrêté sa production en 2000. Cette île est donc largement dépendante des importations de ce produit.

L'élevage bovin

En dehors des élevages porcins et avicoles, les autres productions animales du Territoire sont marginales : l'évêché détient quelques têtes de boeufs. La viande bovine est importée (330 tonnes par an, dont 170 tonnes de corned beef, pour une valeur CAF de 176 millions de F CFP) de même que les produits laitiers (260 tonnes par an, dont 45 % de lait en poudre, pour une valeur CAF de 77 millions de F CFP).

2. LE DOMAINE FORESTIER

La forêt joue un rôle majeur dans la conservation des sols et la protection de la ressource en eau : lentille d'eau à Wallis, bassins versants des captages de surface à Futuna. Cependant, les surfaces nues ou boisées sont menacées par l'urbanisation et par l'extension des exploitations agricoles.

La forêt naturelle couvre encore 48 % de l'espace à Futuna (2 230 ha), 75 % à Alofi (1 330 ha), mais seulement 12 % de la superficie de Wallis (900 ha environ). Les terrains dénudés, faciles à reboiser, couvrent près de 1 300 ha sur Wallis et 400 ha sur Futuna-Alofi. Les plantations de pins des caraïbes occupent 450 hectares répartis équitablement entre Wallis et Futuna. Ces plantations sont âgées de 30 ans à Wallis et de 20 ans à Futuna. Les plus anciennes sont dans un état sanitaire préoccupant et ont atteint, pour la plupart, l'âge d'être exploitées.

Le solde des crédits du 8ème FED destinés à la "protection de la ressource en eau" (10 millions de F CFP) a été intégralement mobilisé en 2006 pour des opérations de reboisement et des travaux d'entretien.

La Scierie Artisanale de Wallis, implantée en 2005, a pu, au terme d'une période de réglages, produire environ 170 m³ de planches de coffrage et bois de charpente vendus à un prix de 30 % inférieur à celui d'importation. D'une capacité de 7 à 8 m³ de sciages par jour, elle utilise exclusivement des bois locaux. Il s'agit d'un investissement privé subventionné à hauteur de 40 % par le Ministère de l'Agriculture et financé sur prêt de la BWF pour le solde. Le premier bilan du fonctionnement de la scierie met en évidence un rendement satisfaisant, une production de très bonne qualité marchande, notamment en termes de résistance et de densité.

Une plus grande facilité d'accès à la ressource permettrait un amortissement plus rapide de la scierie qui fonctionne au tiers de sa capacité. Cette entreprise serait capable de subvenir, à partir des forêts plantées de Wallis, aux deux tiers des besoins du Territoire.

Dans le cadre du Contrat de Développement (25 millions de F CFP sur 5 ans), plusieurs actions de soutien à la filière forestière sont développées afin de reboiser et protéger les espaces boisés existants et les réserves forestières coutumières à Futuna et Alofi. En outre, une partie des crédits permettra de compléter l'équipement de la scierie (dégauchisseuse) et de l'exploitation forestière. Cette filière bois est, en effet, l'une des activités du Territoire susceptible de générer des emplois et de la valeur ajoutée.

3. LA PECHE

La Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) des îles de Wallis et Futuna, s'étend sur 266 000 km². En novembre 2002, l'étude des perspectives de développement de la filière pêche à Wallis et Futuna, réalisée par un cabinet d'experts de Papeete, a estimé le potentiel exploitable de la zone entre 2 000 et 3 000 tonnes par an, dont 1 350 et 2 350 tonnes de thonidés. En 2005, le « Mata'u », palangrier de Polynésie Française, a effectué une campagne exploratoire de la Z.E.E qui a mis en évidence des potentialités intéressantes. La création d'un port de pêche à Halalo, au sud de Wallis, est prévue sur un financement du IX^{ième} FED d'un montant de 642 millions de F CFP. Les travaux pourraient démarrer en 2008.

L'exploitation des ressources marines conserve sur l'archipel un caractère largement artisanal par la nature des moyens mis en œuvre (bateaux en bois, matériels rudimentaires) et vivrier par la destination des prises essentiellement tournée vers l'autoconsommation. L'enquête réalisée en 2001 a estimé à 333 le nombre de personnes reconnues comme ayant une activité de pêche. Seules 35 d'entre-elles étaient recensées en tant que pêcheurs par le service des patentes en 2006. Les pêcheurs se cantonnent à la zone du lagon (96 % des personnes interrogées). La pêche apparaît également comme une activité secondaire, en effet, seulement 20 % des personnes interrogées sortent plus de deux fois par semaine. Au cours du recensement général de la population de 2003, 3 011 personnes ont déclaré la pêche comme "activité annexe".

L'enquête sur le Budget des Familles, publiée en 2006, estime à 660 millions de F CFP la valeur des produits de la mer autoconsommés à Wallis et Futuna, soit environ 1 000 tonnes. Les importations atteignent 27 tonnes pour une valeur de 24 millions de F CFP.

L'impact des ces prélèvements sur l'état de la ressource du lagon et des récifs, où se concentre l'activité de pêche, reste à mesurer. L'étude PROCFISH menée en 2005-2006 par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) devrait apporter un éclairage sur la capacité de résistance des stocks à une pression croissante.

Dans le cadre de l'initiative corail pour le Pacifique Sud (CRISP), cofinancée par plusieurs bailleurs de fonds dont l'AFD, un Plan de Gestion de l'Espace Maritime est en préparation et entrera en 2007 dans la phase préalable de consultation des populations. Il devrait contribuer à limiter le risque d'une sur exploitation du lagon et des récifs.

Une pêche commerciale émerge lentement de cette économie de subsistance. 35 pêcheurs ont adhéré en 2006 au statut professionnel défini par l'Assemblée Territoriale et bénéficient ainsi des incitations financières à la commercialisation accordées par le Territoire : détaxe de carburant, détaxe du matériel élargie, à partir de 2007, aux propulseurs et équipements de sécurité.

L'Etat participe à l'effort de professionnalisation de la filière. Ainsi, l'OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement) privilégie la pêche en dehors du lagon en

subventionnant à hauteur de 60 % des bateaux homologués : deux unités d'un coût total de 12 millions de F CFP seront livrées à Wallis et à Futuna début 2007.

Le Contrat de Développement 2007-2011 apportera 29,8 millions de F CFP pour l'implantation, en 2007, de deux dispositifs de concentration du poisson (DCP), l'aménagement de points de débarquement et l'équipement de la chaîne du froid. Ces crédits financeront également à l'étude des équipements et du fonctionnement du futur port de pêche hauturière. Enfin, 35,8 millions de F CFP sont disponibles sur la Convention de Développement 2003-2007 pour l'aide à l'investissement dans des thoniers palangriers. La configuration de la flottille sera éclairée par une campagne expérimentale avec initiation de jeunes au métier de marin pêcheur au large.

Une étude sur les populations de trocas, seule ressource exportée par le Territoire pour sa coquille, a été réalisée par le Laboratoire d'étude et de recherche de l'environnement marin de l'Université de Nouvelle-Calédonie. Cette expertise a permis de préciser l'état des stocks sur Wallis et de redéfinir les quotas de pêche. Ceux-ci, fixés en 2006 à 34 tonnes, pourraient être doublés en 2007.

§ 2. L'ENERGIE ET L'EAU

1. L'EAU

1.1. Les sources d'approvisionnement

Une autosuffisance en eau douce menacée par le risque de pollution

A Wallis, la ressource en eau est constituée par une lentille d'eau douce unique flottant sur de l'eau salée. Cette lentille, alimentée par les pluies infiltrées à travers le basalte perméable, affleure en bord de lagon où elle est donc particulièrement vulnérable. Le volume total d'eau douce est estimé à 62 millions de m³. La recharge annuelle est évaluée entre 10 et 20 millions de m³. Les besoins annuels sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m³, soit 10 à 20 % de la recharge. Les risques de pénurie sont donc exclus à court terme.

A Futuna, l'eau destinée à la consommation humaine est obtenue par captages de surface sur le réseau hydrologique, assez dense sur cette île au relief accidenté.

Cependant, l'existence d'habitats non assainis et de parcs à cochons présentent des risques de pollution contre lesquels les autorités locales tentent de mettre en œuvre des politiques de prévention.

1.2. Les infrastructures

Répartition des compétences en matière d'infrastructures et de distribution d'eau

A Wallis, la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) assure la production et la distribution d'eau. Le capital social de cette société est de 101,24 millions de F CFP. Il est détenu à 66,6 % par la société Electricité et Eau de Calédonie (groupe Suez) et à 32,4 % par le Territoire. Un contrat d'affermage¹⁰ liait la société EEWF et le Territoire depuis 1986 pour la production et la distribution d'eau potable. Ce contrat est arrivé à son terme le 30 juin 2001. En l'absence de décision du Territoire pour le renouvellement de ce contrat, une convention provisoire a été mise en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002. A compter de cette date, la société EEWF a continué d'assurer la distribution d'eau sans que son statut ait été précisé. Un premier appel d'offres, lancé en 2002, s'est révélé infructueux.

Dépouillé le 17 décembre 2003, un second appel d'offres a mis en jeu deux sociétés, dont EEWF qui a été déclarée adjudicataire en 2005. En conséquence, un contrat d'affermage a été signé le 12 septembre 2005 entre Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) et l'Etat. Conformément aux dispositions du contrat, l'entreprise a établi, uniquement pour l'Ile de Wallis, un état des lieux de la production, du stockage et du réseau, puis un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur la période 2007-2020. Celui-ci prévoit une enveloppe de 1 600 millions de F CFP répartis sur 20 ans, soit 80 millions de F CFP par an, destinés au renouvellement des équipements, au renforcement des infrastructures de production et à l'extension du réseau.

A Futuna, les infrastructures et la distribution d'eau sont gérées par le Territoire (service des Travaux publics).

¹⁰ Le Territoire met à disposition les installations de génie civil nécessaires et assure l'extension du réseau. Le fonctionnement et l'entretien du réseau incombent au bénéficiaire du Contrat.

Des infrastructures vétustes et insuffisantes

Pour la production d'eau à Wallis, l'infrastructure de base est composée de douze forages, dont neuf fonctionnent actuellement. Le principal site de forage est Ahoa, avec deux forages sur trois en bon état. Le forage N°2 de la station de Holo, effondré en 2000, a été remis en état en 2003 tandis que le forage N°1 est à réparer. Trois nouveaux forages ont été réalisés à Hologa dans le cadre du Contrat de développement 2000-2004 mais ne sont pas encore en service et les quatre forages de Mua sont en bon état.

Les 13 réservoirs mis à la disposition d'EEWF sur Wallis autorisent actuellement un stockage maximal de 2 480 m³. Avec une consommation moyenne journalière de 3 500 m³, cette capacité de stockage, qui ne permet pas d'assurer une journée complète de réserve, se révèle donc insuffisante. Cela engendre quelques coupures d'eau sur l'île. Cependant le service des Travaux publics vient d'achever la construction d'un nouveau bassin à Loka. Il prévoit la mise en place une station de pompage, un refoulement et un réservoir supplémentaire à Hologa.

A Futuna, l'eau provient principalement de trois captages de surface qui alimentent les villages en aval. En 2003, des forages ont été réalisés à Futuna grâce à une enveloppe de 16,5 millions de F CFP allouée dans le cadre du Contrat de développement. Cependant, aucun d'eux n'a encore produit de l'eau.

1.3. La production et la consommation

L'eau est distribuée gratuitement à Futuna. L'ensemble des dépenses est donc pris en charge par le Territoire. L'absence de compteurs chez les particuliers, et même de compteurs sur les captages, ne permet pas de connaître la consommation de la population. Les seules statistiques disponibles sont donc celles d'EEWF à Wallis.

L'année 2006 se caractérise par une relative stabilité par rapport à 2005. La production d'eau potable progresse faiblement et atteint 2 252 milliers de m³. En revanche, la consommation admet une baisse de 7,5 %. Cette situation traduit une baisse de rendement, qui s'explique par le nombre croissant de fuites sur le réseau liées à la vétusté des équipements. Le nombre d'abonnés, avec 2 592 unités, est identique à 2005.

Production et consommation d'eau à Wallis (en milliers de m3)

	2003	2004	2005	2006	Variations	
					2005/2004	2006/2005
Production	2 000	2 259	2 220	2 252	-1,7%	1,4%
Consommation	1 258	1 269	1 329	1 230	4,8%	-7,5%
Nombre d'abonnés	2 621	2 506	2 592	2 592	3,4%	0,0%
<i>en m3 par abonné</i>						
Consommation /abonnés	479,97	506,38	512,85	474,54	1,3%	-7,5%

Source EEWF

1.4. La tarification

L'eau étant distribuée gratuitement à Futuna, la structure tarifaire qui suit n'est valable que pour Wallis. La tarification du m³ d'eau à Wallis, définie semestriellement par le Territoire, varie par tranche de consommation. Elle est progressive en fonction du volume consommé. Cette structure des prix vise à rationaliser la consommation sur l'île. Elle pénalise cependant les professionnels dont l'activité requiert une consommation importante d'eau (ex : hôtellerie restauration). Toutefois, l'année 2006 connaît un début de convergence des tarifs, ceux correspondant à une consommation inférieure à 60 m³ étant en hausse sans que ceux des consommations les plus importantes ne subissent de variations.

Tarification moyenne annuelle de l'eau à Wallis (prix du m3 en XPF)

	consommation en m3	déc 03	déc 04	déc 05	déc 06	Variations	
						2005/2004	2006/2005
Prix de base de l'eau	< 30	71,27	72,50	73,45	77,34	1,31%	5,30%
1ère tranche	31 -> 60	87,67	89,18	90,34	94,55	1,30%	4,66%
2ème tranche	61 ->100	131,85	134,13	135,88	135,88	1,30%	0,00%
3ème tranche	> 101	176,04	179,08	181,41	181,41	1,30%	0,00%

Source EEWf

2. L'ENERGIE ELECTRIQUE

L'approvisionnement en énergie électrique du Territoire est d'origine thermique. Les coûts de production à partir du gazole importé sont élevés et les solutions de substitution sont difficiles à mettre en œuvre. En 2006, le projet d'installation de panneaux solaires, destinés à se substituer en partie à la centrale thermique, est entré en phase expérimentale.

2.1. La société Electricité et Eau de Wallis et Futuna

La société EEWf produit et distribue l'électricité sur l'ensemble du Territoire depuis 1976. EEWf bénéficie, depuis le 1er avril 1997, d'une concession de production et de distribution d'électricité sur 25 ans (1997-2022).

Chiffres clés d'EEWF

	2003	2004	2005	2006
Chiffre d'affaires (en millions de XPF)	1 009	1 038	1 125	1 279
Effectifs	48	54	54	52

Source: EEWf

2.2. Les moyens de production et de distribution

A Wallis, EEWf dispose d'une centrale thermique d'une puissance totale de 5 650 kVA composée de cinq groupes électrogènes diesels : quatre d'une puissance de 1 250 kVA et un d'une puissance de 650 kVA. A Futuna, une centrale thermique automatisée a remplacé, en 2000, l'ancienne centrale vétuste et désaffectée. Elle est équipée de 4 groupes SDMO d'une puissance installée de 650 kVA chacun, exploités en production continue à 460 kW. Un groupe complémentaire de 250 kVA a été installé. Par ailleurs, la centrale hydroélectrique de Vainifao (puissance équipée à 280 kVA, exploitée à 125 kW), qui assurait la production de 6 à 10 % des besoins de l'île, est arrêtée depuis 2003 pour cause de rupture du liner du bassin. Des études sont en cours pour la réhabilitation et la remise en service de cette dernière.

Selon les termes du contrat de concession, EEWf assure l'entretien du réseau tandis que les travaux d'extension sont à 90 % à la charge de la Collectivité et 10 % à charge de la société privée. Ainsi, à Wallis, les travaux réalisés en 2005 pour sécuriser les lignes électriques de la centrale par leur passage en souterrain, ont été mis en service début 2006. Enfin, depuis le 1er février 2005, les groupes de production et les réseaux de distribution sont équipés de nouveaux appareils de protection qui améliorent l'exploitation électrique.

2.3. La production et la consommation

Les ventes totales d'électricité sont en baisse sur l'ensemble du Territoire (-1,4 %) par rapport à 2005. On note toutefois une croissance à Futuna (+1,5 %), tandis que la situation de Wallis se dégrade (-2,0 %). Cette tendance est également perceptible au niveau de la production qui régresse (-3,2 % en 2006). Par ailleurs, le nombre d'abonnés, bien qu'en hausse de 0,4 % en rythme annuel, ne compte que 16 unités supplémentaires par rapport à 2005. Depuis 4 ans, le nombre d'abonnés semble avoir atteint un plafond d'environ 3 600 foyers.

En l'absence d'une croissance démographique et économique soutenue, les débouchés en terme de nouveaux clients paraissent faibles. Les tendances croissantes de la consommation et de la production d'électricité sont donc liées davantage à une utilisation plus intensive (allant de pair avec le taux d'équipement des ménages) qu'à un élargissement du réseau.

On observe, par ailleurs, un abonnement pour 2,4 habitants à Wallis contre un abonnement pour 5,2 habitants à Futuna, expliqué notamment par la concentration des entreprises et des services administratifs sur Uvéa.

Production et consommation d'électricité en milliers de kWh

	déc 03	déc 04	déc 05	déc 06	Variations annuelles	
					2005/2004	2006/2005
Energie produite	18 534	19 407	20 333	19 687	4,8%	-3,2%
- à Wallis	15 510	16 182	16 887	16 123	4,4%	-4,5%
- à Futuna	3 024	3 226	3 446	3 564	6,8%	3,4%
Vente d'énergie	14 690	15 390	16 403	16 181	6,6%	-1,4%
- dont Wallis	12 055	12 494	13 226	12 956	5,9%	-2,0%
<i>Basse tension</i>	8 032	8 131	8 746	8 537	7,6%	-2,4%
<i>Moyenne tension</i>	4 023	4 363	4 480	4 419	2,7%	-1,4%
- dont Futuna	2 635	2 895	3 177	3 225	9,7%	1,5%
<i>Basse tension</i>	2 290	2 379	2 521	2 578	6,0%	2,3%
<i>Moyenne tension</i>	345	517	656	647	26,9%	-1,4%
Nombre d'abonnés	3 586	3 603	3 653	3 669	1,4%	0,4%
- à Wallis	2 485	2 495	2 538	2 561	1,7%	0,9%
- à Futuna	1 101	1 108	1 115	1 108	0,6%	0,6%

Source EEWf

2.4. La tarification

Les prix de l'électricité enregistrent une augmentation de 11,7 % au niveau annuel. Ces hausses de tarifs traduisent notamment les efforts d'EEWF pour maintenir son réseau en état ainsi que les conséquences des variations du prix du gasoil, seule source d'alimentation des générateurs électriques du Territoire.

Tarification annuelle moyenne (prix du kWh en XPF)

	2003	2004	2005	2006	Variations annuelles	
					2005/2004	2006/2005
Basse tension						
Petits utilisateurs	55,01	56,14	59,26	66,16	5,5%	11,7%
1ère tranche	68,76	70,18	74,07	82,70	5,5%	11,7%
2ème tranche	55,01	56,14	59,26	66,16	5,5%	11,7%
3ème tranche	41,25	42,11	44,44	49,62	5,5%	11,7%
Moyenne tension						
1ère tranche	51,57	52,63	55,55	62,03	5,5%	11,7%
2ème tranche	34,38	35,10	37,04	41,35	5,5%	11,7%

Source: EEWf

3. LES HYDROCARBURES

3.1. L'approvisionnement

L'approvisionnement du Territoire en hydrocarbures est assuré par une société d'économie mixte, la Société Wallisienne et Futunienne d'Entreposage des Produits Pétroliers (SWAFEPF) créée en 1989. Après le rachat, début 2007, des parts de Mobil par Total, son capital social est réparti entre le Territoire (un tiers) et la société pétrolière Total (deux tiers). La SWAFEPF gère les dépôts de carburant et tire ses principaux revenus¹¹ des frais de passage qui couvrent les frais généraux réels et les investissements à hauteur de 20 %. Cependant, elle n'est pas propriétaire du contenu des cuves, qui appartiennent à la société Total Pacifique Nouvelle-Calédonie. Cette dernière société est, par ailleurs, l'opérateur de l'outil industriel.

Chiffres clés de la SWAFEPF

	2003	2004	2005	2006
CA en millions de XPF	168	203	210	227
Effectifs	13	13	13	13

Source : SWAFEPF

3.2. Les infrastructures

A Wallis, le dépôt d'hydrocarbures de Halalo dispose des capacités de stockage suivantes :

- une cuve de 638 m³ de gazole ;
- une cuve de 540 m³ d'essence sans plomb (octane 95) ;
- deux cuves de 200 m³ chacune et une troisième de 110 m³ de Jet A1 (carburacteur aviation), soit une capacité totale de stockage en Jet A1 de 510 m³ ;
- deux cuves de gaz butane de 70 m³ chacune, soit une capacité de stockage de 70 tonnes de gaz.

Cette capacité de stockage a été renforcée en 2000 par la construction d'un dépôt sur la commune de Mata'Utu. Sa capacité de stockage de gazole est de 1 000 m³. Il permet l'alimentation de la centrale EEWf. Wallis dispose d'un stock lui assurant 122 jours

¹¹ Le chiffre d'affaires de la SWAFEPF correspond aux prestations de services qu'elle réalise et non à la vente des produits pétroliers.

d'autonomie de consommation en gasoil et 93 jours en essence en cas d'interruption des approvisionnements.

Lors du conseil d'administration d'octobre 2004, il a été décidé de réaliser les investissements nécessaires pour la remise aux normes des installations pétrolières du dépôt de Halalo, selon les réglementations européennes. Le coût de l'opération a été estimé à 233,1 millions de F CFP. Les travaux ont démarré en avril 2005 et devraient s'achever en 2007. Le projet d'agrandissement du Wharf par le doublement de sa capacité en gaz butane, initialement prévu en 2003, est reporté à la fin des travaux de mise en conformité, soit en 2008.

L'approvisionnement en carburant s'effectue par bateau pétrolier à partir de Nouméa ou occasionnellement de Fidji, toutes les quatre semaines environ, contre trois les années précédentes. Contrairement à l'année dernière, l'approvisionnement en gaz butane s'effectue par bateau butanier le plus souvent de l'Australie ou occasionnellement de la Nouvelle-Zélande, une fois par trimestre.

Futuna dispose de cinq cuves de 50 m³ chacune, dont quatre destinées au gazole et une à l'essence sans plomb. S'y ajoute une cuve de 20 m³ pour le sans plomb, le Jet A1 n'étant plus stocké sur l'île par la SWAFEPP depuis 2006. Une cuve de 100 m³ a été construite cette année pour le stockage du gasoil, portant ainsi l'autonomie à 72 jours en gasoil et 43 jours en essence.

3.3. La consommation d'hydrocarbures

Sur l'année 2006, l'ensemble de la consommation d'hydrocarbures est en diminution, excepté pour le Jet A1. Cela se traduit par des baisses de la consommation d'essence et de gasoil respectivement de 6,7 % et 1,2 % en 2006 par rapport à 2005. La consommation de gaz butane poursuit la baisse constatée depuis plusieurs années et enregistre une faible diminution (-1,0 %). En revanche, la consommation de kérosène progresse de 11,6 % en 2006. Cette situation traduit un changement par rapport aux cinq dernières années où la consommation de Jet A1 ne cessait de décroître. Ce phénomène est fortement lié au nombre croissant de rotations en 2006 du Twin Otter reliant Wallis à Futuna.

Ce pétrole sert exclusivement au ravitaillement en carburant des avions. Son coût élevé à Wallis incite la compagnie aérienne à s'approvisionner en dehors du Territoire, notamment aux îles Fidji.

Consommation totale en milliers de litres

	2004	2005	2006	Variations	
				2005/2004	2006/2005
Essence	2 744,2	2 587,7	2 413,2	-5,7%	-6,7%
Gazole	7 322,3	7 635,0	7 540,8	4,3%	-1,2%
Jet A1	863,6	711,0	793,8	-17,7%	11,6%
Gaz butane (tonnes)	247,3	243,7	241,3	-1,5%	-1,0%

Source : SWAFEPP

3.4. La tarification des hydrocarbures

La structure des prix des produits pétroliers est révisée tous les semestres sur la base des données comptables et financières des six mois précédents, notamment des cours du baril de pétrole brut et des coûts de transport du carburant provenant de Singapour et importé de Nouvelle-Calédonie ou de Fidji. Elle fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée territoriale et d'un arrêté du Préfet.

Le prix de vente au revendeur résulte de la somme de tous les postes de coûts intermédiaires (coût à l'importation, taxes douanières, coût des prestations locales). La marge des pompistes s'y ajoute pour l'obtention du prix de vente au public.

Les prix ont été révisés en août 2006 avec une hausse très importante par rapport à septembre 2005, date de la précédente augmentation. En effet, le coût CAF, équivalent au prix du fournisseur, accuse une croissance de près de 30 % sur la période. Les prestations locales sont également en hausse de plus de 20 % en moyenne. Seul le montant des taxes ne subit pas de variation notable, exceptée pour le pétrole.

Evolution et décomposition du prix des produits pétroliers (en XPF/litre)

	septembre 2005			août 2006			Variations 2006/2005		
	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole	Essence	Gazole	Pétrole
CAF Wallis	51,1	51,2	51,3	65,9	65,4	66,6	29,0%	27,8%	29,9%
Total des taxes	50,3	39,3	37,3	48,3	39,9	41,1	-4,0%	1,6%	10,2%
Total des prestations locales	27,0	26,9	21,0	33,4	33,2	25,1	23,3%	23,4%	19,8%
Prix au revendeur	128,4	117,4	109,4	146,5	138,6	132,7	14,1%	18,1%	21,3%
Marge détaillant	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	-	-	-
Prix de vente au détail	137,4	126,4	118,4	155,5	147,6	141,7	13,2%	16,8%	19,7%

Source : SWAFEPP

Les variations des prix de vente au détail ont induit une modification de la structure des prix des hydrocarbures. Le poids des taxes a ainsi baissé au profit de coût CAF et des prestations locales, ces dernières étant à la hausse en 2006. Parallèlement, la part relative de la marge du détaillant, fixée par le Territoire, décroît à 6,1% et 5,8 % du prix de vente au détail du gasoil et de l'essence.

Structure des prix des principaux hydrocarbures

	2005		2006	
	Essence	Gazole	Essence	Gazole
Coût CAF	37,2%	40,5%	42,4%	44,3%
Taxes	36,6%	31,1%	31,0%	27,1%
Prestations locales	19,7%	21,3%	21,4%	22,5%
Marge détaillants	6,6%	7,1%	5,8%	6,1%

Source : SWAFEPP

3.5. La tarification du gaz domestique

La péréquation du prix du gaz à Wallis et à Futuna s'est faite par arrêté le 1er novembre 2004. Désormais, les prix à Wallis sont identiques à ceux de Futuna, malgré des coûts de transport supplémentaires. Après la forte augmentation de 2005, le prix de la bonbonne de 12,5 kg croît de 4,4 % en 2006 à 4 270 F CFP. Dans cette période, le prix de la réserve de 32 kg suit sensiblement la même progression qu'en 2005, à 10 931 F CFP.

Evolution des prix du gaz en fin d'exercice (en XPF)

	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
	12.5 kg	3 721	4 090	4 270
32 kg	9 907	10 470	10 931	4,40 %

Source : SWAFEPP



Artisanat du Tapa à Wallis - Photo : G. PRÉSENSÉ



Artisanat sur bois à Wallis - Photo : G. PRÉSENSÉ



Stade de Kafika en construction - Wallis - *Photo : SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS*



Course de pirogues à voiles - Wallis - *Photo : G. PRÉSENSÉ*

§ 3. L'ENVIRONNEMENT

1. ETAT DES LIEUX

Un service territorial de l'Environnement a été créé en 1997 afin d'assurer la mise en œuvre de la politique du Territoire en matière de protection du milieu naturel, d'amélioration du cadre de vie, de sensibilisation de la population et de recherche.

Au sein de ce service, un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau est opérationnel depuis juillet 2001. Il a été financé par des crédits spécifiques du ministère de l'Environnement (15 millions de F CFP). Il effectue des contrôles de l'eau distribuée aux populations pour le compte de la société Electricité et Eau de Wallis et Futuna (EEWF) à Wallis et du service des Travaux publics à Futuna, conformément à la réglementation. A Wallis, l'eau distribuée à la population, désinfectée au chlore gazeux est toujours potable. En revanche sur Futuna, la qualité de l'eau, observée au robinet du consommateur, est très aléatoire malgré les moyens mis en œuvre par l'antenne du service des Travaux publics pour assurer la désinfection et le nettoyage régulier des bassins de stockage. Le mode de gestion actuel de l'eau à Futuna ne permet pas d'envisager une amélioration rapide de cette situation.

A Wallis, les premiers résultats de la surveillance qualitative de l'eau, entreprise depuis 2001, mettent en évidence l'absence de pollution de la nappe au niveau de la partie centrale de l'île tandis qu'une pollution significative de l'eau est observée sur de la nappe au niveau des zones urbanisées. Cependant, compte tenu de la pression démographique, de l'urbanisation croissante et de l'absence de réglementation en matière foncière, le risque d'une pollution de l'ensemble de la nappe ne peut être exclu. Aussi, la préservation de la qualité de la ressource en eau constitue-t-elle l'un des objectifs majeurs de l'action mise en œuvre par le Territoire en matière d'environnement. Dans le cadre du programme de lutte contre les pollutions, le service de l'Environnement assure la collecte des déchets hautement toxiques (huiles usagées, piles, accumulateurs divers, médicaments périmés). Pour financer cette mission, l'Assemblée Territoriale a créé une "taxe environnement" applicable aux importations de batteries, piles, pesticides et huiles lourdes.

Ces produits sont taxés à hauteur de 10 % de leur valeur CAF¹². La "taxe environnement" a été rendue exécutoire par un arrêté préfectoral du 08/02/2002. Le produit de cette taxe atteint environ 4,9 millions de F CFP en 2006 contre 4,7 millions de F CFP en 2005. Il est destiné au financement du coût de la collecte et du traitement des déchets toxiques.

Des travaux, en cours de réalisation, visent à améliorer le traitement des déchets notamment médicaux et animaux par incinération.

Dans le cadre du Contrat de développement 2000-2004, une enveloppe de 118 millions de F CFP a été allouée au service de l'Environnement pour renforcer son action. Elle est affectée à l'assainissement d'établissements publics (hôpitaux, écoles...), à certains travaux sur la décharge et à la protection du récif corallien. Des crédits supplémentaires, inscrits dans la Convention de développement 2003-2007, d'un montant de 167 millions de F CFP, viennent compléter le financement des opérations prévues. Une partie de cette enveloppe est également destinée au renforcement des moyens techniques du service de l'Environnement.

¹² Coût assurance fret

2. ACTIONS ENTREPRISES

La collecte et le traitement des déchets

Wallis est doté d'un centre à Vailepo qui assure le traitement sélectif des déchets. Les travaux d'aménagement du lit de séchage des boues des fosses septiques, débutés fin 2005, n'étaient pas achevés fin 2006. La réalisation de cette structure permettra d'assurer le traitement de ce type de déchets. Le produit issu du traitement des boues, riche en matière organique et en éléments fertilisants, pourrait être mélangé au compost de déchets verts et valorisé comme amendement organique des sols. Les produits hautement toxiques font l'objet d'une collecte sélective auprès des principaux producteurs. En 2006, 844 batteries, 16 tonnes d'huiles usagées, 30 m³ de médicaments périmés ont été collectés. Les déchets non triés sont mis dans un casier tampon qui sera recouvert d'une couche de terre, une fois rempli. Enfin, les déchets infectieux, produits par l'agence de santé de Wallis (90 m³ en 2006) sont incinérés.

Sur Futuna, plusieurs coffres à poubelles ont été mis à la disposition des habitants afin de centraliser les ordures ménagères. Par ailleurs, l'antenne du service de l'environnement a collecté 170 batteries, 12 kilogrammes de piles usagées et 36 m³ d'huiles usagées. L'attribution d'un terrain par les autorités coutumières de Sigave en 2005, a permis d'engager en 2006 les premiers travaux d'aménagement d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) sur le plateau de Moasa. En matière d'équipements, deux petits camions et un tractopelle sont venus renforcer les moyens de collecte et traitement des déchets appartenant aux deux circonscriptions de Futuna.

Le Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique

Le projet de Développement d'une Agriculture Durable dans le Pacifique (DADP) a été lancé en août 2003. Il implique 16 pays et collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Il est financé par le VIII^{ème} FED (83,3 millions de F CFP) et piloté par la Commission du Pacifique Sud.

Les principaux objectifs de ce projet sont l'amélioration de la productivité agricole à long terme et la professionnalisation de l'activité agricole. En 2004, un diagnostic participatif effectué avec les communautés rurales, a orienté les activités du projet sur la conservation et la fertilité des sols, l'agriculture respectueuse de l'environnement, l'introduction de nouvelles variétés tant vivrières que maraîchères. A cet effet, des expérimentations ont été réalisées et de nouvelles variétés de bananier et taro sont en cours de multiplication dans le labo in vitro construit en 2004. Au cours de l'année 2005, des agriculteurs de Wallis et de Futuna ont installé des parcelles de multiplications de ces nouvelles variétés.

En 2006, le laboratoire de culture in-vitro du Territoire a été maintenu en activité malgré l'arrêt par le FED, en mars, du financement de son Directeur. Le projet a produit 300 plants de taro qui ont été répartis sur 10 parcelles de multiplication chez des agriculteurs (6 à Wallis et 4 à Futuna). Il a aussi diffusé 11 variétés de taro provenant d'autres îles du Pacifique.

L'Initiative corail pour le Pacifique SUD

Cofinancé par plusieurs bailleurs de fonds, notamment par l'AFD et le Fonds français pour l'Environnement Mondial, ce projet régional a un point d'application sur le Territoire de Wallis et Futuna dans le cadre d'un plan de gestion de l'espace maritime (PGEM) en préparation, avec comme objectif l'identification des sites les plus favorables à l'implantation d'aires marines protégées. Une mission a été effectuée en 2006. Composée des représentants de l'AFD et du CRISP, elle a rencontré les autorités du Territoire. Dans un premier temps, deux

opérations, financées par le FFEM et l'AFD, sont actuellement en cours de réalisation : l'évaluation du potentiel de production des larves du lagon dans le but de les exporter et la mise en place d'un Plan de Gestion pour l'Environnement Marin.

Le suivi entomologique

La lutte contre la dengue constitue un enjeu de santé publique pour le Territoire. Dans ce cadre, une politique de prévention et de destruction a été mise en place par le service de l'environnement. En 2006, le technicien chargé de la collecte des données a visité 1 260 foyers dans un objectif de prévention (soit environ 6 000 personnes concernées) et détruit 1 626 gîtes larvaires positifs. Pour permettre la poursuite de cette opération en 2007, un projet de convention entre l'agence de santé et le service de l'environnement a été élaboré pour préciser les modalités de sa mise en œuvre.

Le Programme pour le développement des énergies renouvelables

L'augmentation du prix des énergies fossiles ainsi que les difficultés d'approvisionnement incitent les autorités du Territoire à envisager, en 2007, l'élaboration d'un plan directeur dans le domaine de l'énergie. Cette expérience rentrera dans le cadre du projet régional « TEP vertes » et pourrait servir à engager une réflexion approfondie sur les problèmes de l'énergie. Actuellement, le Territoire souffre encore d'un manque de moyens affectés à ce domaine. Un budget de 200 000 F CFP a été voté par l'Assemblée Territoriales en 2006 pour permettre l'entretien de quelques installations solaires photovoltaïques à Wallis.

§ 4. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Le BTP est l'un des seuls secteurs créateurs de valeur ajoutée sur le Territoire avec le commerce et les services. Fin 2006, 65 entreprises étaient recensées par le Service des contributions diverses, contre 71 un an auparavant. Parmi celles-ci, une dizaine seulement déclare employer des salariés. 55 personnes cotisaient à la CLR à la fin décembre, représentant 9 % du total des salariés enregistrés du secteur privé.

Le volume d'activité du BTP est largement corrélé à l'offre de crédit immobilier pour l'habitat et à la commande publique pour le reste des opérations. En raison de la taille du marché, la demande fluctuante génère une incertitude et une précarité financière pour beaucoup d'acteurs du secteur.

Essentiellement constitué de micro entreprises peu structurées, le BTP ne canalise que 13,3 % de l'encours total des crédits aux entreprises sur le Territoire, soit 259,6 millions de F CFP. Le volume des subventions et des crédits disponibles dans le cadre de la Convention de développement 2003-2007, du IX^{ième} FED et des projets de l'AFD, devrait entraîner, à terme, une amélioration de l'activité du secteur. Celle-ci restera néanmoins contrainte par les problèmes fonciers qui perdurent mais également par la faiblesse des capacités managériales des entreprises et des maîtrises d'ouvrage locales.

1. LE BATIMENT

1.1. L'habitat classique

En matière de construction de logements, aucun permis de construire n'étant requis sur le Territoire, les seules statistiques disponibles sont celles de l'Agence Française de Développement (AFD), principal bailleur de fonds dans ce domaine. Il s'agit de l'unique cas où l'AFD finance directement l'habitat sans passer par l'intermédiaire de sociétés immobilières. Elle intervient au moyen de prêts bonifiés (Prêts Sociaux de Faible Montant, PSFM, inférieurs à 9 millions de F CFP) et de prêts à des conditions proches du marché d'un montant supérieur à 9 millions de F CFP. L'AFD a financé près de 1 400 logements depuis 1964, soit environ 40 % de l'habitat du Territoire.

Le régime foncier local ne permettant pas la prise d'hypothèque, l'Etat et le Territoire ont mis en place un Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) géré par la SOGEFOM, filiale de l'AFD.

L'octroi des prêts a été suspendu en 2004 du fait des difficultés financières des ménages qui se traduisent par des interdictions bancaires, et par la faiblesse de leur épargne personnelle. Depuis lors aucun nouveau crédit n'a été accordé pour l'habitat, en raison du montant élevé des impayés qui ont conduit l'AFD à privilégier le recouvrement des crédits non remboursés.

Fin 2006, l'encours des crédits accordés par l'AFD se montait à 1,1 milliard¹³ de F CFP, tandis que les impayés représentaient environ le cinquième de ce montant, l'activité de recouvrement étant particulièrement difficile dans le contexte de l'archipel.

¹³ Cumul au 31/12/06 des PSFM et 2^{ème} guichet habitat et locatif excluant le secteur productif

1.2. Le logement social

Le Contrat de développement 2000-2004, prorogé jusqu'en 2006, prévoyait une allocation d'un montant total de 516,6 millions de F CFP du Ministère de l'Outre-Mer au titre du logement social. Les circonscriptions qui gèrent ces programmes ont passé des conventions avec les villages qui attribuent les logements gratuitement sur des critères sociaux. Les villages bénéficiaient auparavant d'une grande marge de manœuvre dans la mise en œuvre des projets. En raison des dérives, une nouvelle convention a été signée en 2002. Elle instaure certaines règles, notamment en terme d'attribution des marchés. Les artisans doivent, par exemple, être à jour de leur patente et de leurs cotisations sociales.

La totalité des crédits pour le logement social, inscrits au Contrat de développement, était engagé dès l'année 2005, tandis que les paiements s'élevaient à fin 2006 à 227,9 millions de F CFP, représentant 44 % des prévisions.

2. LES MARCHES PUBLICS

La réglementation des marchés publics sur le Territoire repose sur un cadre juridique ancien et réduit : un texte de 1949 pour les financements de l'Etat et un texte de 1958 pour les financements du Territoire. La faiblesse du tissu d'entreprises locales et l'absence de concurrence extérieure constituent de lourds handicaps en terme de réponse aux appels d'offres et de passation de marchés.

Les principaux marchés en 2006

Le montant total des marchés publics enregistrés en 2006 s'élève à 701,1 millions de F CFP (dont 357,9 millions de F CFP au titre du budget de l'Etat et 343,2 millions financés par le Territoire). Ce chiffre ne comprend pas les avenants relatifs à ces marchés ni les simples consultations passées par les travaux publics. Sa diminution de 7,7 % par rapport à 2005 provient du fait que plusieurs appels d'offres importants ont été déclarés infructueux en 2006 et seront relancés en 2007, notamment le marché de terrassement de la piste de l'aéroport de Vélé à Futuna.

Parmi les principales opérations engagées, on peut citer :

- l'aménagement du Stade de Kafika (160,4 millions de F CFP),
- la fourniture des matériaux pour la construction et l'aménagement de l'habitat social à Futuna pour 122,2 millions de F CFP concernant le district d'Alo et pour 76,2 millions de F CFP concernant le district de Sigave,
- l'aménagement de la RT1 au niveau de la traversée de Mata'Utu (assainissement pluvial et trottoirs) pour 33,6 millions de F CFP ;
- les prestations de restauration scolaire au lycée du Territoire pour 80,2 millions de F CFP,
- les équipements et l'installation de la télé-médecine à l'Agence de Santé pour 65 millions de F CFP.

De plus, parmi les marchés importants en cours d'exécution, on relève :

- la construction de 33 habitations sociales à Wallis, dans le cadre de quatre marchés distincts engagés fin 2005, pour un montant total de 269,3 millions de F CFP ;
- la construction d'un bâtiment pour le service de l'environnement, engagée en 2006 pour 25,8 millions de F CFP ;
- la remise en état et l'extension de l'éclairage public à Wallis, dans le cadre de deux marchés distincts engagés fin 2005, pour un montant total de 27,8 millions de F CFP.

§ 5. LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES SERVICES

1. LE COMMERCE

Dans une économie d'importations, le commerce constitue un secteur d'activité dynamique. Il est, avec les services, le plus gros employeur du secteur privé sur le Territoire.

Fin décembre 2006, il regroupait 241 personnes déclarées à la CLR réparties sur 123 entreprises patentées. Il représentait 31,2 % de l'encours total des crédits aux entreprises du Territoire, soit 610,2 millions de F CFP.

1.1. Le commerce de gros

Le secteur est constitué d'importateurs dont la taille est relativement importante compte tenu de la structure du marché (plus de 10 salariés). Ces entreprises sont à la fois grossistes et détaillants. Elles sont généralement installées sur le Territoire depuis plusieurs années et ont développé progressivement leur activité. Elles bénéficient d'une clientèle régulière et sont assurées de débouchés stables. Leur capacité de mobilisation est de ce fait importante.

A Wallis, une entreprise de gros alimentaire et une spécialisée dans le secteur des matériaux de construction assurent l'essentiel de l'approvisionnement.

A Futuna, trois entreprises se partagent le marché.

1.2. Le commerce de détail

Les grossistes exercent également des activités de commerce de détail grâce à des supérettes. Le reste du marché est essentiellement occupé par des commerces de proximité. Les prix y sont fixés par l'unique importateur de produits de consommation courante.

Leur petite taille et leur activité, par définition plus restreinte, limite leur capacité d'emprunt. Par ailleurs, elles ne tiennent, pour la plupart, pas de réelle comptabilité et le suivi de leur activité s'avère en conséquence difficile. Ces structures subissent des fortes variations de trésorerie notamment liées aux nombreux impayés de la clientèle. Le dynamisme du secteur commercial est lié à l'évolution des modes de consommation des ménages mais aussi et surtout à leur revenu et à leur possibilité d'accès au crédit. La morosité du marché de l'emploi, la baisse des heures supplémentaires rémunérées par l'administration, la diminution des crédits à la consommation (-8,2 % sur un an), la baisse des crédits à l'habitat ont pesé sur la trésorerie des ménages en 2006 et sur l'activité commerciale, ceci malgré l'interdiction des jeux de hasard en mai 2005. Cependant le nombre d'interdits bancaires a diminué de 3 % en 2006.

L'activité du secteur de l'automobile peut être estimée à travers le nombre d'immatriculations constatées et déclarées au Service des contributions directes. L'année 2006 enregistre, après trois ans de déclin, une tendance à la hausse avec + 7,3 % par rapport à 2005, sans toutefois atteindre le niveau connu en 2003.

Evolution des immatriculations de véhicules automobiles neufs en 2006

	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2006 / 2005	Variation 2006 / 2002
Véhicules automobiles (1)	219	239	196	192	206	7,3%	-5,9%
Wallis	174	198	150	176	196	11,4%	12,6%
Futuna	45	41	46	16	10	-37,5%	-77,8%
Deux roues	151	136	97	91	94	3,3%	-37,7%
Wallis	70	75	55	65	76	16,9%	8,6%
Futuna	81	61	42	26	18	-30,8%	-77,8%
Total	370	381	293	283	300	6,0%	-18,9%

Source : Service des contributions diverses

(1) sauf poids lourds et transports en commun

2. L'ARTISANAT

2.1. L'artisanat de production

Composé d'un tissu de petites entreprises, il regroupe des activités diverses telles que la boulangerie-pâtisserie, la menuiserie, la construction de petits bateaux de plaisance. Sa capacité de mobilisation est faible puisque ce secteur ne représente que 0,4 % de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 7,4 millions de F CFP.

Ce secteur n'employait que 39 salariés déclarés à la CLR en 2006. Face au poids réel du secteur constaté sur le Territoire, cette situation reflète le paiement très irrégulier des cotisations de retraite.

2.2. L'artisanat traditionnel

L'intégration de ce secteur dans la sphère marchande reste marginale. Des associations de femmes produisent des objets tels que des tapas, des nattes en feuilles de pandanus tressées ou des colliers de coquillages, vendus à une clientèle locale ou de passage. Elles sont regroupées autour du conseil territorial des femmes, créé en 1995. Cette association, loi de 1901, constitue une tentative d'unification du secteur qui reste peu structuré et dont l'activité est difficilement quantifiable. Le service territorial des affaires culturelles soutient cette initiative en mettant notamment à la disposition des associations des locaux à Aka'Aka, dans le district de Hahake à Wallis. Les associations peuvent y vendre leurs produits et y fabriquer leurs objets.

L'activité artisanale traditionnelle est exercée presque exclusivement par les femmes. Seuls quelques hommes proposent des sculptures sur bois.

Les associations sont par ailleurs exonérées de la patente, dès lors qu'elles se limitent à cette seule production. Elles ne sont donc pas recensées par le service des contributions diverses.

3. L'HOTELLERIE-RESTAURATION ET LE TOURISME

En raison des caractéristiques économiques (absence d'investissements extérieurs, difficultés d'accès au crédit bancaire) et géographiques du Territoire, le secteur de l'hôtellerie-restauration présente une activité restreinte. Le tourisme reste marginal alors qu'il constitue un secteur moteur en Polynésie française et dans beaucoup d'îles de la région.

3.1. Les structures en place

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration regroupe 32 entreprises sur le Territoire. La taille restreinte du marché ne permet de développer que de petites entreprises (moins de 10 salariés). Suite à des travaux réalisés par l'un des hôteliers de Wallis en 2006, le nombre de chambres a été porté à 60 (43 à Wallis et 17 à Futuna) contre 54 en 2005.

La taille du marché implique également une concurrence importante, notamment sur Wallis, et des fluctuations de la demande qui conduisent à des situations financières précaires. La capacité de mobilisation de fonds est limitée. En 2006, le secteur représente 5,9 % de l'encours total des crédits aux entreprises, soit 49,0 millions de F CFP, contre 8,3 millions en 2005.

3.2. Un secteur pénalisé par le caractère marginal du tourisme

La clientèle des hôtels est composée essentiellement d'hommes d'affaires, d'agents de l'administration ou de techniciens en mission sur le Territoire. Les hôtels accueillent, par ailleurs, des habitants de Wallis en vacances à Futuna et inversement. Certains hôtels hébergent également des locataires à l'année, ce qui leur garantit des ressources stables. Les périodes d'arrivée de fonctionnaires de l'Education nationale favorisent le remplissage des établissements.

Les perspectives de croissance du secteur de l'hôtellerie-restauration restent toutefois très faibles. En effet, si le Territoire présente certains intérêts, en matière de climat, de fonds marins et de culture traditionnelle notamment, il est limité par de lourds inconvénients :

- Les îles Wallis et Futuna sont isolées, peu connues et très éloignées des marchés émetteurs ou même des relais que pourraient constituer l'archipel des Fidji, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Elles ne font pas l'objet de campagnes promotionnelles et l'information apparaît difficile à se procurer de l'extérieur ;
- Le coût du transport est dissuasif en raison de l'insuffisance de la demande touristique et de l'absence de concurrence pour le transport aérien ;
- L'absence de cadre juridique relatif à la propriété foncière ne permet pas à des opérateurs spécialisés dans le développement du tourisme de s'implanter ;
- Les infrastructures (marinas, circuits de randonnées, équipements de sport et de détente...) et les services (moyens de transports intérieurs...) sont peu nombreux bien que de récentes initiatives soient constatées concernant les locations de voitures (4 fournisseurs), les bateaux taxis (3 unités) et les clubs de sport (voile et plongée sous marine).

Le nombre de touristes reste donc marginal et n'est pas recensé sur le Territoire. Toutefois, depuis 2006, un opérateur touristique sur Internet propose un arrêt à Wallis dans le cadre d'un tour du monde.

L'activité plaisancière, pourtant très développée dans le Pacifique, est également marginale à Wallis et Futuna. Ce sont 53 navires de plaisance qui ont accosté sur l'archipel en 2006, contre 39 en 2005 et 52 en 2004. On note une certaine saisonnalité dans la fréquentation, la période de juin à octobre étant la plus favorable compte tenu de la faible activité cyclonique. Les variations annuelles ne sont pas significatives dans la mesure où elles portent sur un nombre très modeste de navires qui fluctue d'une année à l'autre sans suivre de tendance.

4. LES AUTRES SERVICES

Le reste des entreprises en activité sur le Territoire peut être rangé dans la catégorie des services. Leur classification est difficile dans la mesure où elles exercent des activités très variées et où elles sont recensées différemment par le service des contributions diverses et par la CLR. Il est toutefois possible de caractériser trois groupes :

- La catégorie « immobiliers, location et services aux entreprises » : cette catégorie concentre 16,6 % de l'encours des crédits aux entreprises, soit 324,2 millions de F CFP. Elle est notamment composée de sociétés civiles immobilières et de consultants.
- L'ensemble « banques et assurances » détient 0,5 % de l'encours des crédits accordés aux entreprises à 10,5 millions de F CFP.
- Les « autres secteurs marchands » : il s'agit par exemple des activités de station service, de coiffure, d'entretien et de nettoyage. Cette catégorie représente 1,9 % de l'encours global des crédits aux entreprises, soit 37,9 millions de F CFP.

§ 6. LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La situation géographique du Territoire, composé de deux îles distantes de 230 km et isolées dans le Pacifique sud, rend son développement fortement dépendant du coût et de la fréquence des transports aériens et maritimes. Le faible niveau d'activité et la petite taille du marché sont des freins au développement de la concurrence. La desserte est donc limitée et les coûts de transport sont élevés pour le fret, comme pour le trafic des passagers.

1. LA DESSERTE MARITIME

1.1. Les infrastructures

Le Territoire ne possède pas de véritable port. Le ravitaillement est réalisé sur les wharfs de Mata'Utu (marchandises) et de Halalo (hydrocarbures) à Wallis et sur le wharf de Leava à Futuna. Ces points de ravitaillement ne sont pas gérés de manière autonome. Les taxes liées aux touchées de navires (40 millions de F CFP en 2006) sont donc affectées au budget du Territoire.

L'accès au wharf de Halalo pour les pétroliers et butaniers est délicat car le balisage du chenal est peu dense.

Dans le cadre de la programmation du 9^{ème} Fonds européen de développement (période 2004-2007), le Territoire a obtenu un financement pour l'aménagement et l'agrandissement du port de commerce de Mata'Utu. Sa taille pose, en effet, des problèmes de stockage des marchandises. Le coût de l'aménagement du wharf est évalué à 419 millions de F CFP.

1.2. Le trafic maritime

Le trafic maritime est assez restreint sur le Territoire. Le service des Douanes et Affaires maritimes a enregistré 45¹⁴ touchées de navires commerciaux en 2006, contre 39 en 2005.

Navires porte-conteneurs

La desserte de fret maritime sur le Territoire était, jusqu'au mois de septembre 2006, assurée par deux navires. Deux compagnies maritimes, Moana Shipping et Pacific Direct Line exploitent conjointement le Southern Moana, depuis fin 2001. La compagnie SOFRANA assurait également la desserte du Territoire avec le Sofrana Bligh.

Le Southern Moana effectuait des passages environ tous les 20 jours, la rotation incluant la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route était de 14 jours à partir d'Auckland et de 9 à 10 jours depuis Nouméa, avec une capacité de chargement de 500 conteneurs. Le Sofrana Bligh assurait une rotation tous les 20 jours environ avec la Nouvelle-Zélande (Auckland). Sa durée de route était de 12 jours à partir d'Auckland, avec une capacité de chargement de 422 conteneurs.

Depuis le mois de septembre, le Territoire n'est plus desservi que par un seul bateau, le Southern Moana, exploité conjointement par Sofrana (représenté par SWFT) Moana Shipping, et Pacific Direct Line (représenté par Transam et AMB). Le Southern Moana devrait effectuer 15 rotations par an sur Wallis et Futuna, soit environ une rotation tous les 26 jours. Sa

¹⁴ Les navires ravitaillant à la fois Wallis et Futuna ne sont comptabilisés qu'une fois.

durée de route est de 20 jours à partir de Auckland avec escales à Nouméa, Port Vila (Vanuatu), Suva (Fidji), Funafuti (Tuvalu). En moyenne, ce bateau peut débarquer, à chaque touchées, 110 conteneurs et 50 m³ de marchandises en vrac sur Wallis, puis 20 conteneurs et 20 m³ en vrac sur Futuna, dont une partie provient de Wallis.

En 2006, le nombre de touchées de navires porte-conteneurs a augmenté de 24% par rapport à 2005, passant de 25 à 31 (+6 unités). Depuis 2000, le nombre annuel de touchées de navires a baissé de 25%. Cette baisse de la fréquence de ravitaillement s'explique principalement par l'augmentation de la capacité de charge des cargos. Elle accentue la dépendance de Wallis par rapport à une offre de transport maritime peu diversifiée et accroît le risque de pénurie et d'allongement des délais de livraison.

Transport d'hydrocarbures

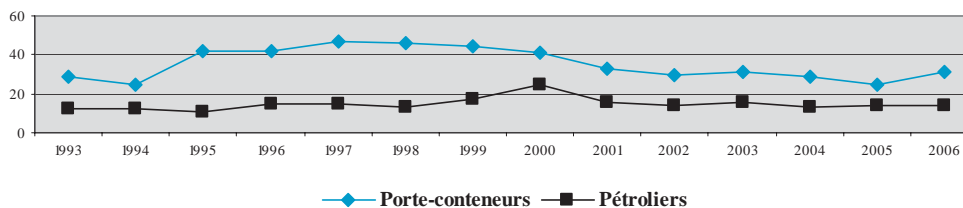
En 2006, 14 pétroliers et butaniers ont ravitaillé le Territoire, soit le même nombre qu'en 2005.

Evolution du trafic maritime Commercial (nombre de touchées)

	2003	2004	2005	2006	Variations 2006 / 2005
Trafic marchandises	31	29	25	31	24%
Southern Moana / CEC Blue	16	11	10	15	50%
Sofrana Bligh	15	18	15	16	7%
Transport d'hydrocarbures	16	13	14	14	0%
Pétroliers	12	10	11	11	0%
Butaniers	4	3	3	4	33%
TOTAL	47	42	39	45	15%

Source : Service des Douanes et des Affaires Maritimes

Nombre de touchées de navires à Wallis et Futuna



2. LA DESSERTE AERIENNE

Le transport aérien constitue le seul moyen de déplacement des personnes pour se rendre à l'extérieur du Territoire ou pour se déplacer d'une île à l'autre. La desserte est assurée par la compagnie Air Calédonie International (AIRCALIN) qui bénéficie d'une situation de monopole de fait sur Wallis et Futuna.

2.1. Les infrastructures

Le Territoire est desservi par un aéroport international situé au nord de Wallis, dans le district de Hihifo. Il est géré directement par le Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC), créé par arrêté du 12 juillet 2006, alors qu'auparavant l'aviation civile des Iles de Wallis et

Futuna était une délégation placée sous la tutelle du SEAC de Nouvelle Calédonie. Cependant, une convention d'assistance entre les deux services a été signée en novembre 2006. Grâce aux travaux d'extension et de renforcement achevés en janvier 2002, la piste de l'aéroport permet l'atterrissage d'avions en pleine charge tels que les Airbus A320 (150 sièges, masse marchande maximale de 20 tonnes). Des avions plus importants, de type Airbus A310 peuvent également se poser mais avec une charge et une fréquence réduites. Le tarmac permet également le stationnement simultané de deux avions gros porteurs.

L'île de Futuna est desservie par l'aérodrome territorial de la Pointe Vele, comportant une piste en herbe de 1 100 mètres. Celle-ci n'est pas accessible de nuit faute de balisage lumineux, ni par mauvais temps du fait de l'absence de revêtement et de la proximité de la falaise qui constitue un danger en cas de vents forts. Cependant, fin 2005, l'Etat a confirmé le financement, à hauteur de 8 millions d'euros, de l'aménagement de cet aéroport. La piste en terre existante doit être remplacée par une piste revêtue de bitume tricouche de 1 100 m de long et de 23 m de large avec balisage de nuit, sur laquelle pourra atterrir un avion de type ATR42. Outre l'amélioration de la desserte de Futuna et de la sécurité du trafic, cette nouvelle piste éclairée sera accessible de nuit pour les évacuations sanitaires et pendant les périodes de pointe, principalement lors des vacances scolaires.

Les travaux préliminaires, comprenant notamment le déboisement, sont achevés. L'appel d'offres pour le chantier de terrassement a été lancé. Le service des Travaux publics assure la supervision des travaux sur la piste, dont la réception est prévue fin 2008.

2.2. Le trafic extérieur

Depuis le 14 février 2004, la desserte aérienne est assurée par un nouvel Airbus A320/200, d'une capacité de 146 sièges, dont 8 sièges en classe affaires, qui vient remplacer l'ancien Boeing 737/300. Chaque semaine, le Territoire est relié à Nouméa par deux vols dont l'un fait escale à Nandi (Fidji).

Evolution du trafic aérien extérieur

	2003	2004	2005	2006	Variations 2005/2004	Variations 2006/2005
Mouvements d'avion	248	230	226	234	-1,7%	3,5%
Passagers	21 513	22 588	22 557	23 116	-0,1%	2,5%
Arrivées	10 428	11 004	10 841	11 305	-1,5%	4,3%
Départs	11 085	11 584	11 716	11 311	1,1%	-3,5%
Fret (tonnes)	121,6	171,1	172,4	163,2	0,8%	-5,3%
Importations	108,5	153,6	149,2	137,6	-2,9%	-7,8%
Exportations	13,1	17,5	23,2	25,6	32,6%	10,2%
Fret postal (tonnes)	48,3	58,7	58,3	58,5	-0,6%	0,4%

La tendance à la baisse des mouvements extérieurs, observée au cours des deux années passées, s'est inversée en 2006, notamment en raison des vols supplémentaires mis en place pour l'acheminement des participants au festival CIOFF organisé sur l'île de Futuna en décembre 2006. Le nombre de mouvements extérieurs a progressé de 3,5 %, pour s'établir à 234 vols. Le nombre de passagers (23 116) a augmenté de 2,5 %. Le taux de remplissage moyen des avions, de 67,7 %, a régressé de 0,7 point par rapport à 2005. En matière de fret aérien, la demande (hors bagages de passagers, prioritaires) reste marginale.

Le volume de total fret a diminué de 3,9 % en 2006 (fret postal inclus), principalement à cause du tassement des importations, pour atteindre 221,8 tonnes. Cela représente un volume moyen de fret de moins d'une tonne par vol. Le fret reste donc essentiellement assuré par bateau avec les contraintes de délais que cela implique (cf. supra).

2.3. Le trafic intérieur

La liaison entre Wallis et Futuna est assurée au moyen d'un DHC Twin Otter (19 places), appartenant au Territoire. Cet appareil est exploité par AIRCALIN depuis 1987 dans le cadre d'une convention prévoyant une subvention d'équilibre inscrite au budget du Territoire (151,5 millions de F CFP réalisés en 2005 et 157,8 millions de F CFP prévus au budget 2006).

Evolution du trafic aérien intérieur

	2003	2004	2005	2006	Variations 2005/2004	Variations 2006/2005
Mouvements d'avion	1196	1081	1161	1186	7,4%	2,2%
Passagers	12 355	12 520	12 397	12 623	-1,0%	1,8%
Fret (tonnes)	17,9	23,2	20,2	17,2	-12,8%	-15,0%
Wallis / Futuna	12,6	16,1	13,3	11,6	-17,4%	-12,8%
Futuna / Wallis	5,3	7,1	6,9	5,6	-2,7%	-18,9%
Fret postal (tonnes)	8,6	8,9	9,4	7,8	5,0%	-16,7%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

En 2006, 1 186 mouvements ont été enregistrés, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2005. Cette hausse du nombre de vols est principalement due à l'organisation du festival du CIOFF fin 2006 à Futuna qui a compensé l'annulation, en début d'année, de nombreux vols commerciaux du fait des mauvaises conditions météorologiques. Depuis 2002, la fréquence des vols réguliers est passée de 5 liaisons aller-retour (A/R) par semaine à 8 liaisons A/R. S'y ajoutent de nombreux vols spéciaux, en raison notamment des évacuations sanitaires et des pointes de trafic en période de vacances scolaires. Au total, le nombre de vols A/R s'est établi en 2006 à plus de 11 par semaine.

Le nombre de passagers a progressé de 1,8 % par rapport à 2005, pour atteindre 12 623 personnes. Le taux de remplissage, après avoir décliné en 2005, s'est stabilisé depuis deux ans à 76 %. L'appareil ne décolle qu'avec un poids total embarqué correspondant à sa charge opérationnelle, soit au plus 14 passagers, contre 19 selon le constructeur. Le fret a, par ailleurs, fortement régressé en 2006 (-15,5 %, fret postal inclus), mais son volume reste marginal. Au total, 25 tonnes ont été transportées, soit environ 21 kg par vol.

2.4. Les tarifs aériens

Les tarifs aériens intérieurs, stables depuis 1990, avaient été revus à la hausse en 2003 par décision de l'Assemblée territoriale, avec pour objectif principal de réduire le déficit d'exploitation de la liaison aérienne inter îles. Ils n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Depuis le 1^{er} novembre 2003, il existe un tarif « résidents Wallis et Futuna » à 8 900 F CFP et un tarif « non-résidents » à 11 900 F CFP pour un aller simple. Ce tarif est toujours en vigueur. Cependant, en connexion d'une arrivée ou d'un départ à Nouméa, les résidents bénéficient de la gratuité du segment Wallis-Futuna ou Futuna-Wallis.

La compagnie applique également des tarifs horaires pour le Twin Otter, qui sont de 100 000 F CFP l'heure pour l'agence de Santé, 150 000 F CFP pour les associations sportives ou culturelles et 225 000 F CFP pour les passagers privés.

Les tarifs aériens extérieurs, non modifiés depuis novembre 2003, ont été révisés en hausse de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2007. Cependant, AIRCALIN a maintenu le tarif « TOP », permettant de voyager moins cher (entre 47 800 et 87 800 F CFP pour un aller-retour Wallis-Nouméa par exemple). Ce tarif est disponible en quantité limitée et variable en fonction des prévisions de remplissage des vols.

Début 2007, le plein tarif en classe économique a été fixé à 47 000 F CFP pour un aller simple et 104 000 F CFP pour un aller-retour. En classe Ibiscus, ils sont respectivement de 63 000 F CFP (aller simple) et 126 000 F CFP (aller-retour). Les tarifs du fret sont inchangés.

A ces tarifs, il convient d'ajouter les taxes qui ont fortement augmenté ces dernières années passant de 2 690 F CFP pour un vol aller-retour Wallis - Nouméa en 2003 à 7 500 F CFP en 2004, 9 310 F CFP en 2005 et 11 880 F CFP en 2006 (+27,6 % sur un an). Ces taxes sont perçues pour les 2/3 par la compagnie aérienne, au titre de la surcharge carburant et assurances, et pour le solde par les aéroports de Nouméa ou Fidji.

3. LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS

3.1 Le fonctionnement du Service des Postes et Télécommunications

A Wallis et Futuna, la poste et les télécommunications sont gérées par un service dépendant du Territoire qui ne possède pas de personnalité juridique indépendante. Il établit cependant, depuis 2003, un budget annexe à celui de la collectivité locale. Ce document obéit aux règles de la comptabilité publique.

Le service des Postes et Télécommunications (SPT) du Territoire assure l'acheminement du courrier postal ainsi que le service des mandats mais il n'offre pas de services financiers. Le Territoire déploie une activité philatélique non négligeable en éditant de nombreux timbres.

Le SPT gère les services de télécommunications fixes et Internet. Il n'y a pas de téléphonie mobile à Wallis et Futuna mais des réflexions sont engagées en vue d'une implantation.

Moyens

Le SPT dispose, à Wallis, d'une recette principale à Mata'Utu et de deux agences postales à Mua et à Hihifo.

A Futuna, la recette principale se situe à Leava et l'agence postale, à Ono. Les agences postales offrent différents services, tels que l'affranchissement du courrier et le paiement des factures de téléphone.

L'effectif total du service s'établit en 2006 à 41 agents (12 agents à Futuna et 29 à Wallis), 16 agents sont affectés aux Télécommunications et 25 à la Poste.

Activité

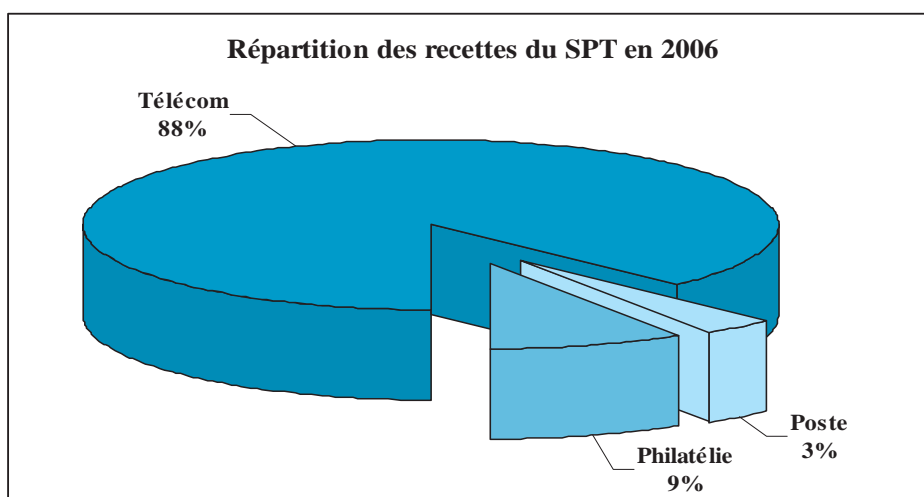
Les investissements réalisés ces dernières années pour étendre et renouveler le réseau de distribution sur le Territoire sont achevés. Ils ont permis le raccordement de nouveaux abonnés et la résorption des instances. Fin 2006, l'activité « télécommunications » enregistre 625 abonnés à Internet pour un total de 2 095 lignes téléphoniques installées. Ces chiffres sont en augmentation de 23,8 % pour Internet (505 abonnés en 2005) et de 19,2 % pour le téléphone classique (1 751 abonnés en 2005). Cette activité réalise un chiffre d'affaires annuel en 2006 de 523,1 millions de F CFP, soit une hausse de 3,4 % par rapport à 2005. L'achèvement du projet de modernisation et d'extension du réseau téléphonique filaire a permis de raccorder un très grand nombre d'abonnés dont les demandes étaient en instance depuis plusieurs années, en particulier dans le nord de Wallis et sur l'île de Futuna. Cependant, l'activité du SPT reste contrainte par l'utilisation croissante de moyens de communication annexes, les difficultés de recouvrement, le gonflement des impayés et un potentiel de développement limité sur un marché de petite taille.

Les transferts monétaires annuels (mandats postaux) s'élèvent, pour l'émission, à 24,7 millions F CFP, soit une augmentation de 19,3 % par rapport à 2005. Quant aux mouvements concernant le paiement (mandats de retraites et allocations diverses et mandats en provenance de Nouvelle-Calédonie), ils ont très peu évolué en 2006 (0,3 %) et s'élèvent à 62,8 millions F CFP.

Les activités postales génèrent un chiffre d'affaires modeste (20,6 millions de F CFP) auquel s'ajoute celui de la philatélie (54,9 millions de F CFP). Le SPT réalise 87 % de son chiffre d'affaires (520,9 millions) à Wallis, où les principaux services administratifs sont implantés, et 13 % à Futuna (77,8 millions de F CFP).

Recettes du SPT en millions de XPF

Année	Télécom	Poste	Philatélie	Total
2006	523,1	20,6	54,9	598,7



3.2 Les comptes du Service des Postes et Télécommunications

L'évolution des comptes administratifs du Services des Postes et Télécommunications, unique satellite du Territoire, fait apparaître, après une année 2004 particulièrement excédentaire, un solde global de 135 millions de F CFP en 2005.

L'analyse de la section de fonctionnement révèle une variation importante des recettes des services et ventes directes qui diminuent de 15,8 % en 2005 à 581 millions de F CFP. L'augmentation des impayés, le règlement tardif de certains locataires de circuits et l'utilisation de moyens de communication alternatifs constituent les principaux facteurs de cette baisse. Les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 899 millions de F CFP en 2005, ont doublé par rapport à 2004. Ce sont les charges financières, correspondant principalement aux transferts au budget du Territoire, qui expliquent l'essentiel de cette évolution. Ces dernières, qui ont pu être mobilisées grâce aux excédents des années précédentes, passent de 2 millions en 2004 à 423 millions en 2005. A noter également le poids des autres charges de

gestion courante (150 millions de F CFP au CA 2005), équivalents aux quotes-parts téléphoniques reversées à la société France Câble Radio. Les charges de personnel continuent la progression constatée depuis 2003 à 130 millions de F CFP. Au compte administratif de 2005, la section fait apparaître un excédent de 128 millions de F CFP, report compris.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un solde légèrement positif égal à 7 millions de F CFP. Le déblocage de la dernière tranche de l'emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement ainsi que le transfert d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement de 2004 ont permis de générer de nouvelles recettes destinées à la réalisation d'investissements. De fait, ces dépenses se sont accrues en 2005 à 230 millions contre 131 millions l'année précédente.

Après une période de fort excédent, le solde global du CA 2005 reste excédentaire de 135 millions de F CFP. Le reversement des réserves accumulées en 2003 et 2004 a autorisé un virement au budget général du Territoire. Le budget primitif 2006 révèle, par ailleurs, une stabilisation de la situation financière, déterminée notamment par une baisse des charges de fonctionnement.

Evolution du CA du Service des Postes et des Télécommunications (millions de XPF)

FONCTIONNEMENT			
	2 003	2 004	2 005
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	532	690	581
dont :			
Produits des services & ventes diverses	532	690	581
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	369	407	899
dont :			
Achats et variation de stocks	77	3	4
Services extérieurs	0	30	32
Autres services extérieurs	0	39	38
Charges de personnel	112	125	130
Autres charges de gestion courante	0	0	155
Charges financières	0	2	423
Charges exceptionnelles	180	140	68
Déficit de fonctionnement reporté	0	0	4
Virement à la section d'investissement	0	67	45
<u>SOLDE HORS REPORT</u>	<u>163</u>	<u>283</u>	<u>-314</u>
<u>REPORT DES EXERCICES ANTERIEURS</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>442</u>
<u>SOLDE DE SECTION (y compris report)</u>	<u>163</u>	<u>283</u>	<u>128</u>

INVESTISSEMENT			
	2 003	2 004	2 005
RECETTES REELLES dont :	21	222	237
Autofinancement	0	0	0
Virement de la section de fonctionnement	0	67	45
Emprunts et dettes assimilées	21	154	192
DEPENSES REELLES dont :	36	131	230
Remboursement d'emprunts	12	0	0
Immobilisations corporelles	12	5	4
Immobilisations en cours	12	126	226
<u>SOLDE HORS REPORT</u>	<u>-14</u>	<u>91</u>	<u>7</u>
<u>REPORT DE L'EXERCICE</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>SOLDE DE SECTION (y compris report)</u>	<u>-14</u>	<u>91</u>	<u>7</u>

<u>SOLDE GLOBAL (y compris report)</u>	<u>148</u>	<u>373</u>	<u>135</u>
---	-------------------	-------------------	-------------------

Source : Administration supérieure



Installation du Préfet du Territoire, Richard DIDIER, Août 2006 - *Photo : D. SIMON*



Le Député du Territoire, le Sous préfet et les deux Rois de Futuna, Décembre 2006 - *Photo : JM. GIVRE*



Vue de l'îlot de Fenuafo' ou sur l'île d'Uvée - Photo : C. MARINOS



Fonds sous-marin, Uvée - Photo : C. MARINOS

§ 7. L'EDUCATION

1. LA FORMATION INITIALE SUR LE TERRITOIRE

1.1. Structure et moyens

L'Education Nationale est le principal employeur du Territoire, avec 581 agents, soit près de 26,6 % de l'emploi salarié. L'ensemble des élèves scolarisés, soit 4 671 élèves inscrits en début d'année scolaire 2007, représente 31,2 % de la population totale des deux îles (14 944 habitants au dernier recensement de 2003). En 2006, les dépenses relatives à l'éducation se sont élevées à 5 627 millions de F CFP, soit 50,1 % du total des concours de l'Etat. Le système éducatif du Territoire couvre les cycles primaires (avec 9 écoles à Wallis et 5 à Futuna) et secondaires (avec 4 collèges à Wallis et 2 à Futuna, et 1 Lycée d'Etat situé à Wallis). L'enseignement supérieur est uniquement représenté par l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M.) du Pacifique qui a une antenne à Wallis. La formation professionnelle, quand à elle, est de la compétence du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS). La structure administrative représentant l'Education Nationale sur le Territoire est le Vice rectorat.

Le personnel

L'ensemble des salariés de l'éducation regroupait 581 agents fin 2006, soit un nombre sensiblement identique à celui de 2005. Les fonctionnaires d'Etat occupent les postes d'enseignants du second degré et de fonctionnaires métropolitains hors enseignants, principalement le personnel d'encadrant administratif du Vice rectorat. Les instituteurs et le personnel de service des écoles primaires sont des agents de droit privé, mais intégralement rémunérés sur des fonds publics. Tous les agents du premier degré relèvent de la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC).

Effectif du personnel de l'éducation

	2003	2004	2005	2006
Effectif total	587	578	581	581
<i>dont</i>				
Enseignants du second degré	201	202	203	211
Fonctionnaires métropolitains hors enseignants	33	34	30	30
Instituteurs	250	240	242	245
Autres agents locaux	103	102	106	95

Source : Vice rectorat

Les dépenses

L'ensemble des dépenses de l'Etat en faveur de l'enseignement s'élève à 5 627,5 millions de F CFP en 2006 soit une progression de 15 % par rapport à 2005. Les frais de personnel représentent 86,2 % de ce montant.

Les investissements sont, pour l'essentiel, financés au travers des Contrats de développement. Au titre du Contrat 2000-2004 prorogé jusqu'à 2006, une enveloppe de 807,7 millions de F CFP avait été allouée à l'Éducation pour des constructions et aménagements de locaux scolaires, principalement dans le secondaire. A la fin de l'année 2006, ce Contrat, mis

en œuvre par le service des Travaux publics, a été engagé en totalité et payé à hauteur de 689,9 millions de F CFP, représentant 85,4 % des objectifs. La Convention de développement 2003-2007, qui complète le Contrat de développement 2000-2004, prévoit, pour sa part, 465 millions de F CFP d'investissements destinés à la rénovation, la mise aux normes et la modernisation des infrastructures du premier et du second degré. Le montant total des dépenses engagées fin 2006 s'élève à 288,7 millions de XFP, soit 62 % des objectifs, et les paiements atteignent 161,5 millions de F CFP (34,7 % de la Convention).

Le IX^{ème} FED a inscrit également une enveloppe de 526 millions de F CFP destinée à la réhabilitation des bâtiments scolaires. Suite à la signature de la convention de financement en mars 2007, la mobilisation de ce concours pourrait démarrer d'ici la fin de l'année.

Dépenses du ministère de l'Education Nationale (millions de XPF)

	2004	2005	2006
Dépenses de fonctionnement	4 689	4 778	4 994
- enseignement primaire	1 289	1 280	1 218
<i>dont frais de personnel</i>	1 146	1 223	1 218
- enseignement secondaire	3 400	3 498	3 776
<i>dont frais de personnel</i>	2 840	2 845	2 889
Dépenses d'investissement	151	117	300
Total	4 840	4 895	5 294

Source : Vice-rectorat

Les dépenses de l'Education Nationale sur le Territoire s'avèrent en hausse en 2006 à 5 294 millions de F CFP (hors reports de l'exercice 2005). La hausse du nombre de renouvellements de contrat des enseignants du secondaire et l'amélioration des équipements informatiques expliquent en partie ce phénomène. L'investissement, à travers la rénovation de l'internat du lycée de Wallis, a également bénéficié d'une forte augmentation, passant de 117 millions en 2005 à 300 millions en 2006.

1.2. L'enseignement primaire

Le personnel et la gestion de l'enseignement primaire sont placés sous la tutelle de la Direction de l'enseignement catholique (DEC), ce qui constitue une spécificité du Territoire. Ainsi la DEC assure l'organisation et le fonctionnement des 18 écoles primaires des deux îles (6 à Futuna et 12 à Wallis).

Le nombre d'élèves recule en 2006 à 2 473 contre 2 582 en 2005. On compte 17,3 écoliers en moyenne par classe. Ces derniers se répartissent sur les 144 classes du Territoire. La baisse de la natalité et l'émigration des jeunes actifs, constatées depuis plusieurs années, constituent des éléments d'explication de la diminution du nombre d'écoliers, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années. Elle aura une incidence, à moyen terme, sur l'ensemble du système éducatif.

En 1999, une formation en IUFM sur 5 ans, ouverte sur concours aux bacheliers, a été mise en place dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement du premier degré. Elle a permis, en particulier, de remplacer par de nouveaux maîtres diplômés de l'enseignement supérieur une part importante des enseignants les moins diplômés.

1.3. L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est géré directement par l'Education Nationale. Il y a six collèges, dont deux à Futuna, et un lycée, à Wallis. Si la majorité des élèves suit un cursus

d'enseignement général au collège (81 % en 2006), cette proportion tombe à 54 % au lycée. Il existe diverses filières d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC Pro). Les CAP développement (CAPD) apportent une formation rudimentaire dans diverses disciplines aux élèves qui se trouvent en difficulté au collège. En raison de l'exigüité du marché du travail, les différentes filières sont confrontées à un grave problème de débouchés. Une promotion peut saturer à elle seule l'emploi dans un secteur d'où la nécessité de faire évoluer les formations en fonction des besoins. Un travail de réadaptation des formations, par le Vice rectorat, a d'ores et déjà été initié. Le lycée d'Etat ne délivrera plus, fin 2007, de BAC professionnel, les débouchés étant trop limités et la poursuite d'études demeurant impossible sur le Territoire.

Les effectifs

Après une période de forte croissance du nombre de collégiens et lycéens durant les années 90, provoquée par l'augmentation du taux de scolarisation, leur nombre s'est stabilisé pendant la période 2000-2004. Depuis lors, on observe un déclin des effectifs qui se poursuit tous les ans. Cette variation équivalait à 0,4% d'élèves en moins à la rentrée 2006 par rapport à celle de 2005. Cette évolution s'affirme davantage dans le primaire où les effectifs se sont réduits de 4,2 % en un an.

Effectifs de l'enseignement à Wallis et Futuna (en nombre d'élèves)

	2004	2005	2006	2007*	variation 06/05
Wallis	1 804	1 710	1 614	1 563	-5,6%
Futuna	901	872	859	812	-1,5%
Total primaire	2 705	2 582	2 473	2 431	-4,2%
Collège	1 411	1 368	1 345	1 270	-1,7%
CETAD	292	310	312	323	0,6%
<i>s/total 1er cycle</i>	1 703	1 678	1 657	1 593	-1,3%
Lycée - cycle long	349	370	374	350	1,1%
Lycée - cycle court	264	269	276	280	2,6%
<i>s/total 2nd cycle</i>	613	639	650	650	1,7%
2nd degré - ens. général	1 760	1 738	1 719	1 620	-1,1%
2nd degré technique et pro.	556	579	588	603	1,6%
Total secondaire	2 316	2 317	2 307	2 243	-0,4%
TOTAL GENERAL	5 021	4 899	4 780	4 674	-2,4%

Source : Vice rectorat

*données provisoires

Les résultats aux examens

La moyenne des taux de réussite aux baccalauréats s'établit à 63,1 % en 2006 contre 56,7 % en 2005. Ce sont les filières technologiques qui présentent, cette année, les meilleurs résultats avec un taux de réussite de 64,4 % (46,3 % en 2005). Pour le baccalauréat général ce taux est de 62,7 % contre 70,3 % en 2005. L'enseignement professionnel, qui ne présentait que 12 candidats en 2006, obtient des résultats plus médiocres avec 58,3 % des élèves accédant au diplôme de fin d'étude secondaire. Ces chiffres se situent bien en deçà des moyennes constatées en métropole (80,2 % en 2005). L'évolution des taux de réussite sur les trois dernières années ne permet pas de dégager de tendance. Le nombre de lauréats augmente sensiblement en 2006 à 77 contre 59 un an auparavant.

Résultats aux baccalauréats

	2004		2005		2006	
	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats
Baccalauréat général	49	26	37	26	51	32
Baccalauréat professionnel	8	5	13	8	12	7
Baccalauréat technologique	48	30	54	25	59	38
Total	105	61	104	59	122	77

Source : Vice rectorat

Les taux de réussite aux brevets d'éducation professionnelle s'avèrent stables sur trois ans à 72 % en moyenne. On constate une progression du nombre de candidats présents aux épreuves du BEP. Par ailleurs, l'année scolaire 2006 n'a vu aucun candidat se présenter aux épreuves du certificat d'aptitude professionnel (CAP).

Résultats aux CAP et BEP

	2004		2005		2006	
	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats	Candidats présents	Lauréats
CAP	23	14	31	25	0	0
BEP	115	86	118	82	120	86
Total	138	100	149	107	120	86

Source : Vice rectorat

Le taux de scolarisation dans le second degré

Malgré les efforts financiers consentis par l'Etat, un certain nombre de jeunes sont déclarés comme n'allant pas à l'école par leurs familles. Le recensement de 2003, réalisé par le STSEE¹⁵, indique les proportions suivantes : 8,5 % des jeunes de 14 ans, 9 % des jeunes de 15 ans, 17 % des jeunes de 16 ans. Il faut rappeler que l'obligation scolaire a été portée à 16 ans en 2001 seulement.

2. L'ENSEIGNEMENT HORS DU TERRITOIRE

Les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études ou choisir une filière du secondaire qui n'est pas enseignée sur le Territoire peuvent prétendre à une bourse dont le montant dépend des revenus de la famille.

Les effets de la réforme des conditions d'attribution des bourses, réalisée en 2003, se poursuivent en 2006. Le nombre de bénéficiaires continue de décroître à 264 élèves, dont la plupart (62,5 %) étudie en Nouvelle-Calédonie. La Polynésie française attire plus faiblement qu'auparavant les étudiants du Territoire, du fait notamment de la suppression de la ligne aérienne directe entre les deux destinations, depuis 2003.

Les taux de réussite des boursiers sont hétérogènes d'une région à l'autre. On constatait en 2005 un succès aux examens supérieur pour les étudiants de Nouvelle-Calédonie (80 %) relativement à la Polynésie française (50 %) et la métropole (39 %).

¹⁵ Service territorial de la statistique et des études économiques

Effectifs des élèves hors du Territoire

		2004/2005		2005/2006		2006/2007	
		Boursier	Non boursier*	Boursier	Non boursier*	Boursier	Non boursier*
Nouvelle calédonie	-enseignement secondaire	198	0	139	42	165	32
	-enseignement supérieur	7	16	42	6	20	12
	-taux de réussite	70%	n.d	80%	n.d	71%	n.d
Métropole	-enseignement secondaire	66	26	66	33	46	35
	-enseignement supérieur	6	125	17	70	18	70
	-taux de réussite	28%	n.d	39%	n.d	n.d	n.d
Polynésie Française	-enseignement secondaire	16	6	11	3	10	2
	-enseignement supérieur	1	21	2	10	5	24
	-taux de réussite	67%	n.d	50%	n.d	n.d	n.d
Sous totaux		294	194	277	164	264	175
Total par année scolaire		488		441		439	

*Effectif des élèves non boursiers que le service a pu recenser
Source: Service des bourses

3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Contrat de développement 2000-2004 prévoit une enveloppe de 164 millions de F CFP pour la formation professionnelle (hors chantiers de développement) financée par les ministères de l'Outre-mer et de l'Emploi de la cohésion sociale et du logement. Dès la fin 2005, l'enveloppe globale avait été consommée à hauteur de 182,4 millions de F CFP (111,4 % du montant prévu).

Les actions de formation professionnelle relevant du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS) sont principalement destinées à des jeunes qui ne poursuivent pas leurs études hors de Wallis et Futuna et se retrouvent sur le Territoire en situation de demandeurs d'emploi. Elles sont aussi orientées, pour une part plus modeste, vers les salariés en entreprises nécessitant des sessions de remises à niveau ou de perfectionnement en fonction de l'évolution des techniques. Plusieurs dispositifs répondent à ces besoins différenciés de formation.

Nombre de stagiaires par dispositif et par lieu de formation

	Métropole	Nouvelle-Calédonie	Fidji	Wallis et Futuna	Total
AFPA (dont 24 entrées en 2006)	58	-	-	-	58
Formation Individuelle Mobilité	16	-	2	-	18
Stage Pré-embauche	-	-	-	3	3
Gestion-comptabilité associative	-	-	-	24	24
Préparation au départ	-	-	-	35	35
Perfectionnement salarié du privé	-	11	-	4	15
BAC Pro ELEEC	-	-	-	4	4
40 Cadres (dont 9 entrées en 2006)	21	-	-	-	21
Total	93	11	2	70	178

Source :SITAS

Si globalement le nombre de personnes ayant bénéficié d'une action de formation en 2006 n'a guère évolué (elles étaient 172 en 2005 et 178 en 2006), on peut en revanche noter un

tassement important des départs, et particulièrement en direction des centres AFPA puisque seuls 24 départs ont été enregistrés en 2006 contre 60 en 2005.

▫ Le **formation initiale en mobilité** a concerné 74 jeunes du Territoire en 2006 qui se sont rendus en métropole pour y bénéficier d'une formation professionnelle dispensée principalement par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), tandis que l'accueil et le suivi des stagiaires étaient assurés par l'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'Outre-mer (ANT) dans le cadre d'une convention signée le 11 janvier 2001. Les principaux domaines professionnels des stagiaires AFPA sont, par effectifs décroissants : le bâtiment et les travaux publics, la mécanique et le travail des métaux, la santé, l'électricité et l'électronique, la gestion et l'administration, l'hôtellerie et la restauration. L'Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales (IFCASS) est le second organisme de formation avec 6 stagiaires admis à préparer, en un an, les concours administratifs de catégorie B et C et les concours d'entrée en écoles paramédicales ou dans les instituts de formation à caractère social. A l'issue de ces formations, 25 % des stagiaires sont revenus sur le Territoire, contre 20 % en 2005, et 75 % sont restés en métropole pour y exercer un emploi.

▫ Les **stages de pré embauche** permettent de donner un complément de formation à des jeunes salariés embauchés dans des entreprises privées du Territoire en les plaçant au sein de celles-ci sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, pris en charge à ce titre par le SITAS, pour une durée modulable en fonction de la qualification requise, mais jamais supérieure à trois mois. Pendant cette période, les intéressés perçoivent une indemnité égale à 38 % (pour les moins de 21 ans) ou 58 % (pour les plus de 21 ans) du SMIG. L'entreprise doit s'engager, à l'issue de la période de formation, à embaucher les stagiaires en contrat de travail à durée indéterminée. A la fin de ces préformations peut succéder la prime à l'emploi, accordée dès l'embauche définitive sous contrat à durée indéterminée et pour trois ans. Depuis 2002, 59 jeunes travailleurs ont été embauchés dans ces conditions, dont 45 l'ont été durablement dans les entreprises, soit un taux d'insertion de 76 %.

▫ Compte tenu de l'évolution des techniques, les entreprises du Territoire ont également besoin, pour leurs salariés en poste, de **remises à niveau ou d'actions de perfectionnement** qui ne peuvent être réalisées sur place. Ces actions prennent généralement la forme de stages effectués en Nouvelle-Calédonie dans des entreprises partenaires ou chez les fournisseurs des entreprises locales. Là encore, l'entreprise doit être à jour de ses cotisations auprès de la CLR-CCPF, produire un programme de formation validé par le SITAS et s'engager à assurer la couverture sociale de ses salariés pendant la durée de leur séjour. En 2006, dix entreprises ont bénéficié de ce dispositif (contre 5 en 2005) pour quinze formations, dont quatre à Wallis et onze en Nouvelle-Calédonie.

▫ Le programme intitulé « **40 Cadres** », a pour objectif la formation de cadres moyens et supérieurs afin de permettre aux Wallisiens et Futuniens d'acquérir les diplômes nécessaires pour occuper des emplois à haut niveau de responsabilité ou pour créer leur entreprise. En 2006, 9 nouveaux candidats ont intégré le programme « 40 cadres » portant à 21 le nombre de stagiaires ou d'étudiants en formation au cours de cette année. Trois personnes ont réussi leurs examens : 1 Master « Communication et Ressources Humaines » dont la titulaire a intégré l'Agence de Santé, 1 BTS « Analyse Biologique » et 1 DUT « Journalisme ».

▫ Le **passport mobilité** est applicable depuis le 1er juillet 2002 sur l'ensemble des collectivités d'outre-mer. Il concerne, d'une part les jeunes souhaitant poursuivre leurs études à

l'extérieur du Territoire et d'autre part, ceux qui réalisent soit un stage de formation professionnelle de plus de trois mois ou ont signé un contrat à durée déterminée de plus de six mois ou à durée indéterminée, nécessitant une mobilité. Ce dernier volet est géré par le SITAS. L'aide de l'Etat permet la gratuité du transport aérien vers la métropole ou vers une autre collectivité d'outre-mer, pour les jeunes bénéficiant de ces formations professionnelles mais aussi pour les candidats admissibles à des concours (enseignement supérieur, grandes écoles ou catégories A et B des trois fonctions publiques) et devant subir les épreuves orales d'admission en métropole ou dans une autre collectivité d'outre-mer. En 2006, 82 jeunes ont bénéficié du « passeport mobilité », dont 28 % pour des formations professionnelles à l'AFPA. Depuis la création de ce dispositif en 2002, 401 jeunes y ont eu accès.

Le recours aux possibilités existant à l'extérieur du Territoire revêt une importance particulière compte tenu de l'absence de Centre de formation professionnelle local et de l'étroitesse du marché de l'emploi. La Convention de développement 1995-2000 comportait un crédit de 72,7 millions de F CFP pour la réalisation, à partir de 1996, d'un centre de formation professionnelle pour adultes. Les travaux n'ont pas démarré à ce jour, mais la construction de locaux à vocation plus large (formation professionnelle et permanente, accueil des demandeurs d'emploi et bureaux du Sitas) pourrait être engagée dans un futur proche.

§ 8. LES SERVICES DE SANTE

Les soins sont entièrement gratuits pour l'ensemble des résidents de Wallis et Futuna. En l'absence de mécanisme de sécurité sociale, le financement du système de santé repose intégralement sur l'Etat.

1. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SANTE

Statut

L'Agence de Santé de Wallis et Futuna dispose, depuis le 13 janvier 2000, du statut d'Etablissement Public National Administratif. Elle est dotée d'une autonomie administrative et financière. L'Agence est gérée par un Conseil d'Administration composé de 19 membres et présidé par le Préfet, Administrateur supérieur du Territoire des Iles Wallis et Futuna.

Moyens

Elle gère, à Wallis, l'hôpital de Sia et les trois centres de soins de proximité de Hahake, Hihifo et Mua, tandis qu'à Futuna elle a en charge l'hôpital de Kaleveleve.

Elle dispose au 31 décembre 2006 de 183 postes budgétisés, tout comme en 2005. Pour 2007, seuls 175,5 postes sont budgétisés.

Effectif du personnel de l'Agence de santé

	2003	2004	2005	2006	Ecart 2005/2006
Wallis	123	135	139,5	138,5	-0,7%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	14	12	16	13	-18,8%
dont autres agents métropolitains	13	14	16	20	25,0%
dont VCAT	0	2	3	2	-33,3%
Futuna	45	44	43,5	44,5	2,3%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	4	3	3	4	33,3%
dont autres agents métropolitains	3	3	5	6	20,0%
dont VCAT	0	0	0	0	
Total	168	179	183	183	0,0%
dont médecins et chirurgiens métropolitains	18	15	19	17	-10,5%
dont autres agents métropolitains	16	17	21	26	23,8%
dont VCAT	0	2	3	2	-33,3%

Source : Agence de Santé

Activité

L'hôpital de Sia a une capacité d'accueil de 23 chambres et 53 lits d'hospitalisation complète pour quatre services : médecine, maternité, chirurgie et réanimation. Le plateau technique comporte un laboratoire (biochimie, hématologie, microbiologie et bactériologie), un service d'imagerie conventionnelle (radiographie et échographie) et un secteur d'explorations fonctionnelles (endoscopie et épreuve d'effort). Le service central de pharmacie est situé à Wallis. En 2006, 27 550 consultations médicales ont été effectuées, dont 17 468 dans les 3 centres de soins de proximité de Wallis.

L'hôpital de Kaleveleve, à Futuna, dispose de 11 chambres et 22 lits pour les services de médecine et de maternité d'urgence. Il bénéficie d'une antenne de pharmacie mais les

analyses sont effectuées au laboratoire de l'hôpital de Wallis. En 2006, 13 883 consultations ont été assurées à l'hôpital. Le nombre des naissances est en constante baisse (61 en 2002, 11 en 2003, 12 en 2004, 3 en 2005, 6 en 2006) car le service de gynécologie-obstétrique n'est plus opérationnel pour des raisons de sécurité (les femmes sont donc le plus fréquemment évacuées pour accoucher à Wallis).

Les indicateurs d'activité

	2003	2004	2005	2006	Ecart 2005/2006
Hôpital de Sia (Wallis)					
Nombre d'entrées	2 280	2 018	1 759	1 695	-3,64%
Nombre de journées	11 002	11 175	9 287	8 972	-3,39%
Taux d'occupation (1)	56,9%	57,8%	48,0%	46,4%	-3,33%
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,82	4,75	5,03	5,29	5,17%
Hôpital de Kalevele (Futuna)					
Nombre d'entrées	813	740	503	592	17,69%
Nombre de journées	3 502	2 905	2 485	3 114	25,31%
Taux d'occupation (1)	64,0%	53,0%	31,0%	38,8%	25,16%
Durée moyenne de séjour en jours (2)	4,31	4,00	4,94	5,26	6,48%

Source : Agence de Santé

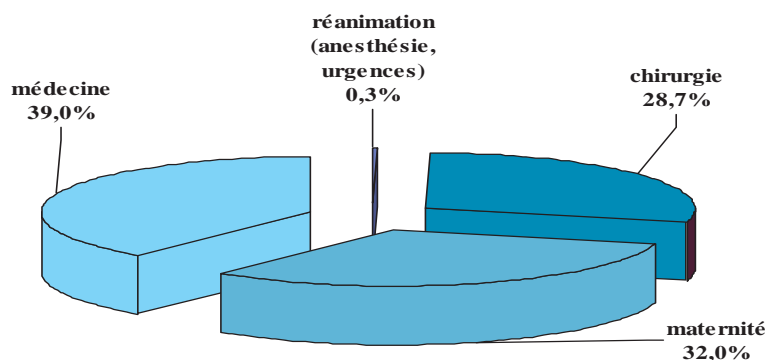
(1) = (nombre de journées d'hospitalisation/(nombre de lits x 365))

(2) = (nombre de journées d'hospitalisation/nombre d'entrées)

L'écart d'activité enregistré entre 2005 et 2004 résulte de la mise en place en 2005 d'un logiciel informatique de gestion du dossier patient permettant un suivi d'activité plus fiable et précis.

Les actes de la Conférence de Santé qui s'est tenue en avril 2005 à Mata'Utu soulignent les pathologies les plus fréquentes sur le Territoire : les maladies vectorielles (brucellose, leptospirose, dengue), le diabète, le rhumatisme articulaire aigu, l'asthme, la goutte, les conséquences de l'alcoolisme ...

Répartition des activités en 2006 (nbre de jours d'hospitalisation)



Evacuations sanitaires

Les évacuations sanitaires de Futuna vers Wallis, de Wallis vers la Nouvelle Calédonie, ou bien encore de Wallis vers l'Australie ou la métropole, concernent les malades nécessitant des soins et analyses spécialisés. Elles sont au nombre de 335 en 2006 contre 321 en 2005. Les principales spécialités concernées sont la gynécologie, l'ORL, la chirurgie orthopédique, la pédiatrie et la cardiologie. Le coût des évacuations sanitaires, qui intègre le transport et l'hospitalisation, représente près de 30 % du budget de fonctionnement de l'agence de santé.

Télé médecine

En octobre 2006, l'Agence de Santé a mis en place un dispositif de télé médecine basé sur une liaison satellitaire permanente entre les deux établissements de santé du Territoire. Son premier objectif est de désenclaver l'hôpital de Kaleveleve à Futuna en permettant aux médecins généralistes qui y exercent de dialoguer en temps réel avec leurs confrères, généralistes et spécialistes, afin de mettre les compétences et techniques de Wallis au service de la population futunienne, sans que le déplacement du malade soit nécessaire.

Le dispositif de télé médecine est essentiel pour le désenclavement de l'île de Futuna sur un plan médical, le confort du patient, la qualité des soins et la formation des agents de santé. Il devrait, en outre, alléger notablement la charge financière que représentent les évacuations sanitaires pour l'Agence de Santé. Il pourra servir également pour la médecine scolaire entre Wallis et Futuna, ceci dans le cadre d'un partenariat à développer avec le Vice-rectorat.

A terme, la télé médecine devrait inscrire l'Agence de Santé de Wallis et Futuna dans un réseau de soins avec les spécialistes des hôpitaux de Nouvelle-Calédonie, de métropole et de la région du Pacifique. D'ores et déjà, la direction du CHT de Nouvelle Calédonie et les médecins de la structure s'inscrivent dans ce réseau et il est envisagé l'acquisition de deux stations de visioconférence pour les urgences du site principal de l'hôpital Gaston BOURRET et le pôle mère enfant de Magenta.

A partir de ces stations, il sera possible de mettre en œuvre avec Wallis un panel de protocoles de consultations en fonction des partenariats médicaux déjà établis. Cela concernerait en particulier la gynécologie obstétrique, la rééducation fonctionnelle, la cardiologie et l'imagerie médicale. Une extension à la psychiatrie est également envisageable.

Programme d'investissements

En 2006, des travaux de réaménagement des trois dispensaires de Wallis ont été réalisés, ainsi que des travaux de réhabilitation de certains services de l'hôpital de Sia (maternité, consultations).

Dans le cadre de son Plan Directeur, l'Agence de Santé va entreprendre, en 2007, une première phase de travaux d'adaptation de l'hôpital de Sia. Elle concerne les urgences, les consultations, la pharmacie, le laboratoire, pour un montant de 360 millions de F CFP. Les investissements des deux derniers exercices ont été financés à hauteur de 179 millions de F CFP par l'Agence française de Développement (dont la deuxième tranche a été mobilisée en octobre 2006).

La seconde phase de l'opération de restructuration de l'hôpital de Sia concerne la reconstruction du plateau technique et des services d'hospitalisation, après démolition de certains bâtiments existants, pour un coût estimé à 3 000 millions de F CFP (dont 2 400 millions de travaux et 600 millions d'équipements). Le futur hôpital comprendra 66 lits. Le

financement partiel de ce programme, dont la réalisation se déroulerait sur la période 2008-2013 a été sollicité auprès de l'Agence Française de Développement. Sont également prévues dans cette seconde phase :

- l'installation d'un scanner à l'Agence ;
- la restructuration de l'hôpital de Futuna ;
- l'externalisation du dispensaire actuellement situé au sein de l'hôpital de Sia.

2. LES COMPTES DE L'AGENCE DE SANTE

2.1. Le compte administratif 2006

Le compte financier de l'année 2006 (fonctionnement et investissement), qui doit encore être approuvé par le Conseil d'Administration avant le 30 juin 2007, permet de dresser le bilan provisoire suivant.

Au niveau du budget de fonctionnement, les recettes encaissées s'élèvent à 2 347 millions de F CFP et sont constituées à 99 % par une dotation du Ministère de l'Outre-mer et une participation spécifique du Ministère de la Santé de 12 millions de F CFP pour la lutte anti-vectorielle et la lutte contre le SIDA.

Les dépenses mandatées s'établissent à 2 300 millions de F CFP. Les frais de personnel représentent 54% des dépenses réalisées, tandis que les charges à caractère général y entrent pour 43%.

Au niveau du budget d'investissements, les recettes encaissées s'élèvent à 388 millions de F CFP et proviennent du concours de l'Etat au titre de la Convention de Développement 2003-2007 pour 238 millions de F CFP, d'une subvention du Ministère de l'Outre-mer pour 7,2 millions de F CFP et de la dernière tranche de l'emprunt auprès de l'AFD pour 89,5 millions de F CFP.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 217 millions de F CFP. Elles intègrent en particulier les travaux de réfection des 3 centres de soins de proximité de Wallis (35 millions de F CFP) et l'acquisition des équipements pour le projet de télé-médecine (32 millions de F CFP).

Le niveau de dépenses par habitant en matière de santé (budget de fonctionnement de l'Agence de Santé rapporté à la population) est de 153 928 F CFP par tête (1 289,92 €). Ce chiffre peut être comparé à la dépense de santé pour l'ensemble de la population française de 283 294 F CFP par tête (2 374 € en 2004 – source F.H.F / I.R.D.E.S.).

2.2. Le budget primitif 2007

Par arrêté ministériel du 4 janvier 2007, le Conseil de tutelle de l'Agence de Santé, (composé des Ministères de l'Outre-Mer, de la Santé et des Solidarités, et de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) a fixé les autorisations de dépenses et de recettes du budget primitif 2007 comme suit :

- budget de fonctionnement : 2 333,9 millions de F CFP
- budget d'investissement : 51,6 millions de F CFP

Le budget d'exploitation 2007 est donc en hausse de 0,8 % par rapport à celui de 2006. Il sera abondé par décision modificative pour intégrer une subvention exceptionnelle de 149 millions F CFP destinée au règlement du report de charges cumulées par l'Agence, évaluée

à 1 249 millions F CFP au 31/12/2006. De la même manière, les crédits délégués pour la lutte anti-vectorielle et la lutte contre le SIDA seront intégrés dès notification.

En ce qui concerne le budget d'investissement, les recettes ont été limitées au montant de la dotation aux amortissements retenue au budget de fonctionnement, soit 51,6 millions F CFP. Elles couvrent le remboursement de la première annuité de l'emprunt souscrit auprès de l'AFD, soit 23 millions de F CFP, le solde étant consacré aux immobilisations.

Des crédits de paiement prévus dans la Convention de Développement 2003-2007 viendront compléter ces recettes, ce qui nécessitera une réactualisation du programme d'investissements de l'année.

Budget de l'Agence de Santé en millions de XPF

SECTION D'EXPLOITATION (en millions de XPF)		CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006 provisoire	BP 2007	Ecart CA 2006/2005	
							en valeur	en %
GROUPE 1 : Charges d'exploitation relatives au personnel		982,8	1 056,1	1 054,3	1 242,2	1 310,0	187,9	17,8%
dont charges de personnel		744,2	825,9	964,1	1 236,0	1 310,0	271,9	28,2%
GROUPE 2 : Charges d'exploitation à caractère médical		335,3	211,7	353,4			-	-
GROUPE 3 : Charges d'exploitation à caractère hôtelier et général		501,5	645,5	485,8	980,1	967,0	494,3	101,8%
GROUPE 4 : Amortissements, provisions et charges fin. except.		48,8	1 402,4	67,1	78,1	55,9	11,0	16,4%
dont charges financières				0,0	2,2	4,3	2,2	n.s.
dont charges exceptionnelles		8,5	1 362,7	15,1			-	-
dont dotations aux amortissements et aux provisions		40,3	39,8	51,9		51,6	-	-
Autres		0,0	0,0	0,0			-	-
TOTAL DEPENSES		1 868,4	3 315,7	1 960,5	2 300,3	2 332,9	339,8	17,3%
GROUPE 1 : Dotation globale de financement		1 900,8	3 308,6	1 939,7	2 320,5	2 332,9	380,7	19,6%
GROUPE 2 : Produits de l'activité hospitalière		0,4		0,0			-	-
GROUPE 3 : Autres produits		8,7	0,6	4,0	27,0		22,9	569,5%
dont subventions d'exploitation et participations		1,9		0,2	11,9		11,8	n.s.
GROUPE 4 : Transfert de charges		0,0	0,0	0,0		0,0	-	-
TOTAL RECETTES		1 909,9	3 309,2	1 943,8	2 347,4	2 332,9	403,7	20,8%
		excédent	déficit	déficit	excédent	excédent		
		41,5	-6,5	-16,7	47,1	0,0		

SECTION D'INVESTISSEMENT (en millions de XPF)		CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006 provisoire	BP 2007	Ecart CA 2006/2005	
							en valeur	en %
GROUPE 1 : Remboursement de la dette		0,0	0,0	0,0		23,0	-	-
GROUPE 2 : Immobilisations			74,1	164,0		28,6	-	-
dont corporelles (acquisitions)			74,1	149,3			-	-
dont en cours				14,7		28,6	-	-
GROUPE 3 : Reprises sur provisions							-	-
GROUPE 4 : Autres dépenses		0,0	0,0	0,0		0,0	-	-
TOTAL DEPENSES		0,0	74,1	164,0	217,0	51,6	52,9	32,3%
GROUPE 1 : Emprunts		0,0	0,0	89,5	89,5	23,0	-	-
GROUPE 2 : Amortissements des immobilisations		31,7	39,8	51,9		28,6	-	-
GROUPE 3 : Provisions		8,5	0,0	0,0		0,0	-	-
dont pour risques et charges (dotation)		8,5					-	-
GROUPE 4 : Autres recettes		30,6	30,6	53,8	298,7	0,0	244,9	455,2%
dont apports (subventions d'Etat)				18,0	7,2		-10,8	-60,2%
dont subventions d'équipement		30,6	18,7	35,8	238,7		202,9	566,9%
TOTAL RECETTES		70,9	70,4	195,2	388,2	51,6	193,0	98,8%
		excédent	excédent	excédent	excédent	excédent		
		70,9	3,8	31,2	171,2	0,0		

Source : Agence de Santé

§ 9. LA PROTECTION SOCIALE

1. LA CAISSE DE COMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CCPF) a été instituée le 11 novembre 1990. Elle assure la collecte des cotisations uniquement à la charge de l'employeur et le versement des prestations familiales. Elle a un statut d'établissement public territorial, placé sous la tutelle du Préfet, administrateur supérieur du Territoire. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Budget de la CCPF

- **En ressources :**
 - Les subventions et avances accordées par le Territoire ou la CLR ;
 - Les revenus des placements de la Caisse représentant 15 millions de F CFP en 2006 contre 10 millions de 2005 ;
 - Les cotisations patronales, qui s'élèvent à 6 % des salaires bruts ;
 - Dans le cadre du régime d'aide à la famille, l'Assemblée territoriale verse une subvention à la CCPF dont une partie provient d'une subvention de l'Etat.

- **En dépenses :**
 - Les prestations (249,6 millions de F CFP en 2006) ;
 - Les frais de fonctionnement (45,3 millions de F CFP en 2006) ;
 - Le remboursement des avances.

Prestations versées

Les prestations familiales sont payées à tout salarié ayant travaillé un minimum de 120 heures dans le mois. Elles prennent la forme d'allocations mensuelles versées pour chaque enfant (sans limite du nombre d'enfants), avec la prise en compte d'un 13ème mois. Après une période de deux ans manifestant une relative stabilité des prestations, celles-ci enregistrent une hausse de 10,5 % en 2006 à 260,6 millions de F CFP. L'élément permettant d'expliquer cette évolution est la revalorisation de l'allocation familiale qui est ainsi passée de 6 500 F CFP à 7 000 F CFP depuis le 1er janvier 2006.

La hausse de 18,7 % des prestations servies en 2006 (103,4 millions de F CFP), au titre du régime d'aide en faveur des familles, s'explique également par une mesure décidée par l'Assemblée Territoriale. D'une part, depuis le 1er janvier 2006, l'aide versée par enfant n'est plus limitée au 4ème enfant. D'autre part, le montant alloué par enfant a bénéficié d'une revalorisation à 3 500 F CFP par mois contre 3 000 F CFP en 2005. Cette aide est entièrement couverte par une subvention du Territoire. Le reliquat existant, 9,6 millions de F CFP en 2006, est reversé à ce dernier.

Enfin, la prise en charge des congés de maternité, qui donne droit à la moitié du salaire pendant seize semaines consécutives, a coûté 3,7 millions de F CFP en 2006, soit une baisse de 5,2 % par rapport à 2005.

Cotisations perçues

Bien qu'en hausse de 4,2 % en 2006, le montant des cotisations perçues s'accroît moins promptement que celui des prestations servies. 313,2 millions de F CFP ont été perçus en 2006 contre 300,5 millions en 2005. Seule l'augmentation des cotisations du secteur privé, à

113 millions de F CFP, a engendré cette croissance. Les recettes restent cependant largement dépendantes du secteur public, qui représente 64 % du total perçu par la CCPF.

Compte tenu de la tendance des trois dernières années, on peut s'attendre à un effet de ciseaux dans les prochaines années, le montant des prestations servies dépassant celui des cotisations perçues. A terme, des réformes sont donc envisagées pour préserver l'équilibre financier des prestations familiales.

Cotisations perçues et aides versées par la CCPF

	2003	2004	2005	2006	Variation 2006 / 2005
Cotisations perçues	253,0	319,6	300,5	313,2	4,2%
Public	167,0	229,3	199,7	199,7	0,0%
privé	86,0	90,3	100,8	113,5	12,6%
Majoration de retards	0,1	0,0	0,0	0,0	-
Prestations servies	264,5	236,5	235,9	260,6	10,5%
Allocations familiales mandatées	260,1	231,8	232,0	256,9	10,7%
Congés maternité	4,5	4,7	3,9	3,7	-5,2%
Solde (cotisations perçues - prestations servies)	-11,5	83,1	64,6	52,6	-18,6%
Aide sociale					
Subventions Assemblée territoriale	90,0	90,0	90,0	115,0	27,8%
Allocations servies (par la CCPF)	88,4	87,0	87,1	103,4	18,7%

Source : CLR/CCPF

2. LA CAISSE LOCALE DE RETRAITES

La Caisse Locale de Retraites (CLR) a été créée le 4 août 1977. Elle assure la collecte des cotisations avec la CCPF et verse les pensions de retraite. Son statut est identique à celui de la CCPF. Le personnel est commun aux deux institutions.

Budget de la CLR

▫ **En ressources :**

- Les cotisations patronales et salariales, qui s'élèvent respectivement à 6 % et 3 % des salaires bruts, les revenus des placements effectués par la CLR et les subventions du Territoire (voir tableau ci-après) ;
- Les produits des placements de ses disponibilités, qui ont représenté 69,1 millions en 2006 (budgété) en hausse de 15,1 % par rapport à 2005.

▫ **En dépenses :**

- Les pensions de retraite ou de réversion (cf. tableau ci-dessous) ;
- Les remboursements de cotisations versés aux salariés quittant définitivement le Territoire, soient 7 millions de F CFP en 2006 ;
- Les frais de fonctionnement de la CLR qui s'étaient élevés à 54,1 millions en 2006, en baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente.

Prestations servies

Le taux des pensions de retraite est égal à 3,2 % du salaire moyen des quatre dernières années de travail multiplié par le nombre d'années de cotisation, soit 48 % de ce salaire moyen pour 15 années de cotisation. Le taux de la pension est majoré de 2 % par année supplémentaire de cotisation, sans toutefois pouvoir excéder 65 %. La pension de retraite minimale est égale à la moitié du SMIG. En 2006, le coût moyen annuel des pensions de retraites et de reversions par bénéficiaire représente 1,05 millions de F CFP.

Actuellement, une pension de retraite est ouverte aux salariés ayant au moins 55 ans et 15 annuités de cotisations. En outre, en cas de décès du salarié, une pension de réversion est versée au conjoint survivant, égale à 50 % de la retraite du défunt.

Evolution du nombre de retraités

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations	
						2006 / 2005	2006 / 2000
Pleines pensions	244	261	281	298	331	11,1%	54,0%
Pensions de réversion	71	83	88	95	100	5,3%	47,1%
Total	315	344	369	393	431	9,7%	52,3%

Source : CLR/CCPF

On constate une nette augmentation en 2006 des coûts des pensions de retraites (+17,6 %) liée aux nombreux départs à la retraites de la génération née avant 1951 et à la mise en application du texte sur la retraite anticipée (rendue obligatoire par arrêté N° 2006-089 du 22 février 2006), notamment pour les fonctionnaires de l'Administration.

Cotisations perçues et des prestations servies par la CLR

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations	
						2006 / 2005	2006 / 2000
Cotisations perçues	398,1	383,9	497,8	463,5	469,5	1,3%	40,4%
public	259,7	257,4	361,4	311,3	323,0	3,8%	43,3%
privé	138,4	126,5	136,4	152,2	146,4	-3,8%	34,6%
Prestations servies	280,4	316,5	338,3	392,9	464,8	18,3%	136,6%
pensions de retraite	238,7	269,9	288,0	336,7	402,7	19,6%	145,4%
pensions de réversion	35,0	40,1	43,6	51,9	52,8	1,6%	121,6%
remboursements de cotisations	6,7	6,5	6,7	4,2	9,3	120,0%	9,8%
Solde (cotisations perçues -prestations servies)	117,7	67,4	159,5	70,6	4,7	-93,3%	-96,6%

Source : CLR/CCPF

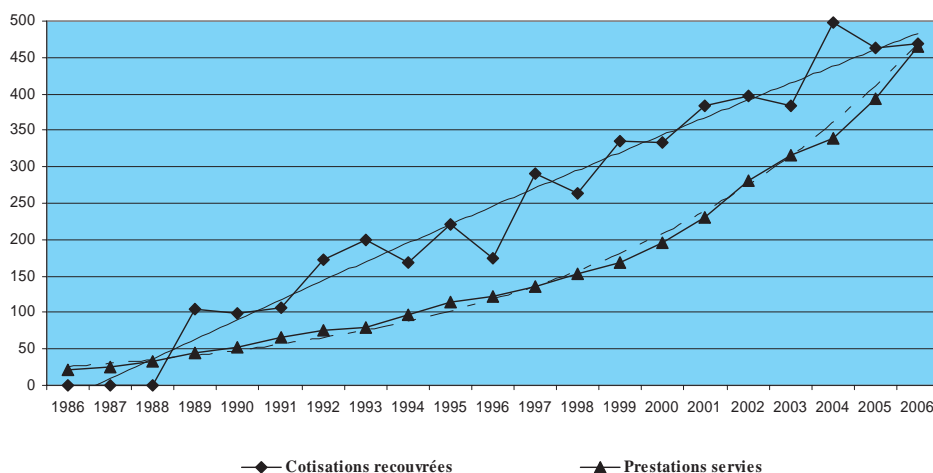
Cotisations reçues

Les cotisations perçues augmentent pour leur part de 1,3 % sur un an. Il convient de souligner le poids relativement élevé des cotisations émanant des agents des services publics, rendant la CLR fortement dépendante de ces versements. En effet, près de 70 % des cotisations émanent du secteur public.

Le ratio de couverture des prestations servies par les cotisations perçues suit une tendance à la baisse qui, d'après l'évolution négative observée depuis trois ans, pourrait mener à un solde négatif dès 2007. La stagnation de l'emploi privé, l'arrivée à l'âge de la retraite de nombreux agents de la fonction publique territoriale et les montants des retraites servies, risquent d'engendrer des déséquilibres auxquels il sera difficile de remédier en particulier avec un nombre de cotisants qui restera faible. Des réformes sont envisagées afin de pérenniser le système des retraites sur le Territoire. Elles pourront intégrer plusieurs paramètres :

modification de l'âge de départ à la retraite, fixé actuellement à 55 ans, augmentation des taux de cotisations, diminution des montants des prestations et désindexation des pensions par rapport aux variations du SMIG.

Evolution des cotisations et des prestations de la CLR en millions de XPF



3. L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES

Les personnes ayant dépassé l'âge de la retraite et non pensionnées ou titulaires d'une pension mensuelle inférieure à 15 000 F CFP, bénéficient d'une allocation trimestrielle depuis le 1^{er} juillet 1981. Cette allocation s'élève à 43 500 F CFP. Elle est financée par l'Etat (92,5 %) et par le Territoire (7,5 %). Le montant global de l'enveloppe allouée à cette aide sociale s'est élevé à environ 203 millions de F CFP en 2006 (129 millions pour Wallis et 74 millions pour Futuna), contre 208 millions en 2005. En 2006, 1 163 personnes âgées ont bénéficié de cette aide (738 personnes pour Wallis et 425 à Futuna), contre 1 201 en 2005.

On constate une diminution du nombre de bénéficiaires en 2006 liée aux décès et à l'émigration vers la métropole et la Nouvelle-Calédonie. Les modalités de l'aide prévoient qu'une absence du Territoire supérieure à 3 mois engendre une radiation systématique du dispositif.

Par ailleurs, un nouveau régime pour les conjoints des retraités a été instauré depuis le 1^{er} janvier 2006. Désormais, les conjoints des retraités dont les pensions sont inférieures ou égales à 1,5 fois le SMIG, ayant dépassé 55 ans et ne percevant aucun revenu, bénéficient d'une aide de 43 000 F CFP par trimestre. Au 31 décembre 2006, on comptait 152 bénéficiaires pour un coût annuel de 25,6 millions de F CFP. Ce régime est intégralement financé par subvention du Territoire mais sa gestion a été confiée à la CLR, dans le cadre d'une convention de gestion.

4. L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Instituée en janvier 2001, cette aide comprend le versement de l'allocation trimestrielle dite « de grande dépendance », d'un montant de 37 500 F CFP, la prise en charge d'auxiliaires de vie et le versement de subventions aux associations d'aide aux personnes handicapées à Wallis comme à Futuna.

Les personnes résidentes sur le Territoire et en situation de grande dépendance sont reconnues par la Commission Technique d'Evaluation du Handicap et de Placement Professionnel. La Commission s'est réunie à deux reprises en 2006. Un médecin a également été désigné par l'Agence de Santé afin de mener une expertise auprès des 52 bénéficiaires de l'allocation de grande dépendance à Wallis. A l'issue de cette évaluation, 10 personnes ont quitté le dispositif et 42 ont été reconduites.

Le financement de cette allocation est en principe assuré conjointement par l'Etat et le Territoire. Depuis l'institution de ce régime, 116 personnes au total ont bénéficié de l'allocation de grande dépendance, dont 76 à Wallis et 40 à Futuna. On ne compte aucun nouveau bénéficiaire en 2006. Afin de compléter cette aide, le SITAS place auprès des personnes handicapées, en concertation avec les associations d'aide aux handicapés, des « auxiliaires de vie » rémunérés sur le dispositif des chantiers de développement local. Ces auxiliaires sont au nombre d'une cinquantaine pour Wallis et de trois pour Futuna en 2006.

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans les entreprises privées n'a pu, à ce jour être appliquée sur le Territoire. Cependant, l'Administration supérieure a préconisé l'exemplarité des services publics en la matière. En 2006, 4 personnes handicapées ont été embauchées respectivement dans un service public, deux associations et une entreprise privée.



Tapa de Wallis - Photo : C. Marinos

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

SECTION 1

LE SYSTEME BANCAIRE

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

Le système bancaire des îles Wallis et Futuna est peu développé. Il comprend la Banque de Wallis et Futuna (BWF), l'Agence Française de Développement et le Trésor public. Certains établissements non représentés localement réalisent quelques opérations ponctuelles.

1. LES ETABLISSEMENTS PRESENTS A WALLIS ET FUTUNA

La Banque de Wallis et Futuna (BWF) a été créée en 1991, son siège est à Wallis et son capital social est de 455 millions de F CFP. La Banque Nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie détient 51% de son capital et en assure la direction. Elle dispose d'un guichet permanent établi à Mata'Utu (Wallis) et d'un bureau temporaire à Leava (Futuna), qui ouvre trois jours par mois. Cette banque gère les dépôts de sa clientèle (dépôts à vue et à terme, comptes sur livrets) et octroie des prêts à court ou moyen terme. La BWF emploie dix personnes à plein temps.

Le Trésor public collecte des dépôts d'entreprises et de particuliers (activité dite de « fonds particuliers ») sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Il propose également des produits d'assurance-vie de la Caisse Nationale de Prévoyance. Dix-sept personnes travaillent au sein de l'agence du Trésor public à Mata'Utu. L'activité de « fonds particuliers » a été maintenue, à titre exceptionnel, par arrêté du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 20 décembre 2001. Cependant, le Trésor n'ouvre plus de nouveaux comptes et ne renouvelle plus les cartes bancaires arrivées à expiration depuis juin 2004. Cette activité devrait donc cesser progressivement. Compte tenu des difficultés rencontrées auprès du secteur bancaire par une certaine clientèle dépourvue de compte, le Trésor public déroge à la politique de non expansion en faveur des associations et des responsables coutumiers recevant des subventions ou des fonds publics. De cette manière la Paerie entend offrir un service bancaire minimal (sans chéquier ni carte bancaire) et contribuer à la mise en œuvre du droit au compte inscrit dans le code monétaire et financier.

L'Agence Française de Développement (AFD) est une Institution Financière Spécialisée qui intervient dans les régions et collectivités d'outre-mer et dans les Etats étrangers. Compte tenu de la faiblesse des interventions des banques commerciales, l'AFD a été amenée à prendre une part prépondérante dans le financement des prêts à long terme à l'habitat et à l'économie à Wallis et Futuna. Cependant, au regard de l'endettement des ménages et du niveau des impayés, aucun nouveau prêt en faveur du logement n'a été octroyé depuis 2004.

La SOGEFOM, société financière gérée par l'AFD, est un Fonds de garantie interbancaire qui intervient dans le pacifique français. Cette société gère également, pour le compte de l'Etat et du Territoire, le Fonds de Garantie à l'Habitat (FGH) de Wallis et Futuna.

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs
Banque de Wallis et Futuna	455 millions de XPF	BP 59 Mata'Utu 98600 Wallis et Futuna	Idem	51% BNP Paribas NC 34% BCI 15% Territoire	1+1 périodique à Futuna	10
Trésor public		BP 29 Havelu 98600 Wallis et Futuna	Idem	Etat	2 (1 à Wallis et 1 à Futuna)	17

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social	Effectifs
--------------	--------------	-----------

Les Institutions Financières Spécialisées

Agence Française de Développement (AFD)	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	5
Banque Européenne d'Investissement	100, Boulevard Konrad Adenauer L-2950 Luxembourg	n.d.

Les Sociétés Financières

SOGEFOM	5, Rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	1
----------------	---	---

2. SERVICES BANCAIRES ET MOYENS DE PAIEMENTS

L'offre de services bancaires est réduite sur un territoire qui ne compte qu'un seul DAB/GAB, mis en service par la BWF à Mata'Utu en 2003.

Espèces

Une partie de la population utilise exclusivement des espèces, dont la demande devient particulièrement importante en période de versement des salaires, allocations, pensions de retraite et lors des fêtes coutumières locales ou des voyages à l'étranger.

Il faut enfin signaler qu'il existe un guichet de change à la BWF. Le visiteur étranger peut donc effectuer ses opérations au départ de Nouméa, à Mata'Utu ou retirer des espèces au DAB/GAB en utilisant une carte de crédit internationale.

Comptes bancaires

Globalement, le nombre de comptes bancaires de la clientèle a sensiblement augmenté pour atteindre 7 479 comptes au 31 décembre 2006, soit 164 comptes de plus qu'au 31 décembre 2005 (+2,2 %). Cette évolution ne résulte que de l'ouverture de comptes par la BWF, le Trésor Public poursuivant son désengagement de l'activité des fonds particuliers et n'ouvrant pratiquement plus de compte bancaire.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par nature de comptes	2 003	2 004	2 005	2 006	Variation 2006/2005
Comptes de dépôts à vue	4 603	4 820	4 917	5 066	3,0%
BWF	3 134	3 377	3 458	3 617	4,6%
Trésor Public	1 469	1 443	1 459	1 449	-0,7%
Comptes sur livrets	2 387	2 396	2 373	2 385	0,5%
dt livret ordinaire	2 387	2 396	2 373	2 385	0,5%
Comptes de dépôts à terme	100	32	25	28	12,0%
BWF	48	23	25	28	12,0%
Trésor Public	52	9	0	0	0,0%
Total	7 090	7 248	7 315	7 479	2,2%

Sources : Trésor Public et BWF

Cartes bancaires

Au 31 décembre 2006, 1 245 cartes de crédit étaient en circulation, contre 1 394 en 2005. Le Trésor Public ne fournit plus aucune carte de crédit à sa clientèle. Il est important d'ajouter aux cartes distribuées par la banque locale celles distribuées aux titulaires de comptes dans des banques extérieures au Territoire (principalement la Nouvelle-Calédonie et la métropole), dont le nombre est difficile à évaluer.

Nombre de cartes bancaires

	2003	2004	2005	2006
Nombre de cartes bancaires	1549	1568	1394	1245
<i>dont</i>				
Cartes à débit immédiat	1110	1337	857	670 (1)
Cartes de crédit (Visa, Mastercard, ...)	439	231	537	575

Source : BWF, Trésor Public

(1) dont 300 cartes à retrait simple

Opérations interbancaires

Pour l'année 2006, les chèques représentent, en volume, 50,8 % du total des opérations traitées en chambre de compensation et les virements 49,2 %. En montant, les chèques ne représentent plus que 38,4 % du total des opérations. Globalement, le nombre des opérations de compensation a diminué de 4,3 % tandis que leur valeur augmente de 10,2 % en 2006.

Statistiques annuelles de compensation

	Cumul 2004	Cumul 2005	Cumul 2006	Variation 2006/2005
Chèques				
- Nombre d'opérations	29 849	28 397	26 207	-7,7%
- Montant (en millions de XPF)	2 583	2 178	2 385	9,5%
- Montant moyen (en XPF)	86 536	76 707	91 003	18,6%
Virements				
- Nombre d'opérations	36 276	25 526	25 388	-0,5%
- Montant (en millions de XPF)	4 496	3 451	3 817	10,6%
- Montant moyen (en XPF)	123 939	135 216	150 340	11,2%
Total				
- Nombre d'opérations	66 125	53 923	51 595	-4,3%
- Montant (en millions de XPF)	7 078	5 629	6 202	10,2%
- Montant moyen (en XPF)	107 040	104 404	120 000	14,9%

Source : IEOM

§ 2. LA DISTRIBUTION DU CREDIT

Le taux de référence de la BWF est celui appliqué par la BNP-Paribas Nouvelle-Calédonie. Il est de 8,4% depuis le 1^{er} avril 2006.

1. LE CREDIT AUX PARTICULIERS

Deux établissements bancaires prêtent aux particuliers sur le Territoire : la BWF à court et moyen terme et l'AFD à moyen et long terme.

Encours des crédits aux particuliers distribués par les établissements de crédit (en millions de XPF)

	Encours des crédits			variation 2006/2005
	2004	2005	2006	
Crédits affectés	697	500	346	-30,8%
- Ventes à tempérament	697	500	346	-30,8%
- Crédits divers	0	0	0	-
Crédits non affectés	408	409	551	34,7%
- Prêts personnels*	377	388	531	36,9%
- Ouvertures de crédits permanents	0	0	0	
- Comptes ordinaires débiteurs	31	21	20	-4,8%
Prêts immobiliers	1 542	1 360	1 196	-12,1%
Total des crédits bruts	2 646	2 269	2 093	-7,8%
- Total crédits à la consommation	1 105	909	897	-1,3%

(*) Ensembles des crédits divers non affectés

L'encours des crédits aux particuliers continue de se réduire en 2006. En un an, l'encours des crédits bruts est ainsi passé de 2 269 à 2 093 millions de F CFP.

L'encours des crédits immobiliers, dont la quasi totalité émane de l'Agence Française de Développement, enregistre une diminution de 12,1 % en 2006 à 1 196 millions de F CFP. L'AFD ne consent plus de prêt à l'habitat depuis 2004, ce qui explique cette situation.

Parallèlement, l'encours des crédits à la consommation subie une légère baisse de 1,3 %, à 897 millions de F CFP. La hausse de l'encours des crédits non affectés (+34,7 %) ne compense pas la diminution de l'encours des crédits affectés (-30,8 %).

La structure des crédits en 2006 se caractérise par une réduction de la part relative des prêts immobiliers et des crédits affectés au profit des crédits non affectés.

2. LE CREDIT AUX ENTREPRISES

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer procède dans les collectivités d'Outre-mer à la centralisation des risques bancaires sur les crédits, les engagements de hors-bilan ainsi que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, conformément aux dispositions du règlement n°86/09 du Comité de la réglementation bancaire du 27 février 1986.

Le Service de Centralisation des Risques (SCR), après l'agrégation et la restitution des données, permet aux établissements de crédit déclarants, de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Les établissements qui déclarent des risques à l'IEOM sont ceux qui disposent localement d'au moins un guichet d'exploitation (Banque de Wallis et Futuna) et ceux qui, tout en n'ayant pas de guichet sur le Territoire, déclarent des risques sur leurs clients qui y sont implantés (AFD, BEI). Enfin l'IEOM extrait de la centralisation des banques calédoniennes les risques déclarés sur des entreprises de Wallis et Futuna et intègre les risques déclarés auprès de la Banque de France par des établissements métropolitains.

2.1. Les risques sur les entreprises

L'encours total des crédits contractés par les entreprises du Territoire s'accroît de 1,5 % par rapport à 2005 à 1 955,3 millions de F CFP. La part des créances douteuses diminue de 4,2 % pour atteindre 366,4 millions de F CFP. Enfin, l'année 2006 se caractérise par une augmentation de près de 40 % en un an du total brut des concours, à 1 756,9 millions de F CFP. Cette évolution tient à des reclassements d'encours.

Risques sur les entreprises du Territoire

<i>en millions de XPF</i>	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Créances douteuses brutes	404,8	382,6	366,4
Total brut	1 081,0	1 260,3	1 756,9
Engagements de hors-bilan	786,9	666,7	198,4
Encours total	1 867,9	1 927,0	1 955,3

nota : risques hors particuliers et administrations publiques

Source : IEOM

La majorité des risques sur les entreprises, soit 51 %, est supportée par les établissements de crédit de Nouvelle-Calédonie. Ceux de métropole et d'Europe porte 30 % du risque, tandis que la banque locale n'absorbent qu'une faible part du risque bancaire à 19 % du total.

Répartition des crédits aux entreprises par origine au 31/12/06

<i>valeurs en millions de XPF</i>	douteux	total crédits	hors bilan	total risques
Banques locales	51,7	188,9	198,4	387,3
E.C. de Nouvelle-Calédonie	222,4	990,6	0,0	990,6
E.C. métropole et Europe	92,3	577,4	0,0	577,4
Total	366,4	1 756,9	198,4	1 955,3

Source : IEOM

2.2. Les risques par secteur d'activité

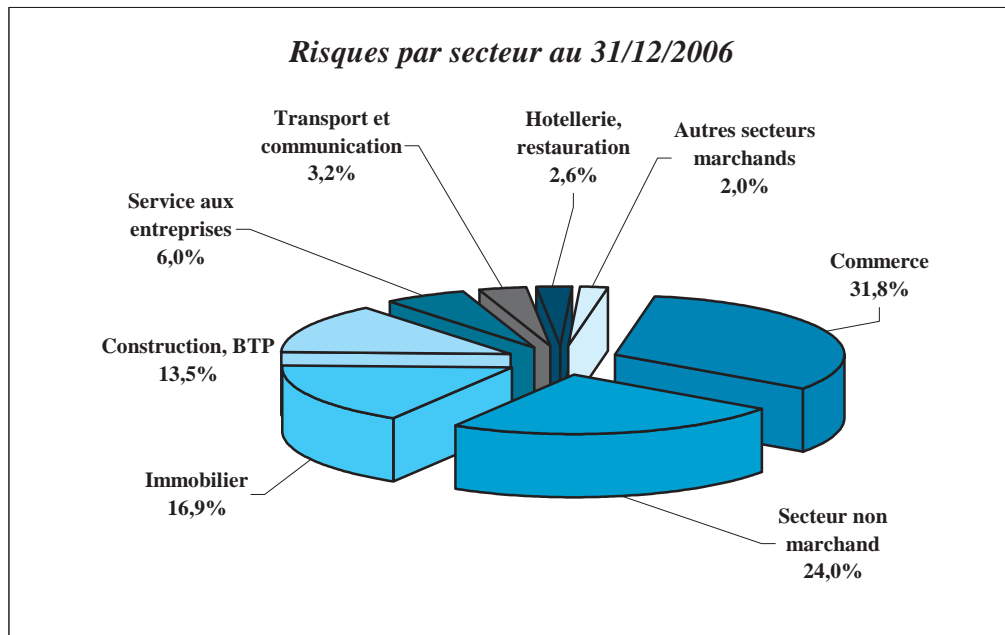
La ventilation du crédit par secteur d'activité, hors particuliers, témoigne d'une forte polarisation des crédits autour de quatre ou cinq secteurs. Le commerce absorbe 31,2 % des crédits aux entreprises et aux administrations avec 610,2 millions de F CFP dont 281,6 de crédits douteux. Le secteur non marchand, constitué des administrations publiques, contracte 459,6 millions de F CFP de crédits auprès des différents établissements (23,5%), sans créance douteuse. On note également la place du secteur de l'immobilier qui représente, avec 324,2

millions de F CFP, 16,5 % du risque total. Enfin le secteur de la construction et du BTP détient 13,2 % des engagements bancaires à 259,6 millions de F CFP.

Répartition des crédits par secteur d'activité au 31/12/06

valeurs en millions de XPF	doutoux	total crédits	hors bilan	total risques
Commerce	281,6	457,4	152,8	610,2
Secteur non marchand	0,0	459,6	0,0	459,6
Immobilier	0,0	324,2	0,0	324,2
Construction, BTP	6,0	250,3	9,3	259,6
Service aux entreprises	3,5	114,3	0,0	114,3
Transport et communication	0,0	40,7	21,0	61,7
Hotellerie, restauration	31,0	49,0	0,0	49,0
Autres secteurs marchands	31,0	37,9	0,0	37,9
Banques et assurance	0,0	0,0	10,5	10,5
Production d'électricité, eau	0,0	5,1	4,8	9,9
Autres industries	6,2	7,4	0,0	7,4
Agriculture pêche	5,3	5,8	0,0	5,8
Industries extractives	1,7	5,2	0,0	5,2
Industries agro alimentaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	366,4	1 756,9	198,4	1 955,3

Source : IEOM



SECTION 2

L'EVOLUTION DE LA SITUATION MONETAIRE

Remarque liminaire

L'examen de la situation monétaire de Wallis et Futuna est basé sur l'analyse des déclarations des établissements ayant un guichet sur le Territoire et qui sont donc soumis à déclaration auprès de l'IEOM. Pour les dépôts, sont concernés la banque locale et le Trésor public, pour les crédits, la seule banque locale. L'analyse est affinée par la prise en compte des crédits distribués par les établissements installés hors de la zone d'émission de l'IEOM mais ayant une activité significative sur le Territoire¹⁶.

L'éclairage monétaire peut permettre de préciser ou d'illustrer l'analyse générale de la conjoncture économique présentée par ailleurs dans ce rapport annuel.

Le lecteur trouvera dans cette section les tableaux fournissant les agrégats traditionnels des composantes et des contreparties de la masse monétaire.

Il faut rappeler que l'exiguïté de Wallis et Futuna, la gestion extinctive de l'activité de « fonds particuliers » du Trésor et la faible diversité de l'offre bancaire induisent une diminution de l'épargne sur le territoire au profit des établissements de Nouvelle-Calédonie et de métropole. Ce phénomène, favorisé par le développement de la gestion des comptes via Internet, est difficilement mesurable. Il perturbe l'analyse de l'évolution des dépôts dans la collectivité.

§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DES RESIDENTS

1. ENSEMBLE DES DEPOTS

L'IEOM recense sous cette rubrique l'ensemble de l'épargne financière détenue par les agents économiques de Wallis et Futuna. Il s'agit donc des dépôts inscrits dans les livres de la banque et du Trésor public ou de l'épargne investie sous forme de valeurs mobilières ou autres (actions, obligations, assurance-vie, ...) et gérée par des établissements installés hors du Territoire.

Fin 2006, le montant de l'ensemble des dépôts d'épargne s'élevait à 7 683 millions de F CFP, en hausse de 5,7 % par rapport à 2005.

¹⁶ AFD et BEI

2. LES DEPOTS COLLECTES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX POUR LEUR PROPRE COMPTE

La valeur des dépôts chez la banque locale progresse de 4,2 % en 2006 tandis que la baisse enregistrée par les dépôts chez le Trésor public (- 16,4 %) s'explique par sa politique de fermeture progressive des comptes courants aux particuliers. Au total, les dépôts locaux progressent faiblement de 0,9 %.

Cette hausse modeste s'explique par la baisse de l'encours des dépôts à vue (-7 %), principaux produits de dépôt sur le territoire (près de 70 % du total collecté) qui passe de 2 485 millions de F CFP fin 2005 à 2 310 fin 2006.

L'année 2006 traduit une progression de l'encours des autres types de produits. Le montant des comptes sur livret passe de 335 millions de F CFP au 31 décembre 2005 à 422 millions de F CFP un an plus tard. On observe le même type d'évolution pour l'encours des dépôts à terme avec + 24,7 % en un an pour un montant de 601 millions de F CFP observé fin 2006.

TABLEAU I

Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	<i>variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Dépôts à vue	2 295	2 485	2 310	8,3%	- 7,0%
dont banque locale	1 811	1 960	1 872	8,2%	- 4,5%
dont Trésor Public	484	524	438	8,2%	-16,4%
Comptes sur livrets	331	335	422	1,2%	26,0%
dont banque locale	331	335	422	1,2%	26,0%
dont Trésor Public	0	0	0	-	-
Autres placements liquides et à court terme	611	482	601	-21,1%	24,7%
Dépôts à terme	607	482	601	-20,5%	24,7%
Bons de caisse	5	0	0	-	-
Certificats de dépôts	0	0	0	-	-
Divers	0	0	0	-	-
dont banque locale	597	482	0	-19,2%	-
dont Trésor Public	14	0	0	-	-
TOTAL DES DEPOTS INCLUS DANS M3	3 238	3 302	3 333	2,0%	0,9%
dont banque locale	2 739	2 777	2 895	1,4%	4,2%
Placements d'épargne à long terme collectés par la banque locale	0	0	0	-	-
Plans d'épargne logement	0	0	0	-	-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3 238	3 302	3 333	2,0%	0,9%
dont banque locale	2 739	2 777	2 895	1,4%	4,2%
dont Trésor Public	499	524	438	5,0%	-16,4%

3. L'ÉPARGNE COLLECTÉE LOCALEMENT ET GÉRÉE PAR DES INSTITUTIONS EXTERIEURES

L'épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures est en hausse de 7,4% en 2006, à 4 350 millions de F CFP. Il faut cependant rester extrêmement prudent dans l'interprétation de ces données qui n'incluent pas l'épargne collectée par les compagnies d'assurances et par les établissements non représentés sur le Territoire. Les données de la Caisse de retraite (CLR – CCPF) sont maintenant comprises dans les statistiques publiées par l'IEOM. Cependant l'actualisation des données de cet établissement n'est pas régulière.

Constitués des encours gérés par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires et d'autres actifs financiers, les placements liquides et à court terme permettent à leur propriétaire de bénéficier d'une gestion déléguée et d'un portefeuille diversifié. Leur encours accuse une baisse de 2,8 % à 1 164 millions de F CFP en 2006.

Les placements d'épargne à long terme bénéficient d'une croissance soutenue en 2006, principalement liée aux contrats d'assurances vie dont le montant passe de 83 millions de F CFP en 2005 à 495 millions de F CFP en 2006.

TABLEAU II
Épargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures
(hors zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2005	31/12/2006	<i>variations</i>
	m-12	m	m/m-12
Placements liquides et à court terme	1 198	1 164	- 2,8%
OPCVM monétaires	1 198	1 164	- 2,8%
Placements d'épargne à long terme	2 851	3 187	11,8%
Actions	20	24	20,0%
Obligations	1 536	1 509	- 1,8%
OPCVM non monétaires	1 212	1 159	- 4,4%
Assurances-vie	83	495	496,4%
TOTAL DE L'ÉPARGNE GÉRÉE HZE	4 049	4 350	7,4%

nota : les chiffres donnés tiennent compte de l'ensemble des avoirs détenus hors zone d'émission par la caisse de retraite (CLR - CCPF).

4. LES ACTIFS FINANCIERS PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

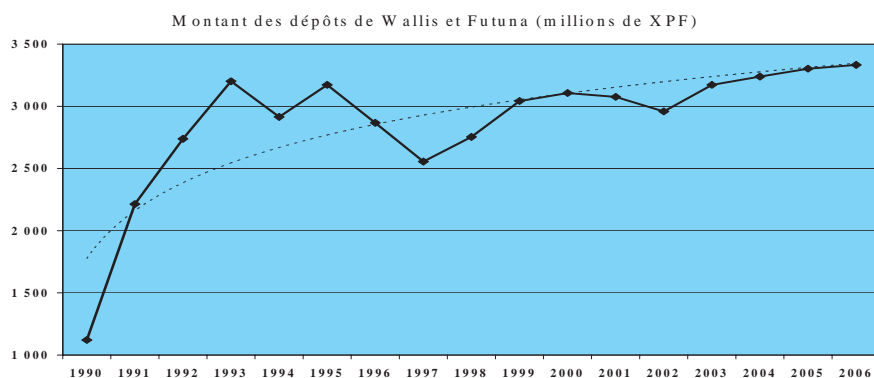
4.1. Les dépôts locaux

La répartition des dépôts par agent économique montre la prépondérance des particuliers et des sociétés non financières dans l'encours total, avec une part de 41 % chacun dans le total. L'évolution annuelle fait apparaître la place grandissante des sociétés non financières dans les montants des dépôts locaux, qui progresse de 37 % à 41 % en un an. A

titre de comparaison, au 31 décembre 2006, les particuliers détenaient 59 % des dépôts en Polynésie Française et 43 % en Nouvelle-Calédonie.

ACTIFS FINANCIERS
TABLEAU III
Dépôts collectés par les établissements locaux pour leur propre compte
Répartition par agent économique

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2005		31/12/2006		variations en %
	m-12	%	m	%	m/m-12
Dépôts à vue	2485		2310		- 7,0%
Sociétés non financières	1016	41%	1036	44,8%	2,0%
Entrepreneurs individuels	197	8%	155	6,7%	-21,3%
Particuliers	1095	44%	949	41,1%	-13,3%
Autres agents résidents	175	7%	168	7,3%	- 4,0%
Non résidents	1	n.s	1	n.s	n.s
Autres dépôts	792		1023		29,2%
Sociétés non financières	207	26%	336	32,8%	62,3%
Entrepreneurs individuels	1	n.s	9	0,9%	800,0%
Particuliers	321	41%	409	40,0%	27,4%
Autres agents résidents	260	33%	268	26,2%	3,1%
Non résidents	3	n.s	1	0,1%	-66,7%
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX (hors CDD)	3302		3333		0,9%
Sociétés non financières	1223	37%	1372	41,2%	12,2%
Entrepreneurs individuels	224	7%	164	4,9%	-26,8%
Particuliers	1416	43%	1359	40,8%	- 4,0%
Autres agents résidents	435	13%	436	13,1%	0,2%
Non résidents	5	n.s	2	0,1%	-60,0%
Certificats de dépôts (CDD)	-		-		-
TOTAL DES DEPOTS LOCAUX	3302	100%	3333	100%	0,9%



4.2. Epargne collectée localement et gérée hors zone d'émission

L'épargne gérée par des institutions extérieures progresse de manière plus forte que celle gérée par la banque locale. On constate, en effet, une augmentation de 9,7 % en rythme annuel. Les particuliers sont le moteur de cette croissance, leur épargne étant passée de 323 millions de F CFP fin 2005 à 747 millions de F CFP fin 2006. Cette évolution résulte principalement des placements en assurance vie collectés localement et gérés en Nouvelle Calédonie.

L'épargne HZE des autres agents, constituée exclusivement de l'épargne des administrations publiques, représente 78 % du total de l'épargne HZE. Elle est toutefois restée stable sur un an.

Epargne collectée localement et gérée par des institutions extérieures *Répartition par agent économique*

en millions de XPF	31/12/2005		31/12/2006		variations en %
	m-12	%	m	%	m/m-12
TOTAL	3966		4350		9,7%
Sociétés non financières	230	6%	190	4%	-17,4%
Entrepreneurs individuels	-	n.s	-	n.s	-
Particuliers	323	8%	747	17%	131,3%
Autres agents résidents	3413	86%	3413	78%	-
Non résidents	-	n.s	-	n.s	-

§ 2. LES PASSIFS FINANCIERS

Cette partie concerne l'ensemble des prêts consentis aux agents économiques par les établissements de crédit et assimilés, situés dans et hors de la zone d'émission et ayant une activité régulière sur le Territoire.

Au 31 décembre 2006, le montant total des passifs financiers des établissements déclarants (voir remarque liminaire) s'établissait à 2 989 millions de F CFP, en régression pour la seconde année consécutive (-8,2 %).

1. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

Le total des concours à caractère bancaire de la zone d'émission est stable en 2006, à 1 255 millions de F CFP. Les particuliers sont les principaux bénéficiaires de ces crédits, avec 83 % du total net. Les sociétés non financières n'empruntent que très peu avec un encours de 134 millions de F CFP au 31 décembre 2006.

Les crédits non affectés (ou de trésorerie) concernent exclusivement les particuliers pour un montant de 877 millions de F CFP fin 2006. Ils enregistrent une baisse de 1,3 % en un an. Ce type de prêts représente 76 % du total net des concours de la zone d'émission. Il s'agit là d'une des caractéristiques du marché local. En effet, ces derniers atteignent, au 31 décembre 2006, 17 % en Nouvelle-Calédonie et 29 % en Polynésie Française.

Les crédits à l'équipement, totalisant 47 millions de F CFP fin 2006 soit 3 % du total (contre 14 % en Polynésie Française et 21 % en Nouvelle-Calédonie), sont répartis entre les entrepreneurs individuels (70 %) et les sociétés non financières (30 %). Leur niveau se détériore en 2006 avec une baisse de 44 % par rapport à 2005. La faiblesse de l'encours des crédits de cette catégorie d'agents peut s'expliquer d'une part par un recours à des crédits hors zone d'émission et d'autre part par la faiblesse du niveau des investissements des entreprises à Wallis et Futuna.

L'encours des crédits à l'habitat, également d'un faible montant, s'établit à 67 millions au 31 décembre 2006 bien qu'en progression de 91,4 % en rythme annuel. Sont principalement concernés par ce type de crédits les particuliers et les entrepreneurs individuels. Le statut coutumier de la propriété foncière n'autorise pas l'apport de garanties hypothécaires permettant de développer ce type de concours. Les crédits à l'habitat représentent 5,3% du total des concours bancaires sur le Territoire, contre 30,8 % en Polynésie Française et 42 % en Nouvelle-Calédonie.

Les comptes ordinaires débiteurs, autrement dits les découverts bancaires, se montent à hauteur de 137 millions de F CFP à la fin 2006, contre 116 millions de F CFP à la fin 2005. Les sociétés non financières sont les principaux débiteurs avec 83 % du total.

Enfin, le taux de créances douteuses s'établit au 31/12/2006 à 9,0 %, en baisse de 9 points sur un an. Ceci peut s'expliquer par le fait que la banque locale est peu engagée dans des crédits à long et moyen terme aux entreprises, qui sont les concours bancaires les plus risqués.

Les particuliers recueillent toujours plus de 83 % des crédits accordés localement. Les entreprises (sociétés non financières et entrepreneurs individuels) totalisent moins de 17 % des concours bancaires locaux. A titre de comparaison, les entreprises métropolitaines cumulent 53 % de l'encours des crédits bancaires au secteur privé. La faiblesse des crédits distribués aux

entreprises témoigne de la pauvreté et de la stagnation de l'appareil productif et commercial local au profit des importations.

TABLEAU IV
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés dans la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	1 074	889	877	-17,2%	- 1,3%
Sociétés non financières	-	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-
Particuliers	1 074	889	877	-17,2%	- 1,3%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	90	84	47	- 7,0%	-44,0%
Sociétés non financières	59	40	14	-32,7%	-65,0%
Entrepreneurs individuels	31	44	33	42,6%	-25,0%
Particuliers	-	-	-	-	-
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Crédits à l'habitat	19	35	67	88,8%	91,4%
Sociétés non financières	12	-	-	-	-
Entrepreneurs individuels	2	1	15	-56,6%	1400,0%
Particuliers	4	34	52	770,7%	52,9%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	179	116	137	-35,3%	18,1%
Sociétés non financières	141	90	114	-36,2%	26,7%
Entrepreneurs individuels	6	6	2	- 5,1%	-66,7%
Particuliers	31	21	20	-33,1%	- 4,8%
Autres agents résidents	1	-	-	-	-
Autres crédits	14	12	13	-14,8%	8,3%
Sociétés non financières	9	7	5	-25,5%	-28,6%
Entrepreneurs individuels	-	5	-	-	-
Créances douteuses nettes	18	18	9	- 1,8%	-50,0%
Sociétés non financières	2	1	1	-57,4%	-
Entrepreneurs individuels	4	1	-	-75,9%	-
Particuliers	12	16	8	35,2%	-50,0%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	1 394	1 153	1 150	-17,3%	- 0,3%
Sociétés non financières	225	138	134	-38,6%	- 2,9%
Entrepreneurs individuels	44	57	58	30,6%	1,8%
Particuliers	1 126	959	957	-14,8%	- 0,2%
Autres agents résidents	1	-	-	-	-
Non résidents	-	-	-	-	-
Provisions non ventilées	81	101	105	24,6%	4,0%
TOTAL BRUT	1 476	1 255	1 255	-14,9%	-

2. LES CONCOURS ACCORDES PAR LES E.C. INSTALLEES HORS DE LA ZONE D'EMISSION

Les concours bancaires des établissements installés hors de la zone d'émission (HZE) regroupent les crédits accordés à des résidents wallisiens et futuniens par des établissements établis hors de la zone franc pacifique.

L'encours net des crédits octroyés par les établissements situés hors de la zone d'émission¹⁷ s'élève à 1 734 millions de F CFP au 31 décembre 2006, en baisse de 13,3 % sur les douze derniers mois.

TABLEAU V
Concours de caractère bancaire
(Etablissements de crédit situés hors de la zone d'émission)

<i>en millions de XPF</i>	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	<i>Variations</i>	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-	-	-
Crédits à l'équipement	450	560	480	24,5%	-14,3%
Sociétés non financières	78	27	-	-65,4%	-
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-
Particuliers	20	21	-	3,8%	-
Autres agents résidents	352	512	480	45,6%	- 6,3%
Crédits à l'habitat	1 192	1 001	810	-16,0%	-19,1%
Sociétés non financières	3	3	2	- 7,2%	-33,3%
Entrepreneurs individuels	30	28	23	- 5,6%	-17,9%
Particuliers	1 159	970	784	-16,3%	-19,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Autres crédits	-	-	-	-	-
Créances douteuses nettes	422	440	444	4,3%	0,9%
Sociétés non financières	23	38	33	68,2%	-13,2%
Entrepreneurs individuels	59	61	59	2,8%	- 3,3%
Particuliers	340	341	352	0,3%	3,2%
Autres agents résidents	-	-	-	-	-
TOTAL NET	2 063	2 001	1 734	- 3,0%	-13,3%
Sociétés non financières	104	68	35	-34,5%	-48,5%
Entrepreneurs individuels	89	89	83	- 0,0%	- 6,7%
Particuliers	1 519	1 332	1 136	-12,3%	-14,7%
Autres agents résidents	352	512	480	45,6%	- 6,3%
Provisions non ventilées	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	2 063	2 001	1 734	- 3,0%	-13,3%

Ces concours représentent 58 % du total des concours accordés aux agents du Territoire. On peut souligner l'importance des crédits hors zone d'émission octroyés aux agents résidents par rapport à la Polynésie Française (17 %) et la Nouvelle-Calédonie (19 %).

Ces crédits sont principalement constitués par les crédits à l'habitat octroyés à des particuliers (environ 45,2% de l'ensemble des crédits accordés par des établissements se situant en dehors de la zone d'émission). L'importance des crédits à l'habitat dans les crédits HZE est plus grande sur le Territoire qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française où les crédits

¹⁷ Les crédits accordés par les établissements calédoniens ne sont pas compris dans ce total. Hors crédits aux particuliers, ils s'élevaient à près d'un milliard de F CFP au 31 décembre 2006.

à l'habitat représentent respectivement 43 % et 27,6 % des crédits HZE. Cette particularité s'explique par la faible implication de la banque locale sur ce segment de marché.

Au cours de l'année 2006, l'encours des crédits à l'habitat a diminué de 19,1 % et atteint 810 millions de F CFP. Concernant les crédits à l'équipement, seuls les autres agents résidents en sont bénéficiaires pour un encours de 480 millions de F CFP. L'encours des créances douteuses nettes se stabilise en 2006 à 444 millions de F CFP, et concerne principalement les particuliers.

3. L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

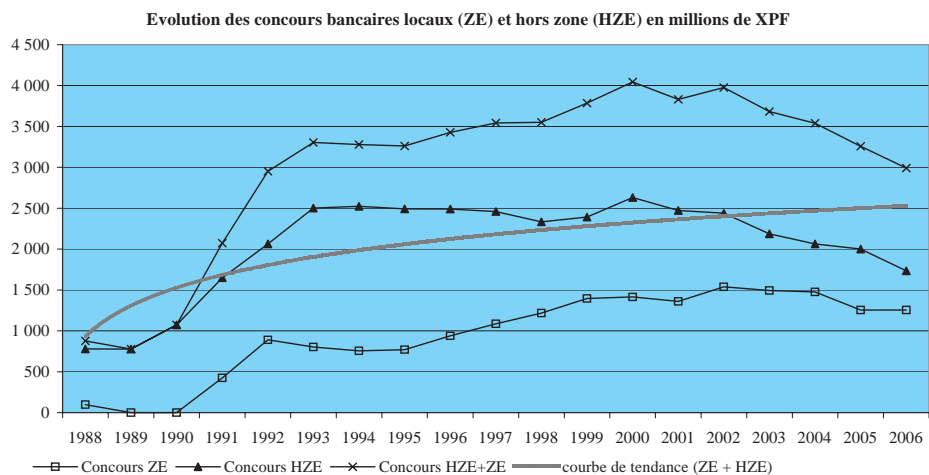
Toutes zones d'émission confondues, les concours à caractères bancaires se détériorent sensiblement en 2006. Ils enregistrent une baisse de 8,2 % en un an, pour un montant total de 2 989 millions de F CFP à fin 2006.

Les sociétés non financières auraient moins emprunté en 2006 qu'en 2005. L'encours total de leurs crédits, principalement composés de comptes ordinaires débiteurs, se monte à 169 millions de F CFP au 31 décembre 2006 contre 209 millions de F CFP fin 2005.

L'encours des crédits des entrepreneurs individuel est en baisse de 4,1 % en 2006. Pour moitié composés des crédits à l'habitat et à l'équipement, ces crédits se caractérisent également par la part importante de créances douteuses nettes.

Les particuliers, plus importants agents emprunteurs du Territoire, ont un encours de crédits de 2 093 millions de F CFP toutes zones d'émission confondues. Les crédits à l'habitat et de trésorerie sont les plus octroyés par les établissements avec respectivement 40 % et 42 % du total des crédits en valeur. Par ailleurs, on constate une diminution de l'encours des crédits aux particuliers en 2005 et 2006.

L'évolution des crédits émis dans la zone et hors zone d'émission accuse une tendance à la baisse depuis 2002. La structure des crédits de la zone d'émission (ZE) et hors zone d'émission (HZE) a légèrement évolué depuis 2001. On observe une progression sensible des créances douteuses liée essentiellement aux concours à l'habitat dont le volume s'est contracté sur la période, faute de nouveau crédit accordé depuis mi 2004.



§ 3. LA MASSE MONETAIRE (M3) ET SES CONTREPARTIES

1. LA MASSE MONETAIRE

L'agrégat M1, qui s'élève à 3 989 millions de F CFP, est marqué par une légère baisse de 0,3 %, liée à la diminution des dépôts à vue de 7 %, notamment au Trésor public que la forte progression de la circulation fiduciaire (+10,8 % à 1 679 millions de F CFP) n'a pas complètement compensée. Il est intéressant de souligner l'importance de la circulation fiduciaire (33,5 %) dans la masse monétaire relativement à la Nouvelle-Calédonie (3,6 %) et à la Polynésie Française (3,7 %). La faiblesse de la bancarisation n'explique pas, à elle seule, l'importance et la progression de la circulation des billets dans la collectivité. Celle-ci provient également de la conjugaison de deux éléments :

- la fermeture progressive des comptes des particuliers chez les commerçants accompagnée par une forte incitation de payer en liquide ;
- le fait, non quantifiable, que les wallisiens et futuniens se rendent à Nouméa avec des espèces pour régler leurs dépenses, car les chèques de la BWF et du Trésor sont rarement acceptés en Nouvelle-Calédonie. Rappelons que près des 2/3 de la population originaire du Territoire réside en Nouvelle-Calédonie, ce qui suscite de nombreux voyages.

TABLEAU VI
**Composantes de la masse monétaire
à Wallis et Futuna**

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	Variations	
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
M1					
Circulation fiduciaire	1 372	1 516	1 679	10,5%	10,8%
- Billets	1 373	1 517	1 680	10,5%	10,7%
- Pièces	- 2	- 1	- 1	-50,0%	-
Dépôts à vue	2 295	2 485	2 310	8,3%	- 7,0%
- Banque(s)	1 811	1 960	1 872	8,2%	- 4,5%
- SPT	-	-	-	-	-
- Trésor public	484	525	438	8,4%	-16,6%
Total M1	3 667	4 000	3 989	9,1%	- 0,3%
M2 - M1	331	335	422	1,2%	26,0%
Comptes sur livrets	331	335	422	1,2%	26,0%
Comptes d'épargne logement	-	-	-	-	-
Total M2	4 000	4 336	4 411	8,4%	1,7%
M3 - M2	611	482	601	-21,1%	24,7%
Dépôts à terme	607	482	601	-20,5%	24,7%
- Banque(s)	592	482	601	-18,6%	24,7%
- SPT	-	-	-	-	-
- Trésor public	14	-	-	-	-
Bons	5	-	-	-	-
Certificats de dépôt	-	-	-	-	-
Total M3	4 609	4 817	5 012	4,5%	4,0%

L'agrégat M2-M1 progresse fortement sur un an (+26 %) à 422 millions de F CFP. En l'absence de comptes d'épargne logement, l'agrégat M2-M1 ne regroupe que les comptes sur livrets.

L'agrégat M3-M2 enregistre une forte hausse (+24,7%) en glissement annuel, à 601 millions de F CFP. Cet agrégat est désormais exclusivement constitué par les dépôts à terme de la banque locale.

Au total, fin 2006, la masse monétaire M3 dépasse le seuil de 5 milliards de F CFP. Sa progression de 4 % en rythme annuel est essentiellement liée aux hausses de la circulation fiduciaire, des dépôts à terme et des comptes sur livrets, tandis que l'encours des dépôts à vue, principale composante de M1, accuse une baisse.

2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

La position extérieure nette du système bancaire local, égale à la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements, renforce sa position créditrice de 5,8 % en 2006 et elle atteint 2 186 millions de F CFP.

La contrepartie de la masse monétaire M3 s'établit à la hausse de 4 % en rythme annuel, à 5 013 millions de F CFP. Les avoirs hors zones d'émission de l'IEOM progressent de 15 % à la fin 2006 et affichent 5 174 millions de F CFP contre 4 501 à la fin 2005.

TABLEAU VII

Contreparties de la masse monétaire à Wallis et Futuna

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006		
	m-24	m-12	m	m-12 / m-24	m/m-12
Avoirs hors zone d'émission	4 051	4 501	5 174	11,1%	15,0%
- Institut d'émission	1 913	2 050	2 752	7,2%	34,2%
- Etablissements de crédit locaux (*)	2 139	2 451	2 422	14,6%	-1,2%
Créances sur le Trésor public	432	492	398	14,0%	-19,1%
Concours sur ressources monétaires	127	- 175	- 560	-238,2%	220,0%
- Concours de caractère bancaire des EC locaux	1 476	1 264	1 263	-14,3%	-0,1%
- Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	1 349	1 439	1 823	6,7%	26,7%
- Excédents des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	655	553	577	-15,6%	4,3%
- Provisions sur créances douteuses	81	101	105	24,6%	4,0%
- Engagements hors zone d'émission (**)	301	384	236	27,4%	-38,5%
- Epargne contractuelle	-	-	-	-	-
- Divers	311	401	904	28,9%	125,4%
Total	4 609	4 818	5 013	4,5%	4,0%
Position extérieure nette du système bancaire local :	1 837	2 067	2 186	12,5%	5,8%
Position extérieure nette corrigée des avoirs du Trésor public :	2 269	2 559	2 584	12,8%	1,0%

nota : la position extérieure nette du système bancaire local résulte de la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux (*) et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements (**).

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS - RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

L'équilibre emploi ressource des établissements de crédit du Territoire fait apparaître un fort excédent à la fin 2006. On constate en effet que la valeur des dépôts collectés couvre plus de deux fois celle des crédits bruts accordés. La position extérieure nette progresse de 5,8 % sur un an. Elle représente 61,7 % des emplois, alors que la part des crédits à la clientèle n'atteint que 36 % de ceux-ci.

TABLEAU VIII

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2005					
<i>en millions de XPF</i>					
Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 264	37%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 751	81%
Réserves obligatoires	76	2%	Financement sur ressources propres *	654	19%
Réserves libres	-	0%	Excédent des op. diverses des EC	2	0%
(-) position extérieure nette des EC	2 067	61%	Réescompte	-	0%
TOTAL DES EMPLOIS	3 407	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 407	100%

FINANCEMENT DES CREDITS BANCAIRES AU 31 décembre 2006					
<i>en millions de XPF</i>					
Emplois			Ressources		
	montant	%		montant	%
Crédits bruts	1 263	36%	Dépôts collectés (- encaisses)	2 831	80%
Réserves obligatoires	95	3%	Financement sur ressources propres *	682	19%
Réserves libres	-	0%	Excédent des op. diverses des EC	30	1%
(-) position extérieure nette des EC	2 186	62%	Réescompte	-	0%
TOTAL DES EMPLOIS	3 544	100%	TOTAL DES RESSOURCES	3 544	100%

(*) Financement sur ressources propres = (Fonds propres + provisions sur créances douteuses - valeurs immobilisées)

L'importance des crédits hors zone d'émission, qui représentent 58 % des crédits distribués, permet au système bancaire local d'être extrêmement liquide, car ce dernier est relativement peu engagé dans le financement de l'économie. La surliquidité apparente du système l'amène à ne pas recourir au réescompte de l'IEOM, ce qui n'est pas sans incidence sur le coût du crédit.



Photographies aériennes IGN, 2004 - STARP - Propriété du Territoire des Iles Wallis et Futuna



Photographies aériennes IGN, 2004 - STARP - Propriété du Territoire des Iles Wallis et Futuna

SECTION 3

LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

§ 1. LE REGIME FISCAL

Il n'existe ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les bénéfices des sociétés, ni impôt sur le revenu des valeurs mobilières à Wallis et Futuna. Le régime fiscal du Territoire est donc essentiellement basé sur la fiscalité indirecte (77 % des recettes fiscales en 2006).

Ce régime repose sur une délibération de l'Assemblée territoriale du 4 août 1977. Il a été profondément remanié par une délibération de l'Assemblée territoriale rendue exécutoire par l'arrêté préfectoral 89-36 du 8 février 1989. L'arrêté préfectoral 92-353 du 31 décembre 1992 a ensuite apporté une nouvelle définition au tarif des douanes du Territoire qui, depuis lors, n'a connu que des modifications de taux. En outre, la fiscalité directe a été remaniée par l'Assemblée territoriale en 1992.

Répartition des recettes fiscales (en millions de XPF)

	2004	2005	2006	Variation annuelle	Part en %
Taxes douanières	1 379,1	1 439,2	1 497,9	-4,1%	88%
Impôts directs	117,6	107,8	107,1	-0,6%	6,3%
Taxes diverses suivies par le services des douanes	105,3	71,1	95,1	33,7%	5,6%
Total recettes suivies par le service des douanes	1 601,9	1 618,1	1 700,1	5,1%	100,0%
Total recettes	1 632,5	1 652,2	1 826,9	10,6%	-

Source : service des Douanes et des affaires maritimes, comptes administratifs

En 2006, les recettes fiscales enregistrent une hausse de 10,6 %, résultant principalement de la progression des taxes diverses avec en particulier le produit de la taxe sur l'électricité.

1. LA FISCALITE INDIRECTE

Les recettes liées à la fiscalité indirecte¹⁸ représentent l'essentiel des ressources propres du Territoire. Elles sont constituées principalement des droits de douanes au sens large (1 497,9 millions de F CFP, soit 86 % des recettes fiscales), des taxes diverses (95,1 millions de F CFP soit 5,6 % des recettes fiscales) et d'autres droits et taxes non suivis directement par les douanes (126,8 millions soit 6,9 % des recettes).

1.1. Les droits de douane au sens large, perçus sur les marchandises importées

Les droits de douane sont des taxes qui s'appliquent aux produits importés depuis les marchés extérieurs à la zone de l'Union Européenne et aux TOM. La taxe d'entrée s'applique à l'ensemble des produits importés sur le Territoire de Wallis et Futuna. Le calcul de la taxe d'entrée se fait sans intégrer les droits de douane au prix du produit mais en incluant le coût du transport. Les droits de douane n'entrent pas dans l'assiette du calcul de la taxe d'entrée.

¹⁸ Taxes douanières et taxes diverses

Les taux sont définis par l'Assemblée territoriale. Leurs modifications sont soumises au vote de l'Assemblée territoriale réunie en session budgétaire et font l'objet d'un arrêté préfectoral. Le 1er janvier 1993, l'assiette des droits de douane et taxes douanières a été élargie, passant de la valeur FOB (franco à bord) à la valeur CAF (coût assurance fret) des marchandises, conformément au règlement CEE du Conseil des Communautés européennes n°1224/80 du 28 mai 1980.

Les taxes intérieures de consommation s'ajoutent aux droits de douane et taxes d'entrée pour trois catégories de produits : les alcools, le tabac et les hydrocarbures.

Contrairement aux droits de douane et taxes d'entrée, le montant de la taxe intérieure de consommation est calculé en fonction de la quantité, et non de la valeur, du produit importé.

Tableau récapitulatif des droits de douane et taxes douanières

	Assiette	Taux en 2006
Droits de douane	Marchandises originaires de pays extérieurs à l'Union européenne	4 à 55% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 10%)
Taxes d'entrée	Ensemble des marchandises importées	6 à 42% de la valeur CAF selon le produit (taux moyen 20%)
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	Ensemble des boissons alcoolisées	de 187 à 3835 XPF par litre de produit ou litre d'alcool pur
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	Ensemble des hydrocarbures	de 8 à 25 XPF par litre
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	Ensemble des tabacs	de 1250 à 1450 XPF par cartouche
Taxe spéciale sur les armes	Ensemble des armes et munitions	95% de la valeur CAF
Taxe parafiscale de propreté	Boissons alcoolisées vendues au détail	8%
Taxe environnement	Batteries, piles, pesticides, huiles...	10%

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Les recettes douanières évoluent sensiblement en 2006 à 1 497,9 millions de F CFP contre 1 439,2 millions de F CFP en 2005. Cette situation résulte de la hausse des importations constatée pendant l'année. On notera que l'augmentation du produit des taxes sur le tabac (+27,5 %) est compensée par la baisse du produit des taxes sur les hydrocarbures (-24,3 %).

Evolution des recettes douanières (en millions de XPF)

	2004	2005	2006	Variation annuelle
Droits de douane	224,8	253,9	279,1	9,9%
Taxes d'entrée	708,2	722,4	780,4	8,0%
Taxes intérieures sur la consommation d'alcool	153,2	157,3	157,1	-0,1%
Taxes intérieures sur la consommation d'hydrocarbures	182,1	185,0	140,1	-24,3%
Taxes intérieures sur la consommation de tabac	103,0	103,3	131,7	27,5%
Taxe spéciale sur les armes	0,1	0,3	0,2	-32,8%
Taxe parafiscale de propreté	7,4	7,7	8,5	11,2%
Amendes et confiscations et divers	0,3	9,4	0,8	-92,0%
Total	1 379,1	1 439,2	1 497,9	4,1%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des affaires maritimes

1.2. Les taxes diverses perçues à l'occasion de certaines opérations ou de certains actes administratifs

Les taxes diverses ne représentent que 12,1 % des recettes fiscales du Territoire, soit 221,9 millions de F CFP. Elles augmentent globalement de 110,9 % en 2006 en raison de l'immatriculation d'un nouveau navire (il s'agit d'un pétrolier de 46 000 tonnes) qui a généré

une recette de 30,7 millions de F CFP d'une part, et, du paiement des arriérés de taxe sur l'électricité de la part d'EEWF pour un montant d'environ 100 millions de F CFP, d'autre part.

Tableau récapitulatif des principales taxes diverses

	Assiette	Taux 2006
Taxe de lamanage et de balisage	Sur les navires accédant au port	de 50 à 85 XPF la tonne de jauge
Taxe de quai	Sur les marchandises débarquées	1000 XPF par tonne ou m ³
Taxe d'immatriculation et de francisation des navires	Sur les navires immatriculés	1 818 à 54 546 milliers de XPF selon le tonnage
Taxe d'immatriculation de véhicules	Lors de l'immatriculation	de 3900 à 17 600 XPF selon les chevaux
Taxe sur les permis de conduire	Lors de la délivrance	3250 XPF
Taxe sur les passeports	Lors de la délivrance	3000 XPF

Source : service des Douanes et des affaires maritimes

Evolution des taxes diverses (en millions de XPF)

	2004	2005	2006	Variation annuelle
Taxe de lamanage et de balisage	3,6	4,2	3,1	-25,3%
Taxe de quai	46,1	38,4	40,6	5,7%
Taxe de francisation des navires	9,1	7,5	7,6	1,0%
Taxe d'immatriculation de véhicules	6,2	4,8	5,6	17,2%
Taxe d'immatriculation des navires	25,7	1,5	30,7	1945,5%
Taxe sur les passeports et les permis de conduire	10,1	10,0	2,6	-74,0%
Taxe sur l'Environnement	4,6	4,7	4,9	4,4%
Sous-total taxes diverses suivies par le service des douanes	105,3	71,1	95,1	33,7%
Taxe sur l'électricité	30,6	31,8	125,0	293,1%
Droits d'enregistrement	n.c.	2,0	1,6	-20,0%
Taxe exceptionnelle et nda	n.c.	0,3	0,2	-33,3%
Total	135,9	105,2	221,9	110,9%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des

n.c. non communiqué

Par ailleurs, le revenu de la taxe de quai, basé sur le volume des importations, accuse une hausse en 2006 à 40,6 millions de F CFP, contre 38,4 millions de F CFP un an auparavant.

1.3. Les recettes de services

Les ventes de tabac

Les produits des ventes de tabac, dont le Territoire détient le monopole, génèrent des revenus importants avec 236,8 millions de F CFP, en baisse de 3 % par rapport en 2005.

Les postes et télécommunications

L'excédent constaté au budget du Service des Postes et des Télécommunication est, chaque année, reversé au budget du Territoire, générant ainsi 513 millions de F CFP de recettes en 2005¹⁹.

¹⁹ Source : Compte administratif 2005. Le CA 2006 doit être adopté par l'Assemblée Territoriale en juin 2007.

2. LA FISCALITE DIRECTE

Les impôts directs sont perçus par le service territorial des contributions diverses, rattaché au service des douanes. L'évolution de leur montant peut-être considéré comme un indicateur du dynamisme local. On constate une faible dégradation des impôts perçus en 2006 à 107,1 millions de F CFP.

Evolution des impôts directs (en millions de XPF)

	2004	2005	2006	Variation annuelle
Contributions des patentes	36,6	32,4	31,9	-1,8%
Taxes sur les sociétés sans activité	28,1	26,7	24,8	-6,9%
Droit proportionnel	42,5	39,2	40,9	4,2%
Autres impôts directs (centimes additionnels)	10,4	9,5	9,6	1,0%
Total	117,6	107,8	107,1	-0,6%

Source : Comptes administratifs et service des Douanes et des

La patente est composée d'un droit fixe payé une fois par an et d'un droit proportionnel. Elle est obligatoire pour toute personne physique ou morale qui se livre dans le Territoire à l'exercice d'un commerce, d'une industrie ou d'une profession pour son propre compte et dans un but lucratif. Cette taxe, principalement forfaitaire et déconnectée des bénéfices, prend aussi en compte la surface des locaux et les effectifs des sociétés commerciales. Ses revenus continuent de décroître en 2006 à 31,9 millions de F CFP, traduisant ainsi une stagnation de l'activité économique, notamment en matière d'emplois privés.

Le droit proportionnel, également perçu une fois par an, s'élève à 1 % de la valeur totale des importations effectuées au cours de l'année précédente. Ces dernières étant à la hausse sur le Territoire en 2006, le produit de cette taxe progresse de 4,2 % à 24,8 millions de F CFP.

Les centimes additionnels sont destinés à financer l'activité de la Chambre Inter Professionnelle de Wallis et Futuna (CIP). Ces dernières stagnent en 2006 à 9,6 millions de F CFP.

Dans le cadre du Code des investissements, toute entreprise agréée bénéficie d'un abattement fiscal sur tous les impôts directs pendant 5 ans. Cet abattement est de 5 % par emploi net créé dans l'entreprise, plafonné à 50 % du montant de l'investissement.

La taxe sur les sociétés sans activité est acquittée par les sociétés ayant leur siège à Wallis et Futuna mais n'y exerçant pas d'activité. Il s'agit d'une taxe forfaitaire annuelle, due quel que soit le résultat comptable. Cette taxe comprend un droit fixe, un droit proportionnel et le cas échéant un droit additionnel. Le droit fixe est fonction du montant du capital social de l'entreprise et varie de 165 000 F CFP (pour un capital inférieur à 1 million de F CFP) à 500 000 F CFP (capital social supérieur ou égal à 500 millions de F CFP). Le droit proportionnel est égal à 10 % du capital social, plafonné à 5 millions de F CFP depuis le 1er janvier 2004. Enfin, le droit additionnel porte seulement sur les armateurs ne desservant pas Wallis et Futuna. Les revenus de la taxe sur les sociétés sans activité poursuivent leur baisse en 2006. Ce sont 24,8 millions de F CFP qui ont été perçus par le Territoire, soit 23,2 % du total des impôts directs.

§ 2. LES DEPENSES DE L'ETAT

1. LES DEPENSES REGLEES PAR L'ETAT EN 2006

Les interventions de l'Etat se sont élevées à 11 240 millions de F CFP en 2006, en progression de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de personnel ont représenté 53,6 % du total, soit 5 785,7 millions²⁰. La progression des dépenses de l'Etat s'explique principalement par la hausse de 15 % des crédits alloués à l'Education Nationale, qui représentent la moitié des dépenses de l'Etat sur le Territoire.

DEPENSES DE L'ETAT PAR MINISTERE en millions de XPF	2004	2005	2006	variation 2006/2005	part en %
Education Nationale	4 838,6	4 894,7	5 627,7	15,0%	50,1%
Santé	3 327,2	2 201,5	2 179,0	-1,0%	19,4%
Outre-mer	1 140,5	1 711,4	2 195,6	28,3%	19,5%
Intérieur et décentralisation	482,4	521,0	538,5	3,3%	4,8%
Economie, finances et industrie	273,8	265,4	322,3	21,4%	2,9%
Agriculture et pêche	146,8	142,6	149,1	4,6%	1,3%
Jeunesse et sports	122,7	152,2	64,7	-57,5%	0,6%
Emploi	55,4	33,0	36,5	10,7%	0,3%
Justice	40,2	41,0	1,9	-95,3%	0,0%
Service commun-Transports	27,7	174,2	108,7	-37,6%	1,0%
Environnement	5,2	17,3	15,4	-10,8%	0,1%
Mer	0,8	0,8	0,8	-1,7%	0,0%
TOTAL	10 461,3	10 155,1	11 240,2	10,7%	100,0%

Source : Trésor Public.

L'aide de l'Etat peut prendre la forme de subventions inscrites au budget des collectivités territoriales ou bien versées directement à partir du budget des ministères concernés (Education Nationale, Agriculture ...) ou du ministère de l'Outre-mer (en 2006 les dépenses de santé relèvent du budget du ministère de l'Outre-mer).

Les aides inscrites aux budgets des collectivités territoriales (10,3 % des dépenses de l'Etat) comprennent différentes subventions et dotations en direction du Territoire et des circonscriptions.

Le Territoire a bénéficié au titre de l'exercice 2006 d'une enveloppe globale de 562 millions de F CFP contre 715 en 2005 (-21,4 %). En 2005, une subvention exceptionnelle de l'Etat, d'un montant de 165 millions de F CFP, avait été versée au Territoire pour régler des dépenses sur exercices clos. Si l'on ne tient pas compte de cette dotation exceptionnelle de 2005, l'enveloppe versée au Territoire augmente de 2,1 % en 2006.

Ces crédits sont principalement composés d'une subvention d'équilibre, d'une subvention à l'aide sociale (enfance, personnes âgées et handicapées), au transport scolaire à la continuité territoriale, d'une participation de l'Etat à la desserte aérienne.

Les circonscriptions, échelons administratifs se rapprochant de la commune métropolitaine, ont perçu, au titre de différentes dotations²¹, la somme de 598,9 millions de F

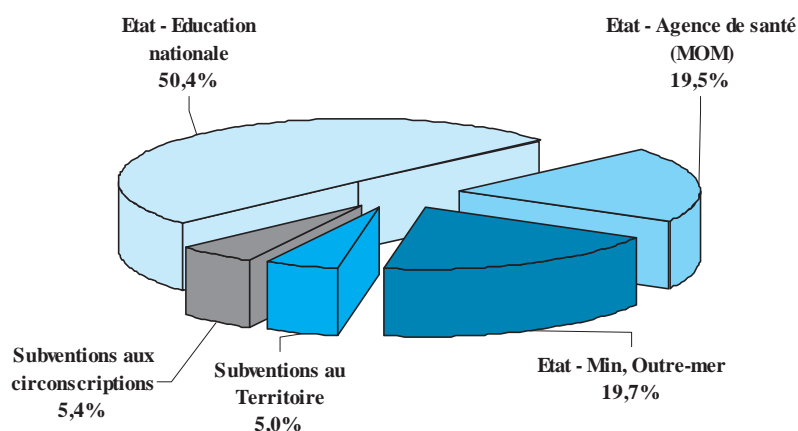
²⁰ La fongibilité des crédits introduite en 2006 par la LOLF ne permet plus d'effectuer une distinction entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Seules les dépenses de personnel sont distinctes.

²¹ Dotation globale de fonctionnement, dotation globale d'équipement, dotation de développement rural, dotation élu local, dotation contrats de village.

CFP en 2006 contre 642 millions en 2005 (-6,9 %) et 409 millions en 2004. Cette diminution résulte, en particulier, du versement en 2005 de la dotation « contrats de villages » des exercices 2004 et 2005.

Les dépenses réglées directement par l'Etat représentent 89,6 % de l'enveloppe globale et concernent principalement l'Éducation (+15 %) et le ministère de l'Outre-mer qui intègre la santé.

Répartition des dépenses de l'Etat par bénéficiaire en 2006



2. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2000-2004

Une partie des dépenses de l'Etat incluse dans le montant global indiqué précédemment, est engagée au titre d'un Contrat de développement pluriannuel. Le Contrat qui s'achève couvrait la période 2000-2004 et a été prorogé jusqu'à 2006. Il a été signé le 4 mai 2000, pour un montant global de 4 465,9 millions de F CFP, auxquels il convient d'ajouter 272,9 millions au titre du Territoire. Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élevaient à 1 821 millions, soit 38,7 %, essentiellement au profit de l'aide sociale et de l'emploi. L'investissement représentait 2 887,1 millions, soit 61,3 % du budget.

En 2006, les dépenses engagées au titre de ce contrat s'élèvent à 4 324,5 millions de F CFP, soit 97 % du total prévisionnel, tandis que les paiements effectués représentent 80 % du montant inscrit.

Contrat de développement 2000-2004/2006

Ministères	Inscrit au contrat	Engagements au 31/12/2006		Paiements au 31/12/2006	
		millions XPF	%	millions XPF	%
Agriculture et Pêche	158,0	123,3	78%	119,7	76%
Artisanat	9,1	9,1	100%	3,4	37%
Education nationale	807,7	807,8	100%	689,9	85%
Equipement	254,7	254,7	100%	244,9	96%
Ecologie Dév Durable	118,2	27,0	23%	21,4	18%
Emploi Formation prof.	163,7	163,7	100%	163,7	100%
Santé Affaires sociales	940,5	940,5	100%	940,5	100%
Sports	200,1	200,1	100%	78,4	39%
Culture	18,2	2,7	15%	0,0	0%
Total ministères techniques	2 670,3	2 528,9	95%	2 261,9	85%
Outre-mer	1 795,6	1 795,6	100%	1 319,4	73%
TOTAL	4 465,9	4 324,5	97%	3 581,3	80%

Source : Administration supérieure

Les trois principaux participants au Contrat de développement ont été le ministère de l'Outre-mer avec 36,8% des paiements effectués fin 2006, suivi des ministères de la Santé et des Affaires sociales (26,3%), de l'Education nationale et de la Recherche (19,3%).

3. LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT 2003-2007

En complément du Contrat 2000-2004, une Convention de développement 2003-2007 a été signée le 20 décembre 2002. Elle comporte un engagement de financement de 25 millions d'euros, soit 2 983,3 millions de F CFP.

Elle comprend notamment des subventions des ministères de la Santé et de l'Outre-mer pour la réhabilitation des hôpitaux (835 millions de F CFP), des Sports pour la construction d'infrastructures sportives, principalement le stade de Kafika (548 millions) et de l'Éducation nationale pour la rénovation des bâtiments scolaires (465 millions).

Au 31 décembre 2006, les dépenses engagées au titre de cette convention s'élevaient à 1 664,3 millions de F CFP, soit 56 % du total prévisionnel, contre 33 % à fin 2005, tandis que les paiements effectués représentent 27 % du montant inscrit.

Convention de développement 2003-2007 - Récapitulatif par ministères

Ministères	Inscrit au contrat	Engagements au 31/12/2006		Paiements au 31/12/2006	
		millions XPF	%	millions XPF	%
Agriculture et Pêche	75,2	50,1	67%	45,4	60%
Artisanat	29,8	0,0	0%	0,0	0%
Education nationale	238,7	190,5	80%	113,1	47%
Equipement	95,5	71,6	75%	34,6	36%
Ecologie Dév Durable	59,7	0,0	0%	0,0	0%
Santé Affaires sociales	477,3	201,1	42%	201,1	42%
Sports	190,9	0,0	0%	0,0	0%
Mission d'études (pour mémoire)	324,6	87,5	27%	0,0	0%
Total ministères techniques	1 491,7	600,7	40%	394,2	26%
Outre-mer	1 491,7	1 063,5	71%	398,8	27%
TOTAL	2 983,3	1 664,3	56%	793,0	27%

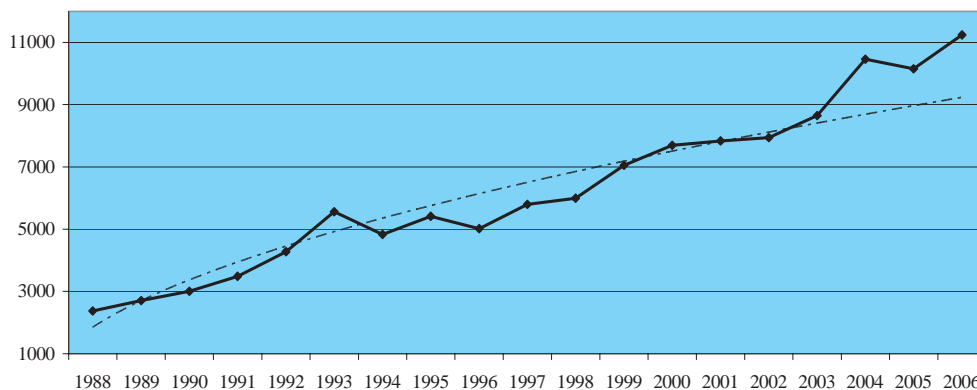
Source : Administration supérieure

4. LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2007-2011

Un nouveau Contrat de Développement, couvrant la période 2007-2011, a été signé le 20 février 2007. Il fixe les priorités d'investissement et les engagements financiers sur les cinq prochaines années. Le montant des financements retenu s'élève à 4 995,3 millions de F CFP dont 33,4 % provenant des ministères techniques et 66,6 % du ministère de l'Outre-mer.

Les principaux investissements retenus concerneront l'adduction d'eau potable (331,7 millions de F CFP), la construction de la piste de l'aéroport de Vélé à Futuna (596,7 millions de F CFP), la reconstruction des hôpitaux sur les deux îles (835,3 millions de F CFP), l'action sociale en faveur des personnes âgées, de l'enfance et des handicapés (890 millions de F CFP), les bâtiments et équipements d'enseignement (387,8 millions de F CFP), la formation professionnelle et les chantiers de développement (794,4 millions de F CFP), la salle omnisports de Wallis (149,2 millions de F CFP).

Evolution des transferts publics à Wallis et Futuna (en millions de XPF)



§ 3. LES COMPTES DU TERRITOIRE

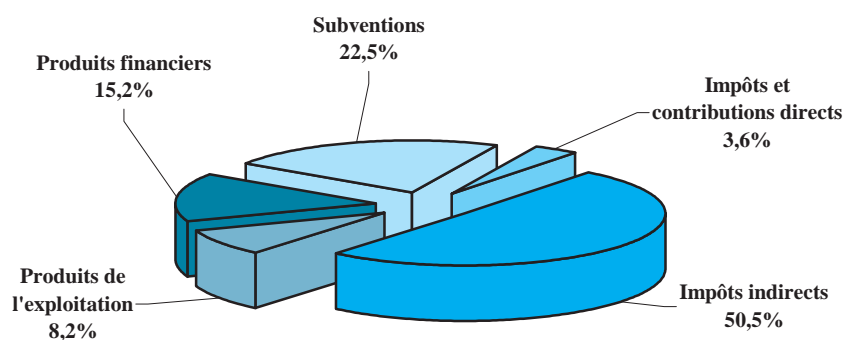
Le compte administratif 2005 du Territoire, voté le 21 juillet 2006, apparaît excédentaire à hauteur de 431 millions de F CFP²².

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes de fonctionnement

Etaient inscrits 3 044 millions de F CFP de recettes de fonctionnement au compte administratif 2005 du Territoire, dont la moitié proviennent des impôts indirects. En 2004, 2 733 millions de F CFP avaient été perçus à ce titre. La variation constatée, +11,4 %, résulte du reversement, au budget principal du Territoire, d'excédents du budget des Service des Postes et Télécommunications, mis en réserve lors des deux années précédentes.

Répartition des recettes de fonctionnement du Territoire en 2005 par origine



La structure de ces recettes est largement dépendante des revenus fiscaux indirects, équivalant aux produits des droits de douane au sens large. Ces derniers, en hausse depuis plusieurs années, progressent en 2005 à 1 534 millions de F CFP contre 1 439 un an plus tôt. Ils sont essentiellement constitués des taxes d'entrée (724 millions de F CFP), des taxes intérieures de consommations sur les hydrocarbures, les alcools et le tabac (433 millions de F CFP), des droits de douanes (254 millions de F CFP), des reversements de la société EEWf (30 millions de F CFP) et enfin d'amendes et confiscations (9 millions de F CFP).

²² Le CA 2006 sera soumis à l'approbation de l'assemblée Territoriale en juin 2007.

En seconde place, les subventions, octroyées principalement par l'Etat, mobilisent 683 millions de F CFP. Elles sont perçues au titre de participations aux dépenses liées à l'aide sociale (238 millions de F CFP), aux subventions d'équilibre (55 millions de F CFP) et exceptionnelles (165 millions de F CFP), à l'enseignement (71 millions de F CFP de F CFP), à la desserte aérienne intérieure (50 millions de F CFP), à la jeunesse et au sport (22 millions de F CFP), au personnel (17 millions de F CFP), à la formation professionnelle (10 millions de F CFP) ainsi qu'à la sécurité et la police (3,8 millions de F CFP).

Les produits financiers, atteignant 462 millions de F CFP en 2005, correspondent aux revenus de l'excédent du Service des Postes et des Télécommunications (415 millions de F CFP), des actions détenues par le Territoire (41 millions de F CFP) et des intérêts sur les prêts et créances (5 millions).

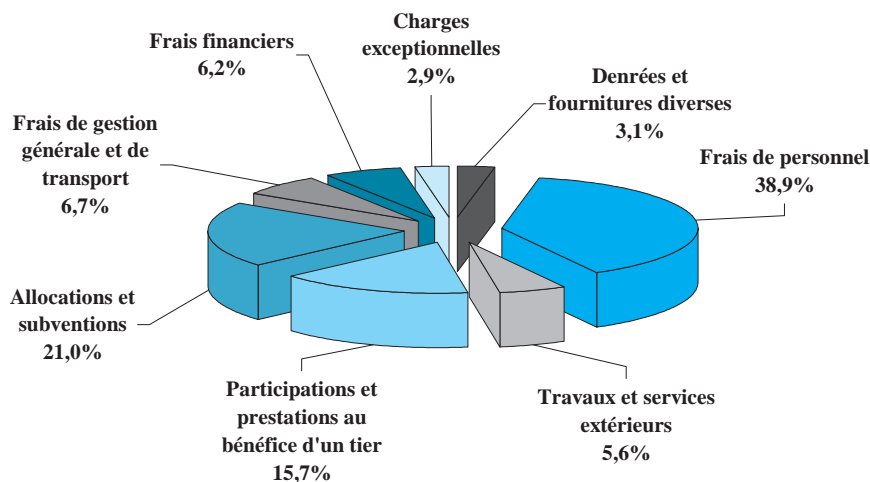
La quatrième source de revenus du Territoire se situe au niveau des produits de l'exploitation (250 millions de F CFP). Les taxes parafiscales de propreté (8 millions de F CFP) et les ventes de tabacs et de cigarettes, dont le Territoire détient le monopole (239 millions de F CFP), composent ces recettes.

Les impôts et contributions directs, (108 millions de F CFP en 2005) rassemblent le droit proportionnel (39 millions de F CFP), les contributions sur les patentes (35 millions de F CFP), les taxes sur les sociétés sans activité (27 millions de F CFP) et les centimes additionnels (7 millions de F CFP).

1.2. Les dépenses de fonctionnement

En 2005, le Territoire a consacré 2 662 millions de F CFP à ses dépenses de fonctionnement, contre 2 878 en 2004.

Répartition des dépenses de fonctionnement du Territoire en 2005



Les charges de personnel représentent la plus grande part des dépenses avec 38,9 % du total pour 987 millions de F CFP. Ne sont pas inclus les traitements de certains fonctionnaires, notamment ceux exerçant à la fois en tant que chef de service territorial et chef de service d'Etat.

Viennent ensuite les allocations et subventions, pour 533 millions de F CFP, composées des aides liées à l'aide sociale (c'est-à-dire les évacuations sanitaires hors du Territoire, les aides à l'enfance, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, les secours ainsi que l'habitat social) équivalant à 332 millions de F CFP, l'enseignement (les bourses, fournitures et manuels scolaires) pour un montant de 144 millions de F CFP, la jeunesse et au sport (notamment le Conseil Territorial des jeunes, les subventions aux associations culturelles et sportives) pour 27 millions de F CFP.

Les participations et prestations au bénéfice d'un tiers (399 millions de F CFP) se composent principalement des dépenses suivantes : le transport scolaire (151 millions de F CFP), la restauration et l'hébergement scolaire (125 millions de F CFP), l'aide à la continuité territoriale (52 millions de F CFP), la participation à la Direction de l'Enseignement catholique de Nouvelle-Calédonie (35 millions de F CFP), les évacuations sanitaires de Futuna vers Wallis (12 millions de F CFP) et le reversement aux circonscriptions de la taxes sur la propreté (7 millions de F CFP).

Les autres dépenses de fonctionnement regroupent les frais de gestion générale et de transport (téléphone, frais de transport, fonctionnement de l'Assemblée Territoriale) pour 170 millions de F CFP, les travaux et services extérieurs (eau, électricité, entretien des bâtiments, entretiens de la voirie, primes d'assurance, etc.) à 142 millions de F CFP, les frais financiers (essentiellement la subvention d'équilibre versée à Air Calin pour le transport aérien intérieur) pour 157 millions de F CFP, les denrées et fournitures diverses pour 78 millions de F CFP et enfin les charges exceptionnelles avec 73 millions de F CFP.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les recettes d'investissement

Les deux composantes des recettes d'investissement du Territoire sont, selon le compte administratif 2005, les réserves accumulées (63 %) et les dotations (37 %).

Les premières, qui atteignent 124 millions de F CFP, émanent intégralement du virement de la section de fonctionnement.

Les secondes, de 72 millions de F CFP, incluent les subventions d'équipement accordées par l'Etat pour les domaines scolaires, culturels et sportifs (11 millions de F CFP) ainsi que le transport (60 millions de F CFP).

Le CA 2005 ne fait apparaître aucun nouvel emprunt contracté pendant la période. La faiblesse du niveau d'investissement s'explique par le financement de la quasi-totalité ces derniers par l'Etat dans le cadre de contrats et conventions de développement en dehors du budget du Territoire.

Les dépenses d'investissement

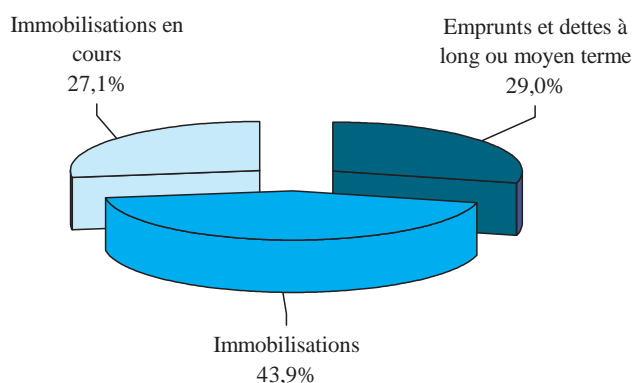
Les dépenses d'investissements sont réparties comme suit : 44 % sont consacrées aux immobilisations, 29 % aux remboursements d'emprunts et de dettes et 27 % aux immobilisations en cours.

47 millions de F CFP ont été dépensés au titre des immobilisations. Parmi ces investissements, on peut citer : 15 millions de F CFP pour le matériel de transport, 14 millions de F CFP en progiciels informatiques et 13 millions de F CFP en mobilier et matériel administratif.

Le Territoire s'est acquitté de remboursements d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement à hauteur de 28 millions de F CFP et de la Banque Européenne d'Investissement pour 4 millions de F CFP.

Enfin, 30 millions de F CFP ont été employés pour financer les immobilisations en cours. Les travaux aux alentours de la piste de Vélé (9 millions de F CFP), les travaux de voiries et réseaux (11 millions de F CFP) et les travaux sur les bâtiments de l'Administration (8 millions de F CFP) ont constitué l'essentiel de cette dépense.

Répartition des dépenses d'investissement du Territoire par origine



3. SITUATION FINANCIERE DU TERRITOIRE

L'analyse des ratios met en évidence une situation financière du Territoire qui s'améliore. Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) de la collectivité atteint 16,7 % alors qu'il était quasiment nul en 2003 et 2004. La part des dépenses de personnel a tendance à diminuer à 32,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Le niveau d'endettement du Territoire, qui rapporte le service de la dette aux recettes de fonctionnement, est peu élevé. Par ailleurs, l'effort d'investissement est modéré, avec l'équivalent de 2,5 % des recettes de fonctionnement consacré aux dépenses d'équipement. Enfin, le fonds de roulement témoigne d'une situation satisfaisante permettant d'autofinancer plus de trois mois de dépenses totales.

<i>Ratios financiers du Territoire</i>	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	8,7%	0,1%	-0,1%	16,7%
Dépenses de personnel/RRF	38,9%	40,6%	35,8%	32,4%
Annuité de la dette/RRF	3,2%	3,8%	1,5%	1,0%
Niveau d'endettement (dette/RRF)	11,4%	9,8%	6,7%	5,0%
Effort d'investissement (dépenses d'équipement/RRF)	7,9%	5,5%	2,2%	2,5%
Coût moyen de la dette (intérêt/dette)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
FR au 31/12 en jours de dépenses totales	66,9	47,4	28,1	95,3

RRF= Recettes réelles de fonctionnement, EB = épargne brute, FR= Fonds de roulement

Evolution du CA du Territoire (millions de XPF)

FONCTIONNEMENT				
	2 002	2 003	2 004	2 005
1-Excédent de fonctionnement reporté	666	510	0	0
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT dont :	2 704	2 262	2 733	3 044
Produits des services & ventes diverses	893	243	292	255
Impôts et taxes	57	115	118	108
Dotations et participations	1 707	1 852	2 285	2 217
Produits financiers	47	41	37	462
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT dont :	2 846	2 530	2 878	2 662
Achats et variation de stocks	72	67	73	78
Services extérieurs	102	60	100	142
Autres services extérieurs	200	131	148	170
Charges de personnel	1 053	919	978	987
Autres charges de gestion cour.	843	717	798	932
Charges financières	189	75	153	157
Charges exceptionnelles	9	289	488	73
Déficit de fct. reporté	15	0	3	41
Virement à la section d'investissement	378	271	141	124
<u>SOLDE HORS REPORT</u>	<u>-142</u>	<u>-268</u>	<u>-144</u>	<u>382</u>
<u>REPORT DE L'EXERCICE N-1</u>	<u>652</u>	<u>510</u>	<u>-3</u>	<u>-41</u>
<u>SOLDE DE SECTION (y compris report)</u>	<u>510</u>	<u>242</u>	<u>-147</u>	<u>341</u>
INVESTISSEMENT				
	2 002	2 003	2 004	2 005
RECETTES REELLES dont :	391	300	142	196
Virement de la sect° de fonctionnement	378	271	141	124
Dotations, fonds div. et rés.	1	0	0	72
Emprunts et dettes assimilées	12	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	9	1	0
Immobilisations en cours	0	8	0	0
Autres immobilisations financières	0	12	0	0
DEPENSES REELLES dont :	315	220	101	107
Résultat d'inv. reporté (Déficit)	76	0	0	0
Remboursement d'emprunts	86	86	40	31
Immobilisations incorporelles	20	15	1	0
Immobilisations corporelles	20	22	34	47
Immobilisations en cours	174	88	26	29
Autres immo. Financières	15	9	0	0
<u>SOLDE HORS REPORT</u>	<u>76</u>	<u>80</u>	<u>41</u>	<u>89</u>
<u>REPORT DE L'EXERCICE</u>	<u>-76</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>SOLDE DE SECTION (y compris report)</u>	<u>0</u>	<u>80</u>	<u>41</u>	<u>89</u>
<u>SOLDE GLOBAL (y compris report)</u>	<u>510</u>	<u>322</u>	<u>-106</u>	<u>431</u>

Source : Administration supérieure

4. BUDGETS PRIMITIFS 2006 ET 2007

Le Compte administratif 2006 ne sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Territoriale que mi 2007. Les données suivantes concernent donc les BP 2006 et 2007.

Totalisant 2 860 millions de F CFP dont 110 millions consacrées à l'investissement, le BP 2006 fait apparaître certaines évolutions par rapport au CA 2005, parmi lesquelles une hausse des dépenses (+1,7 %) et une baisse des recettes (-10,7 %). Cette dernière provient principalement de la diminution du montant des produits financiers, prévus en 2006 à hauteur de 277 millions de F CFP contre 462 millions réalisés au CA 2005. Par ailleurs, les dépenses de personnel sont budgétées en augmentation à 1 069 millions de F CFP contre 987 millions de F CFP en 2005.

Le BP 2007 enregistre une baisse par rapport à celui de l'année 2006. Il affiche 2 571 millions de F CFP contre 2 860 millions de F CFP au BP 2006 (hors budget annexe du SPT). La section de fonctionnement s'élève à 2 514 millions de F CFP contre 2 750 millions de F CFP au BP 2006. La section d'investissement atteint 60 millions de F CFP à comparer aux 110 millions de F CFP inscrits au BP 2006, comprenant les dépenses pour le matériel de transport (9,5 millions F CFP), la voirie (6 millions F CFP), les réseaux (6 millions F CFP), les travaux et bâtiments (4,5 millions F CFP). Le remboursement de la dette, considéré comme une dépense d'investissement, se chiffre à 13 millions de F CFP.

§ 4. LES DEPENSES ET LES RECETTES DES CIRCONSCRIPTIONS

Les circonscriptions sont des entités spécifiques au Territoire. Elles sont calquées sur les royaumes : Uvéa pour Wallis, Alo et Sigave pour Futuna. Leurs compétences s'étendent de l'état civil à la gestion des routes de villages en collaboration avec les chefs de village. L'organisation des élections est également de leur ressort.

Les circonscriptions ont très peu de ressources propres. Elles se limitent au versement par le Territoire de la taxe sur la propreté et par l'Agence de santé d'une subvention correspondant à l'utilisation de l'ambulance de la circonscription.

L'année 2006 se caractérise par une hausse des dépenses des circonscriptions de 22,7 % et par un retour vers l'équilibre financier global. L'excédent étant égal à 2,2 % des recettes en 2006 contre 15,5 % en 2005. La part consacrée à l'investissement reste faible avec en moyenne 25 % des dépenses. En outre, les flux par habitant se révèlent très hétérogènes d'une circonscription à l'autre. On remarque ainsi que la ressource par habitant et par an atteint 35 836 F CFP à Uvéa contre 78 316 F CFP à Alo.

Dépenses et recettes réalisées par les circonscriptions (en millions de XPF)

	2004	2005	2006*	variation en %
RECETTES				
Uvéa	242,1	399,6	360,9	-9,7 %
<i>investissement</i>	11,1	143,8	56,0	-61,1 %
<i>fonctionnement</i>	231,0	255,8	304,9	19,2 %
Alo	97,0	157,5	234,4	48,8 %
<i>investissement</i>	3,5	50,1	82,8	65,3 %
<i>fonctionnement</i>	93,5	107,4	151,6	41,2 %
Sigave	70,2	135,3	138,9	2,7 %
<i>investissement</i>	3,0	46,7	40,7	-12,8 %
<i>fonctionnement</i>	67,2	88,6	98,2	10,8 %
Total recettes	409,3	692,4	734,2	6,0 %
<i>dont investissement</i>	17,7	240,6	179,5	-25,4 %
<i>dont fonctionnement</i>	391,7	451,8	554,7	22,8 %
DEPENSES				
Uvéa	292,6	320,0	390,1	21,9 %
<i>investissement</i>	63,7	72,6	90,5	24,7 %
<i>fonctionnement</i>	228,9	247,4	299,6	21,1 %
Alo	108,9	164,8	206,8	25,5 %
<i>investissement</i>	16,9	70,1	63,7	-9,1 %
<i>fonctionnement</i>	92,0	94,7	143,1	51,1 %
Sigave	93,6	100,1	120,7	20,6 %
<i>investissement</i>	17,7	22,7	27,2	19,8 %
<i>fonctionnement</i>	75,9	77,4	93,5	20,8 %
Total dépenses	495,1	584,9	717,6	22,7 %
<i>dont investissement</i>	98,3	165,4	181,4	9,7 %
<i>dont fonctionnement</i>	396,8	419,5	536,2	27,8 %
Résultat des opérations de l'année	-85,8	107,5	16,6	-84,6 %

*Données provisoires

Source: Trésor Public

§ 5. LES AIDES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Le Territoire bénéficie également d'aides communautaires du Fonds Européen de Développement (FED).

1. LE VIII^{ème} FED

Le VIII^{ème} FED couvrait la période 2000-2004. Le montant total des fonds mis à la disposition du Territoire à ce titre s'élevait à 763,7 millions de F CFP, soit une augmentation de 39,1 % par rapport au VII^{ème} FED.

Le programme prévisionnel n'a été réalisé que très partiellement. Ainsi, les 381,9 millions de F CFP prévus pour l'aménagement du wharf de Mata'Utu et du port de pêche de Halalo n'ont pas été utilisés et ont été reportés sur le IX^{ème} FED.

Le projet cartographie, concrétisé par la réalisation d'un Système d'Information Géographique, (80 millions de F CFP) a également été reporté sur le IX^{ème} FED hors document unique de programmation (DOCUP). Fin 2006, celui-ci était en cours de finalisation. Les principaux objectifs sont d'apporter une meilleure connaissance du Territoire, d'optimiser l'aménagement de l'espace et d'offrir un outil d'aide à la décision.

L'axe « préservation de l'environnement » et en particulier la protection des ressources en eau du Territoire, budgété pour 240 millions de F CFP s'est achevé en 2006. Il concernait notamment les travaux forestiers et la réhabilitation des tarodières à Futuna la préservation des ressources en eau ainsi que la plantation de pinus, pour lesquels une dernière tranche de 8 millions de F CFP (devis programme n°4) a été mobilisée en 2006.

2. LE IX^{ème} FED

Le IX^{ème} FED couvre la période 2003-2007. L'enveloppe financière disponible s'élève à 11,5 millions d'euros (1 372 millions de F CFP) au titre des ressources du IX^{ème} FED auxquels il convient d'ajouter 4,8 millions d'euros (575 millions de F CFP) correspondant aux reliquats non engagés des programmes précédents. C'est donc un total de 1 947 millions de F CFP (16,3 millions d'euros) qui pourra être mobilisé dans le cadre du IX^{ème} FED.

La composante « infrastructure scolaire » (526 millions de F CFP prévus) vise à réhabiliter sur l'ensemble des deux îles les établissements du secteur de l'éducation primaire (18 écoles) ainsi que deux internats situés à Wallis. Il est également prévu de développer les capacités d'accueil pour certaines activités (salles informatique, centres de documentation).

La composante « infrastructure portuaire » concerne l'aménagement du port de commerce de Mata'Utu – district de Hahake – centre de l'île de Wallis (419 millions de F CFP) et la construction d'un port de pêche à Halalo – district de Mua – sud de l'île de Wallis (626 millions de F CFP). Début 2007, aucun chantier n'avait encore débuté.

Il est également prévu une enveloppe de 257 millions de F CFP pour mettre en place une assistance technique auprès du Préfet, Ordonnateur territorial du FED sous la forme d'une **Unité Technique de Gestion (UTG)**. Cette enveloppe permettra également de financer des études dans le domaine de l'environnement, de la pêche et des infrastructures. Ces crédits doivent contribuer à la mise en œuvre des programmes, à la formation de personnel local et à l'identification de projets au niveau territorial et régional. Dans le cadre de l'UTG, il est prévu le recrutement de deux experts court terme, l'un en génie civil, l'autre en environnement et énergie, ainsi que deux experts long terme, un ingénieur en bâtiment et un ingénieur en génie civil spécialiste des infrastructures portuaires.

Par ailleurs, une somme de 119 millions de F CFP sera réservée au titre des évaluations, audits et imprévus.

Le DOCUP du IX^{ème} FED a été signé par la Commission et le Territoire le 16 août 2005. Une mission d'experts de l'Union européenne, venant de Nouméa et de Fidji, a séjourné sur le Territoire en février et mars 2006. La convention de financement des différents projets a été signée le 26 mars 2007, ce qui permettra de démarrer les travaux avant la fin de l'année.

Il est à noter que les reports de crédits ne seront plus autorisés à partir du X^{ème} FED. Ce dernier qui concernera la période 2008-2013, devrait allouer aux Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) une dotation au moins égale à celle du IX^{ème} FED plus 20 %, soit environ 1 647 millions de F CFP (13,8 millions d'euros) pour le Territoire.

CONCLUSION

La situation économique de Wallis et Futuna ne s'est pas améliorée en 2006 par rapport aux années précédentes.

Elle demeure fortement dépendante de la conjugaison de plusieurs contraintes majeures et notamment l'isolement du Territoire, la faiblesse de sa population, la valorisation insuffisante des ressources naturelles, notamment du potentiel halieutique. En outre, les pesanteurs sociologiques, notamment dans le domaine foncier, et la complexité des processus de décisions liée à la coexistence de pouvoirs étatique, coutumiers et religieux semblent constituer des freins au progrès.

L'assainissement des finances locales entrepris depuis trois ans a permis de retrouver une capacité d'investissement satisfaisante tout en limitant la progression des dépenses. Il a pour effet de limiter les recrutements dans la fonction publique dont les effectifs sont conséquents. Le secteur privé, dont le développement est bridé par l'ensemble des facteurs socio économiques évoqués ci-dessus ne devrait pas être créateur d'emplois à court terme.

Dans un écosystème local fragile, la protection de l'environnement constitue un enjeu majeur. L'utilisation du sable de mer, la pêche à la dynamite ou sous d'autres formes, l'écoulement des eaux usées en mer sans traitement d'épuration ne sont pas des faits isolés. La protection du lagon de Wallis, celle des ressources en eau des deux îles ainsi que des mesures visant à rationaliser l'occupation des sols apparaissent donc comme des priorités pour les autorités politiques et administratives de la Collectivité.

Les faibles perspectives de création d'emplois à Wallis et Futuna continuent à porter le risque d'une émigration de la population jeune hors de l'archipel. L'éducation, dont les résultats en termes de réussite aux examens et de débouchés professionnels ne sont pas à la hauteur de l'effort financier consenti par l'Etat, devra, conformément aux grands axes définis dans le cadre du projet éducatif pour le Territoire, entreprendre une politique de redressement en mettant l'accent sur les besoins du marché du travail local.

Le système de santé, qui mobilise également une part importante des financements de l'Etat, devra également poursuivre la modernisation de ses infrastructures, bénéficier de financements en rapport avec ses dépenses, mais surtout développer des politiques de prévention indispensables pour améliorer l'état sanitaire des populations.

Enfin, le régime local des retraites doit faire face à une forte augmentation du nombre des retraités, non compensée par une évolution comparable des actifs, ce qui nécessite, d'une part, d'engager des réformes visant à rétablir l'équilibre financier et, d'autre part, d'augmenter le nombre de cotisants reposant sur le secteur privé, seul créateur d'emplois sur le long terme.

Plusieurs sources de financements sont disponibles pour contribuer à la réalisation de ces objectifs. Il s'agit des Contrats ou Conventions de développement, comme des aides européennes ou des crédits de l'Agence française de développement et de la Banque européenne d'investissement. Il apparaît cependant que les capacités locales d'absorption et de mise en œuvre des projets demeurent insuffisantes. De même, une amélioration des processus de décision serait de nature à accélérer le rythme de réalisation des investissements.

Peu de changements sont à prévoir pour 2007, notamment au niveau de l'emploi. En revanche, la relance des investissements sur financement de l'Etat et de l'Union européenne pourrait amorcer une reprise de l'activité économique sans toutefois engendrer un réel développement du Territoire. A cet égard, l'implantation d'un réseau de micro finance pourrait constituer une opportunité à promouvoir.

LES MISSIONS DE L'IEOM

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) dont le siège est à Paris a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les Territoires français du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la banque d'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 92-760 du 31 juillet 1992 et n°98-1244 du 29 décembre 1998. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna ses activités :

L'émission des signes monétaires : l'IEOM émet ses propres billets et pièces, libellés en franc CFP²¹ (code ISO XPF), monnaie ayant cours légal dans les Collectivités d'Outre-mer du Pacifique. Sa parité a été fixée le 1^{er} janvier 1960 à 100 XPF = 5,50 FRF (ou 1 FRF = 18,1818 XPF). Depuis le 1^{er} janvier 1999, la parité du franc Pacifique est définie par rapport à l'euro (1 000 XPF = 8,38 Euros). L'IEOM met en circulation des billets d'une valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 XPF et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2 et 1 XPF.

Les opérations de compensation interbancaire : la chambre de compensation de Wallis et Futuna a été ouverte en janvier 1999. Auparavant, les établissements locaux étaient représentés au sein de la Chambre de compensation de Nouvelle-Calédonie, qui traitait aussi les opérations concernant Wallis et Futuna. Les chambres de compensation ont pour objet d'assurer entre les établissements participants le règlement par compensation des remises réciproques de diverses valeurs telles que les chèques, les virements et les effets. Le solde résultant de la compensation est inscrit au compte de chaque participant tenu dans les livres de l'IEOM.

Depuis le 1^{er} octobre 1995, l'Institut d'Emission d'Outre-mer a mis en place un système de **cotation des entreprises**. La cotation est une mesure de la solvabilité à court terme d'une entreprise. Elle détermine notamment l'éligibilité d'un crédit aux mécanismes de refinancement de l'Institut d'émission.

Le refinancement des établissements de crédit, principalement au moyen du **réescompte des crédits bancaires** consentis aux entreprises qui présentent une situation financière équilibrée. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier, dans certaines conditions²², de crédit à taux réduits.

Les services rendus à la communauté bancaire (recensement des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets de commerce, élaboration des statistiques monétaires, ...).

La réalisation d'études périodiques (Rapport annuel, Bulletin trimestriel, Lettre mensuelle de l'IEOM, enquête de conjoncture, enquête sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, ...) sur l'économie des COM.

²¹ CFP: Change Franc Pacifique.

²² Tous les secteurs économiques marchands sont éligibles au réescompte à Wallis et Futuna

SIGLES

AFD : Agence française de développement
AIT : Accord interprofessionnel du travail
BEI : Banque européenne d'investissement
BP : budget primitif
BS : budget supplémentaire
BWF : Banque de Wallis et Futuna
CA : compte administratif
CAF : coût, assurance, fret
CCPF : Caisse de compensation des prestations familiales
CDA : chantier de développement pour les adultes
CDJ : chantier de développement pour les jeunes
CIPWF : Chambre interprofessionnelle de Wallis et Futuna
CLR : Caisse locale de retraites
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COM : Collectivité d'Outre-mer
CPS : Commission du Pacifique Sud
DAB / GAB : distributeur automatique de billets / guichet automatique de banque
DAT : dépôts à terme
DEC : Direction de l'enseignement catholique
EC : établissement de crédit
EEWF : Electricité et eau de Wallis et Futuna
EVASAN : évacuation sanitaire
FED : Fonds européen de développement
FGH : Fonds de garantie à l'habitat
FIDES : Fonds d'investissement pour le développement économique et social
HZE : hors zone d'émission
IEOM : Institut d'Emission d'Outre-mer
MOM : Ministère de l'Outre-mer
NAF : Nomenclature des activités françaises
OGAF : Opérations groupées d'aménagement
OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PIB : produit intérieur brut
PSFM : Prêts sociaux de faible montant
SCR : Service central des risques
SIT : Système interbancaire de télécompensation
SITAS : Service de l'Inspection du travail et des Affaires sociales
SOGEFOM : Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer
STARP : Service territorial des Affaires rurales et de la pêche
SPT : Service des Postes et télécommunications
STSEE : Service territorial de la Statistique et des études économiques
SWAFEPP : Société wallisienne et futunienne d'entreposage des produits pétroliers
VCAT : volontaire civil à l'aide technique
XPF : Change franc pacifique (CFP)
ZE : zone d'émission
ZEE : zone économique exclusive

RESUME DES DONNEES DE WALLIS ET FUTUNA EN 2006

Superficie	142,2 km ²
Population en 2003	14.944 habitants
Taux d'accroissement naturel	13,5 ‰
Taux annuel moyen de migration	- 7,1 ‰
Emploi	2 186 salariés
SMIG	451,71 XPF / heure
	76 339 XPF / mois
Inflation	2,5 ‰
Importations	4 980 millions de XPF
	28 620 tonnes
Exportations	19 tonnes
Trafic maritime commercial	45 touchées de navires
Trafic aérien international	2 vols A/R réguliers par semaine
	Sur l'année : 234 vols, 23 116 passagers
Electricité	3 669 abonnés
	Energie vendue : 16,2 millions de kWh
Consommation d'hydrocarbures	Essence : 2 413 milliers de litres
	Gazole : 7 541 milliers de litres
	Pétrole Jet A1 : 794 milliers de litres
Télécommunications	2 095 lignes installées
	625 abonnés Internet
Education	4 671 élèves (31,3 % de la population totale)
	563 agents (près de 20 % de l'emploi salarié)
	122 candidats au baccalauréat, 63 % de réussite
Santé	1 hôpital et 3 dispensaires à Wallis
	1 hôpital et 2 dispensaires à Futuna
	183 agents, dont 17 médecins et chirurgiens
Masse monétaire M3	5 012 millions de XPF
Total dépôts locaux	3 333 millions de XPF
Total crédits (ZE+HZE)	2 989 millions de XPF
Dépenses de l'Etat	11 240 millions de XPF
Recettes fiscales	1 827 millions de XPF
Endettement extérieur du Territoire	466,3 millions de XPF



Bâtiment de l'IEOM et de l'AFD à Mata'utu - Wallis - *Photo : C. MARINOS*



Locaux de la Délégation à Futuna - *Photo : JM. GIVRE*

Zone économique exclusive des îles Wallis et Futuna



Copyright (C) 1988-1999, Microsoft Corporation et ses fournisseurs. Tous droits réservés.

D'après carte SHOM n°7283 (1992) sur fond ENCARTA 2000
Cartographie A.F.D.

PUBLICATIONS DE L'IEOM ET CONTACTS

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISÉES PAR L'IEOM

Publications	Diffusion
Rapports annuels Fascicule Wallis et Futuna Fascicule de Nouvelle-Calédonie Fascicule de Polynésie française	Commande à l'Agence de Mata'utu ou au siège Prix : 2 000 XPF Prix : 2 500 XPF Prix : 2 500 XPF
<p>Toutes les publications de l'IEOM (Lettres mensuelles, Bulletins trimestriels de conjoncture, Rapports annuels, Rapports annuels de la Balance des paiements, Études sectorielles, Notes de l'Institut d'émission et Publications CEROM) sont disponibles, gratuitement, en consultation ou par téléchargement sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr</p> <p>Elles sont également disponibles par courrier, selon un tarif figurant sur le site Internet de l'IEOM : www.ieom.fr, rubrique « Publications ».</p> <p>Le bon de commande peut être téléchargé au même emplacement.</p>	

COORDONNÉES DE L'IEOM

Coordonnées de l'agence de Mata'Utu :

IEOM - BP G5 Mata'Utu - 96 800 UVEA - Territoire des îles Wallis et Futuna.

Téléphone : (681).72.25.05
Télécopie : (681).72.20.03
Email : ieomwf@wallis.co.nc

Coordonnées du siège :

IEOM - 5, rue Roland Barthes - 75598 PARIS CEDEX 12.
Téléphone : 01.53.44.41.41
Télécopie : 01.44.87.99.62
Site Internet : www.ieom.fr

Directeur de publication :
M. Alain VIENNEY

Responsable de la rédaction :
M. Didier SIMON

Editeur:
IEOM - Etablissement Public
BP G5 Mata'Utu
98600 UVEA
Territoire des îles Wallis et Futuna
Tel : 72 25 05 Fax : 72 20 03
Mail : ieomwf@wallis.co.nc

Imprimé par :
Imprimeries Réunies de Nouméa

Achévé d'imprimer : juin 2007
Dépôt légal : juin 2007

Prix : 2000 F CFP (16,76 €)

ISSN 1635-2262

Ont participé à la rédaction de cet ouvrage :
Clément MARINOS, Isabelle PIRIO et Didier SIMON

Photographie de couverture :
Ilot de Nukuhioné - Wallis - Photo C. Marinos